

POUR UN
MONDE
JUSTE
ET
ÉQUITABLE

LSAP PROGRAMME ÉLECTORAL | ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2023

Nota.

Le présent programme a été rédigé en langage inclusif.

Le terme « femme » désigne toute personne socialement identifiée comme femme, indépendamment de son sexe ou de son genre.

Le terme « homme » désigne soit l'être humain, soit toute personne socialement identifiée comme homme, indépendamment de son sexe ou de son genre

TABLE DES MATIERES

0.	Pour un monde juste et équitable	11
1.	Nouvelle génération et générations futures - miser sur les jeunes pour un meilleur monde demain.....	13
1.1.	Éducation.....	13
1.1.1.	Équité des chances	14
1.1.2.	Enseignant·es et personnel éducatif formé·es et motivé·es	19
1.1.3.	Apprendre à vivre dans le monde de demain.....	19
1.1.4.	Revalorisation des filières professionnelles et techniques.....	20
1.1.5.	Enseignement supérieur & Recherche.....	21
1.1.6.	Infrastructures.....	22
1.1.7.	Gouvernance.....	22
1.2.	Participation citoyenne des jeunes.....	22
1.3.	Protection des enfants/Protection des jeunes	23
1.4.	Mesures diverses	23
2.	Déconstruire la crise du logement	24
2.1.	Simplification des procédures pour bâtir plus rapidement.....	25
2.2.	Implication active des communes	26
2.3.	Développer le logement abordable.....	27
2.3.1.	Inciter les propriétaires à mettre à disposition leurs biens immobiliers à la gestion locative sociale.....	27
2.4.	Mise en place d'un « Logementsdësch ».....	27
2.5.	Consacrer le logement : un lieu de vie et non un objet de spéculation.....	28
2.6.	Faciliter les démarches administratives pour les citoyen·nes.....	29
2.7.	Mesures pour encourager la création de logements abordables.....	29
2.8.	Optimiser le nombre d'unités d'habitations par immeuble / projet.....	30
2.9.	Soutenir un secteur de la construction en mutation	31
2.10.	Impliquer et responsabiliser les banques.....	31
3.	Notre monde de demain	32
3.1.	Pour une Economie résiliente, inclusive et compétitive.....	34
3.1.1.	Accélérer les transitions	34
3.1.2.	Considération du bien-être	35
3.1.3.	Développer l'économie circulaire.....	35
3.1.4.	Promouvoir l'économie du partage.....	36

3.1.5.	Positionnement de l'économie sociale et solidaire	36
3.1.6.	Faciliter les démarches administratives	37
3.1.7.	Développer le commerce local et de proximité.....	37
3.1.8.	Renforcer le tissu entrepreneurial national	37
3.1.9.	Développer l'Artisanat	38
3.1.10.	Agir contre la pénurie de main d'œuvre.....	39
3.1.11.	Importance du cadre transfrontalier	39
3.1.12.	Un commerce international éthique et équitable.....	40
3.1.13.	Pour une politique énergétique durable, efficiente et sécurisée.....	41
3.2.	Le monde de demain, un monde digital	42
3.2.1.	Création d'un Observatoire de la digitalisation et de l'intelligence artificielle	42
3.2.2.	Mise à disposition des ressources et moyens nécessaires.....	43
3.2.3.	Smart Nation	43
3.2.4.	Garantir un accès au monde numérique à tout·x·es.....	44
3.2.5.	Simplification administrative.....	44
3.2.6.	Prévention	45
3.2.7.	Élaborer un cadre réglementaire et législatif adapté.....	45
3.3.	Agri- et Viticulture et développement rural.....	46
3.3.1.	Vers une production agricole durable.....	46
3.3.2.	Investir dans la recherche et le Développement.....	47
3.3.3.	Garantir un revenu équitable aux agriculteur·rices	47
3.3.4.	Viticulture des vins de qualité	47
3.3.5.	Renforcement des structures de conseils aux agri- et viticulteur·rices	48
3.3.6.	Renforcer et optimiser le fonctionnement des administrations (ASTA, SER, ALVA, ...)	48
3.3.7.	Protection des animaux.....	48
3.4.	Tourisme de qualité.....	49
3.5.	Un aménagement du territoire tourné vers l'avenir.....	50
3.5.1.	Préserver et augmenter la qualité de vie.....	50
3.5.2.	Un aménagement du territoire local pour une vision globale cohérente.....	51
3.6.	Préserver notre Environnement	52
3.6.1.	Gestion de l'énergie.....	54
3.6.2.	Protéger les Forêts	54
3.6.3.	Préserver l'Eau et garantir sa qualité.....	54

3.6.4.	Gestion des déchets	56
3.6.5.	Développer la résilience par rapport aux catastrophes naturelles	57
3.6.6.	Combattre la pollution	57
3.6.7.	Préserver la Biodiversité.....	58
3.6.8.	Loi sur Protection de la nature	59
4.	Pour une vie saine.....	61
4.1.	Santé et bien-être pour tout·x·es	61
4.1.1.	Garantir l’accessibilité aux soins par la médecine de proximité.....	62
4.1.1.1.	Pour une restructuration des soins primaires.....	62
4.1.2.	Promotion de la Santé et prévention.....	65
4.1.2.1.	Stratégie de prévention et de promotion de la santé	65
4.1.2.2.	Prévention ciblée.....	67
4.1.3.	Renforcer la médecine hospitalière.....	69
4.1.4.	Valoriser les métiers de la santé	71
4.1.4.1.	Repositionnement des différentes professions de santé.....	72
4.1.4.2.	Formation	73
4.1.5.	Recherche et innovation.....	73
4.1.6.	La digitalisation, une chance pour la simplification et la coordination des processus .	75
4.1.7.	Santé mentale	76
4.1.7.1.	Plan national de Santé mentale	76
4.1.8.	Droits du·de la patient·e.....	78
4.2.	L’activité sportive, une garantie de bonne santé.....	79
4.2.1.	Observatoire du Sport.....	79
4.2.2.	Mise en place d’un programme de (re)mise au Sport.....	79
4.2.3.	Accès au sport pour tout·x·es.....	80
4.2.4.	Sport pour tout·x·es.....	80
4.2.5.	Soutien des jeunes sportif·ves.....	81
4.2.6.	Soutien spécifique des fédérations et clubs sportifs.....	81
4.2.7.	Développement durable du sport de haut niveau.....	82
4.2.8.	Simplification administrative.....	82
5.	Progrès social.....	83
5.1.	Travail.....	83
5.1.1.	Partenaires sociaux.....	84

5.1.2.	Amélioration des conditions de travail.....	84
5.1.3.	Droit au travail.....	86
5.1.4.	Manque de personnel.....	87
5.1.5.	Lutte contre la précarité.....	87
5.1.6.	Un monde du travail inclusif	87
5.1.7.	Économie sociale et solidaire.....	88
5.2.	Sécurité sociale.....	89
5.2.1.	Les principes de la sécurité sociale.....	89
5.2.2.	Un État social fort.....	89
5.2.3.	Accès aux droits sociaux et relations avec les institutions de la sécurité sociale.....	89
5.2.4.	Assurance maladie-maternité et santé	90
5.2.5.	Assurance pension	91
5.2.6.	Assurance dépendance	92
5.2.7.	Assurance Accident	93
5.3.	Finances publiques	93
5.3.1.	Fiscalité	93
5.3.1.1.	Meilleur service au contribuable.....	94
5.3.1.2.	Baisse substantielle de la pression fiscale pour les revenus faibles et moyens....	94
5.3.1.3.	Relèvement des taux marginaux pour les revenus plus élevés	94
5.3.1.4.	Individualisation / Barème d'impôt unique.....	94
5.3.1.5.	Crédit d'impôt pour jeunes actif-ves.....	95
5.3.1.6.	Monoparentaux.....	95
5.3.1.7.	Enfants à charge, mais ne faisant pas partie du ménage du contribuable	95
5.3.1.8.	Fiscalité des entreprises	95
5.3.1.9.	Traitement fiscal du télétravail.....	96
5.3.1.10.	Fiscalité environnementale	96
5.3.1.11.	Taxe sur la valeur ajoutée.....	97
5.3.1.12.	Impôt sur la fortune.....	97
5.3.1.13.	Plus-value immobilière	97
5.3.1.14.	Crédit d'impôt loyer.....	98
5.3.1.15.	Impôt foncier et impôt à la mobilisation des terrains.....	98
5.3.1.16.	Taxe sur les transactions financières.....	98
5.3.1.17.	Abolition de la prime participative	98

5.3.2.	Le bien-être, facteur fondamental de la richesse d'un pays.....	99
5.3.3.	Investissements.....	99
5.3.4.	Politique budgétaire	99
5.3.5.	Place financière.....	99
6.	Une société solidaire intergénérationnelle, inclusive et égalitaire des genres.....	101
6.1.	Élargissement des axes d'intervention du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.....	101
6.1.1.	Garantir l'Égalité des genres	101
6.1.2.	Égalité des salaires et des retraites	103
6.1.3.	Représentation de femmes dans les fonctions dirigeantes.....	104
6.1.4.	Monde du sport	104
6.1.5.	Renforcer les mesures antidiscriminatoires	105
6.1.6.	Violence domestique et sexuelle	106
6.1.7.	Droit de disposer de son corps	107
6.2.	Seniors	107
6.2.1.	Indépendance et autonomie.....	107
6.2.2.	Humaniser l'aide, les soins et la prise en charge des personnes âgées.....	109
6.2.3.	Projets intergénérationnels	110
6.3.	Inclusion	111
6.3.1.	Indépendance et autonomie de la personne en situation de handicap	111
6.4.	Aide sociale, aide à l'enfance et à la famille.....	112
6.4.1.	Aide sociale.....	112
6.4.2.	Aide à l'enfance et à la famille, enfance et jeunesse.....	113
6.5.	Intégration.....	114
6.5.1.	Faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise.....	114
6.5.2.	Participation démocratique	114
6.5.3.	Culture de la bienvenue	115
6.5.4.	Intégration par le travail / les études.....	115
6.5.5.	Personnes en situation irrégulière	116
6.5.6.	Demandeurs de Protection Internationale	116
6.5.7.	Combattre la xénophobie et le racisme	116
6.6.	Soutenir le bénévolat	117
6.7.	Combattre la précarité.....	118

7.	Démocratie.....	119
7.1.	Renforcer les institutions démocratiques.....	119
7.1.1.	Circonscription électorale unique	119
7.1.2.	Représentativité.....	120
7.1.3.	Constitution	120
7.1.4.	Renforcer le Parlement.....	120
7.1.5.	Participation citoyenne	121
7.2.	Justice	121
7.2.1.	Accessibilité.....	122
7.2.2.	Humaniser l’environnement pénitentiaire.....	123
7.2.3.	Moderniser le code pénal.....	124
7.2.4.	Adaptations du Droit de la Famille.....	124
7.2.5.	Transparence de la Justice.....	125
7.3.	Sécurité	125
7.3.1.	Un espace public sûr et accueillant	126
7.3.2.	Sécurité routière.....	126
7.3.3.	Police nationale	127
7.3.4.	Corps grand-ducal d’incendie et de secours (CGDIS).....	129
7.3.5.	Cybersécurité	130
7.4.	Médias & Communication.....	130
7.4.1.	Refonte de la loi sur les médias électroniques	131
7.4.2.	Un média service public unique	131
7.4.3.	Éducation aux médias	132
7.4.4.	Renforcer la presse.....	132
7.4.5.	Infrastructures.....	132
7.5.	Culture	133
7.5.1.	Dépasser la césure sociale.....	134
7.5.2.	Une culture inclusive	135
7.5.3.	Soutenir le bénévolat.....	136
7.5.4.	Promotion des métiers culturels.....	136
7.5.5.	Une stratégie muséale unique.....	136
7.5.6.	Soutenir les acteur·rices professionnel·les du secteur culturel.....	137
7.5.7.	Protection du patrimoine culturel.....	137

8.	Au service du·de la citoyen·ne.....	139
8.1.	Fonction publique	139
8.1.1.	Accès pour le·la citoyen·ne	139
8.1.2.	Employeur·se responsable.....	140
8.1.3.	Révolution numérique et Intelligence artificielle.....	141
8.1.4.	Santé mentale et physique sur le lieu de travail	142
8.2.	Des communes fortes et sociales.....	142
8.2.1.	Poursuite de la modernisation de la loi communale.....	142
8.2.2.	Le ministère de l’Intérieur, au service des communes	143
8.2.3.	Encourager et soutenir les fusions de communes.....	143
8.2.4.	Agir sur le front du logement	144
8.2.5.	Lieux d’inhumation neutres	144
8.3.	Mobilité.....	144
8.3.1.	Développer prioritairement les transports publics.....	145
8.3.2.	Trafic individuel motorisé	146
8.3.3.	Réviser le plan national de Mobilité	147
8.4.	Renforcer les droits des consommateur·rices	148
9.	Luxembourg dans le Monde	151
9.1.	Union Européenne	151
9.1.1.	Pour une Union européenne politiquement forte.....	151
9.1.2.	Pour une Union européenne disposant des moyens appropriés	152
9.1.3.	Pour une Union européenne accueillante et solidaire	152
9.1.4.	Pour une Union européenne compétitive et durable	153
9.1.5.	Pour une Union européenne digitale équitable.....	154
9.1.6.	Pour une Union européenne sociale et solidaire	155
9.2.	Protection et promotion des Droits humains partout dans le monde	156
9.3.	Coopération au développement – une politique solidaire durable et sensée.....	157
9.3.1.	Une collaboration solidaire.....	158
9.4.	Défense.....	159
	Acronymes.....	161



0. Pour un monde juste et équitable

Depuis ses origines, il y a plus de 120 ans, le LSAP se définit par le progrès social. Notre combat incessant est celui pour nos idéaux de Solidarité, d'Égalité, de Liberté, de Justice sociale, de Progrès social et de Liberté.

Les acquis sociaux obtenus au Luxembourg témoignent de notre engagement politique : la semaine de travail de 40 heures et la journée de 8 heures, les congés payés, la mise en place d'un système de sécurité sociale robuste – y inclus l'assurance maladie, l'assurance chômage et le système de retraites, le salaire social minimum, le droit de vote universel... ne sont que quelques-unes de nos revendications dont la réalisation a contribué au progrès social.

Le LSAP s'affirme ainsi comme un parti résolument tourné vers le futur et l'intérêt collectif, rejetant toute forme de favoritisme ou de lobbying pour des intérêts particuliers. Nous portons le projet d'une société juste et équitable où l'être humain est au centre des préoccupations et des visées politiques, et où l'économie agit au service de l'être humain, et non l'inverse.

Un des défis principaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui est l'écart grandissant entre les « riches » et les « pauvres ». Cette césure constitue une menace sérieuse pour la cohésion sociale et donc la démocratie.

Le capitalisme, tel qu'il est conçu aujourd'hui, a besoin d'une économie autoritaire et dominante sur le plan politique, favorisant une forme de néolibéralisme destructeur. Pour contrer ce danger, il est nécessaire de préserver et de renforcer l'État providence régulateur, intervenant sur les plans économique, social et sociétal ainsi que dans la gestion des enjeux environnementaux.

Un État social juste et fort, qui investit dans l'avenir, qui redistribue les richesses, et qui assure l'équité et l'égalité des chances au sein de la société est indispensable pour assurer la cohésion sociale, l'inclusion de tous et la pérennité de la démocratie.

Parmi les grands défis actuels et futurs figurent le logement, la crise climatique, l'intelligence artificielle avec ses conséquences sur le marché du travail. Ce sont des enjeux qui entraînent de profonds changements au sein de notre société et modifient notre façon de vivre.

Face à ces enjeux, le marché libéral seul ne peut apporter la solution. Ses critères de succès, restrictifs et à court terme, ont montré leurs limites, comme le démontre la crise actuelle du logement.

L'État doit donc agir en tant que garant d'une vision globale et en tant que régulateur des défaillances du marché. L'État doit anticiper les transitions écologiques et digitales, tout en veillant à ce que ces transitions soient socialement compatibles en assurant une distribution équitable des efforts en fonction des moyens et des possibilités de chacun.

Le LSAP accorde également une importance particulière à la jeunesse, acteurs principaux de l'avenir. L'investissement dans l'enseignement public et son renforcement pour garantir l'égalité des chances est une priorité. Les jeunes ont le droit de participer activement à la vie démocratique, car c'est leur monde qui se construit à partir d'aujourd'hui.

Les piliers d'une société cohérente et juste, telle que la conçoit le LSAP, sont l'accès au logement pour tous, un système de santé accessible et de qualité, un enseignement qui garantit l'égalité des chances, une transition digitale qui ne creuse pas davantage les inégalités et une transition écologique qui ouvre de nouvelles perspectives économiques sans que se fasse aux dépens des plus vulnérables.

Le LSAP présente un programme clair et réaliste, ancré sur les valeurs qu'il porte depuis sa création. Il agit dans l'intérêt de la personne, de la société, avec la vision d'un programme fort et socialiste pour un monde juste et équitable, aujourd'hui et demain.

1. Nouvelle génération et générations futures - miser sur les jeunes pour un meilleur monde demain

L'adage qui dit que « les jeunes sont l'avenir » est plus qu'une simple déclaration : c'est une réalité à laquelle nous devons faire face. Le LSAP aspire à une société où les jeunes sont non seulement entendus, mais aussi activement impliqués dans les décisions qui les concernent. Après tout, nous discutons de leur avenir, de leur monde de demain. Trop souvent encore, des adultes prennent des décisions qui impactent profondément la vie des jeunes sans leur donner la parole, sans connaître leur point de vue. Il est pour nous dès lors essentiel qu'ils aient les moyens de partager leurs perspectives et leurs idées sur la manière dont ils souhaitent le façonner.

Ils sont profondément préoccupés par leur avenir et ont le droit de se faire entendre. Notre objectif doit être de leur assurer une place active dans notre société. Pour le LSAP, cela signifie investir dans une éducation et une formation qui les prépare à relever les défis de demain. Cela signifie aussi leur donner une voix en abaissant l'âge du droit de vote. Enfin, cela signifie leur donner les moyens de commencer une vie professionnelle décente. Surtout, il est temps d'écouter ce qu'ils ont à dire. Investissons dans notre avenir en valorisant nos jeunes, et promouvons leur participation. Leur voix, leurs idées et leur passion sont indispensables à la construction d'un monde meilleur.

1.1. Éducation

L'éducation est indispensable à la mobilité sociale et à l'égalité des opportunités, des caractéristiques indispensables à chaque démocratie. C'est pourquoi notre système éducatif doit créer l'équité des chances et permettre à chaque enfant le parcours scolaire qui lui convient.

Or, toutes les études d'évaluation systémique du système scolaire luxembourgeois révèlent un effet trop important du contexte socio-économique, migratoire et linguistique sur la performance des élèves. Les écarts scolaires en fonction de l'origine sociale ne sont pourtant pas une fatalité et la lutte contre ces inégalités scolaires est au cœur de notre projet éducatif. Le LSAP réaffirme son attachement à l'école publique contre toute tentative de privatisations directes ou indirectes. Étant donné que les disparités apparaissent dès le début de la scolarisation, une coordination plus intensive entre les acteur-rices de l'éducation formelle et l'éducation non-formelle s'impose.

Par conséquent, le LSAP veut revaloriser l'orientation. Les élèves doivent connaître les différents choix et les différentes perspectives que le paysage scolaire offre avec les divers lycées, filières et sections. De manière générale, le LSAP veut affiner le programme scolaire, adapter l'enseignement des langues à la réalité et mettre l'accent sur des questions socialement pertinentes telles que la digitalisation, le changement climatique ou la santé (mentale). Nous préconisons une limitation du volume des programmes obligatoires, qui seront complétés par des contenus facultatifs ainsi que des cours d'appui et un enseignement individualisé.

Le LSAP se rallie aux recommandations de l'Observatoire national de qualité scolaire (ONQS) qui préconise l'élaboration d'un cadre curriculaire national unique, cohérent et continu, de la

petite enfance aux classes supérieures de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, qui permet de transmettre des connaissances indispensables permettant aux jeunes d'acquérir tout au long de sa vie les compétences nécessaires pour non seulement évoluer dans un monde en constant changement, mais aussi pour être conscient de l'impact qu'il peut avoir sur le monde et la société qui l'entoure.

Dans les premières années de la vie, les chemins sont tracés pour le parcours scolaire et pour la vie. Par conséquent, le LSAP souhaite investir davantage de ressources dans la petite enfance, l'éducation précoce et préscolaire (le cycle 1). Cela nécessite davantage de ressources en personnel, comme par exemple, un·e deuxième intervenant·e dans le préscolaire et des ressources humaines supplémentaires dans les services d'éducation et d'accueil (SEA, anc. Maison-Relais). Pour le LSAP, l'éducation et la stimulation tout au long de la journée sont essentielles pour l'égalité des chances à l'école. En ce sens, il est également important que davantage de ressources soient mises en place pour soulager les enseignant·es du fardeau administratif.

Le LSAP s'engage à créer dans les écoles un environnement approprié pour garantir le bien-être de tout·x·es. Dans ce contexte, nous allons valoriser l'apprentissage des compétences sociales et des compétences socio-émotionnelles à l'école. Le système éducatif national doit mettre au cœur de ses objectifs le bien-être des enfants et des jeunes à tous égards. Pour qu'un enfant se sente à l'aise, il faut connaître ses besoins, ses intérêts et ses compétences. Pour le LSAP l'école publique est un lieu d'apprentissage, de civisme et du vivre ensemble de tout·x·es, c'est-à-dire un microcosme de la société, vivant et vibrant grâce à la diversité de ses élèves et étudiant·es. Ceci est particulièrement important dans notre pays où presque la moitié de la population n'est pas luxembourgeoise. L'épanouissement, le développement et l'éducation des élèves sont les priorités du LSAP. Il s'agit de promouvoir les « 6C » : Coopération, Communication, Contenu, Esprit Critique, Créativité et Confiance dès l'enseignement de la petite enfance – avec pour objectif d'assurer le bien-être et la motivation de chaque élève.

Enfin, la valorisation de toutes les professions éducatives est essentielle. Le bien-être des enseignant·es, des éducateur·rices, des psychologues et d'autres professions éducatives est une condition primordiale pour un enseignement et un encadrement de qualité pour tout·x·es nos enfants.

En somme, notre ambition est de créer une école qui prépare réellement nos enfants à l'avenir.

1.1.1. Équité des chances

Pour le LSAP, l'école est à la base d'une société inclusive et juste. C'est à l'école que nos enfants apprennent le fonctionnement du monde, c'est à l'école qu'ils apprennent le vivre ensemble avec tout·x·es. Il va de soi que pour nous socialistes, l'école doit aussi vivre cet exemple et fonctionner de manière à ce que chaque enfant – indépendamment de son origine, sexe, statut social ou économique – ait accès à une éducation et un enseignement de qualité adapté à ses besoins.

- **Orientation et Accompagnement.** Le LSAP va réformer l'approche en ce qui concerne l'orientation scolaire et l'accompagnement dont bénéficient les élèves et les parents pour faire leur choix tout au long du parcours scolaire, mais particulièrement lors des étapes les plus importantes (le passage du cycle 1 au cycle 2, du cycle 4.2 à l'enseignement secondaire, choix de section...). Un objectif principal est d'informer tout·x·es les élèves et leurs parents sur les pistes et les perspectives scolaires et professionnelles de manière individualisée. De plus, nous voulons améliorer le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire.
- **Ressources de l'enseignement.** Le contingent calculé sur base de l'indice social est utile et nécessaire mais insuffisant pour lutter contre les inégalités sociales, c'est-à-dire pour tenir compte des besoins effectifs d'écoles amenées à gérer les populations scolaires les plus défavorisées. Ainsi, le LSAP s'engage pour lancer un projet pilote pour planifier la répartition des ressources rendues disponibles par l'indice social de manière plus ciblée au sein des communes. De cette manière, les écoles comptant plus d'élèves issus de milieux défavorisés devraient se voir systématiquement allouer davantage de ressources dans le cadre d'un concept pédagogique. Surtout dans les grandes communes, le LSAP veut mieux rendre justice aux différences sociales entre les écoles de quartier. Ainsi, les écoles concernées disposeraient de plus de ressources, améliorant les conditions de travail et le bien-être des élèves.
- **Cycle 1 - éducation précoce et préscolaire.** L'apprentissage et les contacts sociaux imprègnent les enfants dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi le LSAP souhaite investir davantage de ressources dans la petite enfance, l'éducation précoce et préscolaire (cycle 1). Cela comprend plus de ressources en personnel, comme, par exemple, un·e deuxième intervenant·e au préscolaire. Nous voulons également repenser les ratios d'encadrement du personnel dans les SEA, particulièrement pour les petits enfants. De plus, nous allons prendre des mesures pour encourager les communes à élargir leurs capacités d'accueil pour l'éducation précoce.
- **Langues à l'école et alphabétisation.** L'offre linguistique au niveau des écoles publiques n'est plus adaptée aux réalités sociétales et aux besoins qui en découlent. Bien qu'il existe des écoles internationales publiques, des écoles fonctionnant selon un concept différencié (Eis Schoul, LEM) et un projet pilote au niveau de l'alphabétisation, un fil rouge ainsi qu'une politique nationale uniforme font défaut. Nous nous engageons à mettre en place un système éducatif qui valorise la diversité linguistique et la maîtrise des différentes langues comme un outil essentiel pour l'intégration sociale et professionnelle. Dans ce sens, tout au long du cursus scolaire, le luxembourgeois sera considéré comme langue d'intégration dans tous les établissements scolaires publics. En même temps, une adaptation de l'enseignement linguistique dans l'enseignement fondamental et secondaire s'avère nécessaire afin de maintenir le multilinguisme particulier à notre pays.

- **Précoce.** Considérant que les premières années de vie sont cruciales pour le développement des compétences linguistiques, nous allons promouvoir le multilinguisme dès le plus jeune âge, en portant une attention particulière au luxembourgeois en tant que langue d'intégration.
- **Cycle 1.** Introduction d'un·e deuxième intervenant·e. Les expériences du précoce montrent l'impact positif d'un encadrement plus individualisé et la présence d'un·e éducateur·rice supplémentaire sera au bénéfice du développement de l'enfant.
- **École fondamentale.** Nous plaidons pour une approche flexible pour équilibrer les différentes filières linguistiques. Selon les résultats des évaluations du projet pilote d'alphabétisation en français, nous voulons généraliser l'offre de l'alphabétisation française, à côté de l'alphabétisation en langue allemande, pour toutes les écoles publiques – à condition que suffisamment de personnel soit disponible pour sa réalisation.
- **Enseignement secondaire.** Nous allons réformer le système d'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire. Nous visons à étudier la possibilité d'instaurer des filières et/ou des pondérations pour les cours des langues. Ainsi, chaque élève pourra choisir sa langue principale et une ou des langues étrangères en fonction de ses capacités, intérêts ou aspirations professionnelles. Cette approche mise sur une valorisation de l'orientation individuelle et de la cohérence des curriculums dans l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. A cet égard, il s'avère également important de définir des seuils et des critères de promotion clairs et compréhensibles.
- **Offre internationale.** Bien que l'offre des écoles publiques internationales semble répondre à une demande importante, un concept général fait défaut qui définit et délimite son rôle, ses finalités et le profil de ses élèves par rapport à l'offre globale au Luxembourg. L'introduction d'une coexistence au niveau secondaire d'un système scolaire « traditionnel » et d'un système « international » avec chaque système étant représenté par des lycées spécifiques, est contradictoire à l'approche d'intégration dont a fait preuve p.ex. le changement de nomenclature de l'enseignement technique en enseignement général ou l'offre des différents ordres d'enseignement ESC, ESG et FP au sein du même lycée. Afin d'éviter une ségrégation sociale et culturelle, le LSAP veut rapprocher les écoles publiques internationales et les écoles publiques nationales. Le LSAP veut œuvrer pour assurer des passerelles de l'école publique internationale vers l'école traditionnelle, particulièrement au niveau de la formation professionnelle, et en même temps renforcer la langue luxembourgeoise dans les écoles internationales. Le potentiel d'une flexibilité dans l'apprentissage des langues devra être discuté à échelle nationale dans le cadre d'un processus de consultation et de réflexion sur le concept linguistique de l'éducation nationale, impliquant tous les acteur·rices de la société et du monde professionnel. Un conseil

scientifique sera mis en place pour l'accompagnement du processus de conception et de mise en œuvre de l'offre linguistique.

Égalité des genres. Pour sensibiliser les enfants à la diversité de l'humanité et l'égalité des genres, les sujets liés à ces thématiques seront renforcés dans le plan d'études afin qu'elles puissent aussi être traitées de manière transversale dans toutes les branches qui s'y prêtent.

- **Bien-être des élèves.** Nous sommes déterminés à créer un environnement d'apprentissage sain et stimulant pour nos élèves. Pour cela, nous proposons
 - la nomination d'un·e tuteur·rice pour chaque élève dans l'enseignement secondaire pour l'accompagner lors de ses choix d'orientation.
 - l'amélioration de l'accès aux informations sur les différentes offres disponibles aux élèves.
 - l'introduction, voire le renforcement du Service de psychologie et d'orientation scolaires (SEPAS) pour garantir un suivi éducatif et socio-psychologique adéquat dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire.
 - de lutter contre la violence à l'école en renforçant les programmes spécifiques de prévention et de constituer des équipes multidisciplinaires capables d'intervenir directement sur le terrain. Ces équipes seront composées d'un·e enseignant·e, d'un·e aide-soignant·e ou infirmier·ière, d'un·e psychologue et d'un·e éducateur·rice. Elles agiront de manière préventive et proactive, de sorte qu'elles soient en contact régulier avec les enfants et les jeunes.
- **Importance du sport et de la santé.** Nous valoriserons les cours d'éducation physique et encouragerons l'intégration du mouvement et de l'exercice physique dans le quotidien des élèves.
- **Promouvoir la complémentarité entre l'Éducation formelle et non-formelle pour l'enseignement fondamental.** Nous sommes déterminés à améliorer et à valoriser à la fois l'éducation formelle et non-formelle. Nous croyons fermement que ces deux formes d'éducation sont complémentaires et doivent être considérées comme telles dans notre système éducatif.

Notre objectif principal est de placer l'enfant au cœur de toutes les décisions et interventions éducatives. C'est pourquoi nous nous engageons à augmenter la qualité de l'encadrement des enfants dans l'éducation non-formelle. Pour atteindre cet objectif, nous allons

- analyser les plans d'encadrement périscolaires afin de constater à quel point l'éducation formelle et non-formelle sont raliées dans les différentes communes, afin d'encourager l'intégration des structures de l'éducation formelle et non-formelle.
- nous engager à augmenter le ratio d'encadrement du personnel socio-éducatif, en particulier dans le domaine de la petite enfance.
- établir un cadre commun pour les différents métiers éducatifs.

- nous nous efforcerons d'augmenter la participation de l'État aux coûts du personnel des SEA communaux, dans le but d'inciter à recourir à des contrats à temps plein.
 - nous prendrons des initiatives aussi bien législatives que d'application sur le terrain pour promouvoir la complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle. Pour ce faire, nous élaborerons des concepts pour améliorer la collaboration entre le personnel des SEA et des écoles.
 - nous saluons tout effort de soutien à la parentalité qui aura pour mission d'informer les parents au pays sur le système scolaire luxembourgeois. Il aura aussi pour mission de donner aux parents d'élèves les outils leur permettant de soutenir au mieux leurs enfants au cours de ses différentes phases de développement cognitif.
- **Augmenter l'offre des Services d'éducation et d'accueil.** Pour augmenter l'offre des SEA à travers le pays, nous proposerons une réforme de la réglementation pour la rénovation et la construction des SEA.
 - Nous réévaluerons la participation financière de l'État à la construction et à la rénovation des structures d'accueil, pour inciter une augmentation de l'offre de places d'accueil à travers le pays.
 - Nous encouragerons les SEA à responsabiliser, à travers leurs règlements d'ordre internes, les parents à profiter de temps de qualité avec leurs enfants pendant leurs congés légaux.
 - **Campus scolaire unique pour l'enseignement fondamental.** Nous nous engageons à stimuler la création d'un environnement d'apprentissage intégré où les services d'éducation et d'accueil et l'école fondamentale formeront une unité, avec un plan de développement scolaire unique. Ce plan de développement scolaire intégrera la gestion scolaire interculturelle et inclusive.
 - Nous veillerons à ce que l'offre de cours d'appui gratuits par du personnel qualifié sera intégrée dans l'offre des Campus scolaires.
 - Nous introduirons un secrétariat qui gère la plupart des tâches administratives incombant aux enseignant·es et aux éducateur·rices, qui représentent également un point de contact défini pour les parents.
 - En matière d'infrastructures, nous veillerons à harmoniser les règlements de construction entre l'école et les SEA.
 - **École inclusive.** Nous favoriserons l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement public national. Au niveau de l'enseignement fondamental, nous voulons augmenter les ressources personnelles dans les écoles, notamment avec l'introduction des équipes multidisciplinaires pour favoriser le bien-être de tout·x·es les élèves et décharger les enseignant·es. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale doit être consulté systématiquement en amont.

1.1.2. Enseignant·es et personnel éducatif formé·es et motivé·es

Le LSAP va se consacrer à valoriser le rôle des enseignant·es dans notre société et à améliorer l'attractivité de la profession, dans le but de pallier le manque d'enseignant·es et de personnel éducatif.

- **Formation.** Nous allons revoir la formation des enseignant·es en revalorisant leurs diplômes et en valorisant la formation continue.
 - Nous voulons revoir la formation des enseignant·es pour l'enseignement fondamental, afin de disposer d'un cadre clair et durable à long terme. Les possibilités de recruter les enseignant·es au niveau de master et la création de filières linguistiques au sein du Bachelor en sciences de l'éducation seront étudiées. En tout cas, nous soutenons la hausse des ressources et des capacités de l'Université du Luxembourg pour le domaine de l'enseignement, afin d'augmenter le nombre des places d'étude.
 - Nous créerons un cadre commun de formation pour les métiers de l'éducation non-formelle.
- **Conditions de travail.** Nous soulagerons les enseignant·es de l'enseignement fondamental par l'introduction d'équipes multidisciplinaires et de personnel administratif dans les écoles.
 - Nous visons une augmentation du support administratif, éducatif et psycho-social au niveau de l'enseignement secondaire afin de permettre aux enseignant·es de se focaliser davantage sur le métier d'enseignant.
 - Nous allons promouvoir le bien-être des enseignant·es à la fois à travers une amélioration des dispositions pour un suivi psychologique spécialisé sur demande et une offre de formations continues appropriées.

1.1.3. Apprendre à vivre dans le monde de demain

Le LSAP met l'accent sur une éducation et une école qui préparent nos enfants aux défis et opportunités du futur, avec une attention particulière portée sur des matières sociétales et créatives ainsi que sur les compétences du 21^e siècle.

- **Adaptation permanente des programmes.** Nous favoriserons le développement de compétences par rapport à l'accumulation de savoir. Pour cela, nous veillerons à une réévaluation permanente des programmes.
 - Nous miserons sur des projets interdisciplinaires dès l'enseignement fondamental.
 - Nous mettrons en place un enseignement sociétal visant à former des individus conscients de leur rôle dans la société, en intégrant des dimensions telles que l'utilisation des media et la gestion des informations, l'éthique, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à l'environnement, l'apprentissage expérientiel, la pensée critique et les compétences socio-émotionnelles. Ces thématiques seront abordées de manière transversale dans les différents cours. Nous prévoyons le renforcement de la collaboration avec le « Zentrum für politisch Bildung ».

- Nous allons introduire un enseignement transversal au sujet de l'Hygiène de vie.¹
- Des sujets « tabous » comme le suicide, la maladie, la mort, la dépression, et la sexualité qui font partie du quotidien de notre société feront partie des sujets traités en classe.
- Nous prévoyons d'intégrer un enseignement transversal de sensibilisation à la transition climatique qui explique les implications de notre modèle de production et de consommation sur notre mode de vie et sur les pays en voie de développement.
- **Digitalisation.** Nous mettrons une tablette à disposition de chaque élève et favoriserons l'utilisation de plateformes éducatives sur Internet. La pandémie du coronavirus a fortement accéléré la digitalisation de l'enseignement national. Maintenant nous devons assurer que tout·x·es les enseignant·es et tout·x·es les élèves disposent des mêmes ressources pour tirer de la digitalisation les avantages pour l'enseignement. En même temps, nous tenons à ce que l'éducation aux médias et à l'utilisation des appareils digitaux soit accessible à tout·x·es.
 - Nous dresserons un curriculum digital cohérent pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, comprenant les compétences informatiques de base, l'éducation aux médias, voire une compréhension de base de l'intelligence artificielle.
 - Nous établirons des concepts didactiques et pédagogiques en collaboration avec les enseignant·es, basés sur le « blended learning ».
 - Nous introduirons des standards minimums pour la qualité et la quantité de matériel informatique scolaire mis à disposition par les communes.

1.1.4. Revalorisation des filières professionnelles et techniques

Pour augmenter l'attractivité des filières professionnelles, le LSAP va prendre des initiatives concrètes et rapidement réalisables.

- **Double diplôme.** Nous allons étudier l'opportunité du concept de « double diplôme »,
 - en proposant une formation combinée d'une durée de quatre ans, menant en même temps au Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et au Diplôme de fin d'études secondaires générales. Ce diplôme donne accès à la fois aux études supérieures et au brevet de maîtrise.
 - nous préconisons les programmes d'études en mode concomitant et en cours d'emploi (« berufsbegleitende Ausbildung ») pour les BTS.
- **Orientation.** Etant donné que les stages pratiques sont un élément important de l'orientation, et qu'en même temps il s'avère de plus en plus difficile de motiver des patron·nes de stages, le LSAP développera une stratégie nationale avec toutes les parties prenantes qui profitera aux élèves de l'ESC et de l'ESG.

¹ voir aussi 4.1.2.2. Prévention ciblée

1.1.5. Enseignement supérieur & Recherche

Pour le LSAP, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers de progrès et d'innovation pour la société. Surtout en ces temps de défis multiples – transition climatique, mobilité, allongement de l'espérance de vie, etc. – la formation de spécialistes et de chercheur·euses est essentielle. Le LSAP va s'empresse à faciliter l'accès aux études supérieures tout en créant des conditions favorables pour attirer des étudiant·es au Luxembourg.

- **Reconnaissance des diplômes.** Nous simplifierons ainsi la reconnaissance des diplômes de fin d'études secondaires.
- **Visibilité.** Nous allons promouvoir et soutenir financièrement les publications de chercheur·euses/étudiant·es résident·es dans les revues scientifiques pour renforcer l'attrait et la visibilité de la recherche au Luxembourg. Nous nous engageons pour un accès simplifié et libre aux publications scientifiques.
- **Perspectives.** Nous allons favoriser les contrats à durée illimitée dans le domaine de la recherche et garantir des salaires justes pour offrir des perspectives et une sécurité de planification aux étudiant·es et chercheur·euses. Des salaires équitables et compétitifs sont nécessaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour faire face à la concurrence internationale.
- **Logement.** Nous augmenterons le nombre de résidences universitaires et envisagerons la prise en charge de la garantie locative pour faciliter l'accès au logement pour les étudiant·es.
- **Qualité de vie/Offre loisirs et mobilité.** Nous nous engageons à développer les infrastructures nécessaires sur le site de Belval pour améliorer l'accessibilité par les transports en commun, construire des infrastructures pour activités sportives et adapter les horaires d'ouverture des bibliothèques et autres lieux dédiés à l'étude autonome. Le LSAP est ouvert à une réforme sociale partielle de l'aide publique aux étudiant·es (mengstudien.lu, anc. CEDIES).
- **Financement.** Nous nous engageons à investir 3,5% du PIB dans la recherche, le développement et l'innovation. De plus, nous adapterons automatiquement la bourse d'études sociale à l'évolution du coût de la vie pour garantir un soutien financier adéquat aux étudiant·es.
- **Uni.lu.** Nous définirons de nouveaux parcours Masters adaptés aux besoins de notre société, comme la digitalisation ou les secteurs souffrant de manque de main d'œuvre comme la santé et l'éducation.
 - Nous renforcerons la collaboration avec d'autres entités scientifiques et de recherche, locales et internationales, pour valoriser davantage encore la recherche universitaire/post-universitaire.
 - Nous adapterons la loi sur les stages professionnels pour mieux répondre aux besoins des stagiaires post-universitaires.
 - Nous allons réglementer la profession du psychologue. Pour obtenir le titre de psychologue, il faudra avoir effectué une formation de type universitaire de 300 ECTS.

- **Formation pour personnes actives / adultes.** Nous nous engageons à développer le concept de l'« Open University » et de l'amphithéâtre digital et à élargir le principe du deuxième parcours éducatif pour offrir des opportunités d'apprentissage et de développement tout au long de la vie.

1.1.6. Infrastructures

Un aménagement territorial équilibré et bien pensé est la clé pour un enseignement de qualité. L'évolution démographique de notre pays doit jouer un rôle décisif lors de la planification de projets de construction futures.

1.1.7. Gouvernance

La gestion efficace de nos écoles est essentielle pour assurer une éducation de qualité à nos enfants. Le LSAP souscrit au principe d'autonomie des établissements en élargissant les compétences des responsables. De même, le LSAP va prendre des initiatives pour renforcer la culture participative dans la gestion des écoles.

- **École fondamentale.** Pour améliorer la réactivité sur site et stimuler le travail d'équipe au sein des établissements, nous élargirons les compétences du/de la président·e d'école. En même temps, nous réévaluerons le rôle et le modèle des directions.
- **Participation des parents.** Afin d'améliorer la participation des parents dans les écoles fondamentales, les lycées et les centres de compétences, nous redéfinirons les rôles et missions des représentant·es des parents d'élèves afin qu'ils puissent réellement participer à la vie scolaire et que leur voix soit entendue.
- **Participation des élèves.** Nous adhérons au principe que les élèves ont leur mot à dire dans leur éducation. Nous créerons des modèles participatifs pour les élèves, comme le conseil des élèves et l'assemblée des élèves, dans chaque établissement, y compris dans l'enseignement fondamental.

1.2. Participation citoyenne des jeunes

Le LSAP défend une participation politique active et inclusive, donnant la possibilité à tout·x·es les citoyen·nes, quel que soit leur âge, d'être entendu·es et d'influencer les décisions qui les concernent.

Ceci vaut d'autant plus pour les jeunes qui n'ont pas de véritable représentation, ni voix. La participation active des jeunes aux processus démocratiques est cependant cruciale pour la santé et la vitalité de notre société. Les jeunes représentent une part importante de la population et, en tant que tel·les, ils doivent avoir la possibilité d'influer sur les décisions qui affectent leur vie et leur avenir.

En leur donnant la possibilité d'acquérir, de manière active, une meilleure compréhension des principes démocratiques et de l'importance de la participation citoyenne, les jeunes pourront développer leur sens civique et leur sens des responsabilités.

La participation des jeunes est également bénéfique pour la société en général. Elle apporte de nouvelles perspectives, idées et énergies, encourage l'innovation et peut aider à mieux

répondre aux défis actuels et futurs. C'est pourquoi le LSAP veut renforcer la participation des jeunes aux processus démocratiques.

- **Abaisser l'âge électoral actif (volontaire) à 16 ans.** Pour éviter que certains jeunes ne puissent participer pour la première fois au vote politique qu'à l'âge de 23 ans, nous abaisserons l'âge électoral à 16 ans sur une base volontaire. Cela permettra d'inclure les jeunes dans le débat politique et de leur donner une voix dans le débat politique.²
- **Conseil des étudiant·es.** Nous créerons un Conseil des étudiant·es à l'échelle nationale, avec une voix consultative pour les projets liés à l'éducation nationale, afin de garantir que les intérêts des étudiant·es soient toujours pris en compte.
- **Le Conseil National de la Jeunesse du Luxembourg (de Jugendrot).** Nous soutenons cette structure en tant qu'organisation parapluie des organisations de jeunesse du Luxembourg et nous mettons à disposition les ressources financières nécessaires pour le développement de son rôle de « youth advocacy ».
- **Conseils communaux des jeunes.** Nous encouragerons les communes à organiser des Conseils communaux pour les jeunes dans les communes et à organiser des entrevues régulières avec le Conseil communal pour garantir que les voix des jeunes soient entendues au niveau local.

1.3. Protection des enfants/Protection des jeunes

L'enfance et la jeunesse sont des périodes de la vie cruciales, et le LSAP revendique un engagement renouvelé pour leur protection et leur bien-être. Nous défendons le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, ancré en tant que tel dans la Constitution révisée, dans toutes les décisions politiques et judiciaires !

- La protection des victimes mineures doit être une priorité absolue.
- Nous sommes d'avis que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions politiques et judiciaires s'applique à tous les enfants, y compris les demandeurs de protection internationale.

1.4. Mesures diverses

Le LSAP est convaincu du bienfondé d'investir dans l'avenir de nos jeunes et prévoit différentes mesures pour leur permettre une transition douce vers l'âge adulte.

- **Maisons de Jeunes.** Nous veillerons à ce que des Maisons de Jeunes soient créées dans les communes qui dépassent un certain seuil de population de jeunes entre 12 et 23 ans. Ces Maisons de Jeunes joueront un rôle clé dans le soutien aux jeunes en offrant des activités éducatives et récréatives.
- **Début de carrière.** Nous introduirons pour le début de carrière un crédit d'impôt jusqu'à 200 € pour une durée de 5 ans et qui baissera graduellement à zéro à partir d'un revenu annuel brut de 100 000 €. ³

² voir aussi 7.1.2. Représentativité

³ voir aussi 5.3.1.5. Crédit d'impôt pour jeunes actif·ves

2. Déconstruire la crise du logement

La crise du logement constitue un défi majeur pour le Grand-Duché, en raison de l'évolution démographique rapide et du manque de logements disponibles. Au cours des deux dernières décennies, la population du pays est passée de quelque 440 000 habitant·es en 2001 à plus de 660 000 en 2023, sans que l'offre en logements n'ait pu suivre cette évolution. Cette croissance démographique accélérée a ainsi entraîné une explosion des prix immobiliers, rendant les logements inaccessibles pour de très nombreuses personnes. Une situation qui est préoccupante en ce qu'elle aggrave les inégalités au sein de la société, affectant particulièrement ceux-celles qui se trouvent déjà en situation de précarité. Le logement pèse lourdement sur le budget des ménages moins aisés.

Si dans le passé, ceux qui devaient dépenser plus de 40% de leur revenu pour le loyer étaient surtout des locataires, de plus en plus de propriétaires remboursant un emprunt se retrouvent dans la même situation à la suite de la hausse des taux d'intérêts.

Cette hausse des taux d'intérêt et la réticence des instituts de crédit à accorder des prêts immobiliers renforcent la demande au niveau de la location, tandis que l'activité sur le marché de l'immobilier se ralentit considérablement. À la crise du logement que le Luxembourg connaît depuis des années s'ajoute une crise de la construction.

Nonobstant le ralentissement de l'investissement dans l'immobilier résidentiel, une forte demande persiste. Les terrains à bâtir et les logements sont toujours perçus par une partie des propriétaires comme des objets de spéculation financière, alors que le droit fondamental d'avoir un logement décent semble négligé. Cette situation est exacerbée par le nombre de logements vides et de terrains non construits qui gagnent en valeur à mesure que la pénurie de logements s'aggrave.

Outre la fracture sociale qui est générée par la crise du logement, cette dernière pèse aussi sur l'attractivité du Luxembourg et donc la compétitivité du pays - et est une des explications pour la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

Pour le LSAP, il est crucial de changer d'approche et de considérer les biens immobiliers prioritairement comme des habitations, des lieux de vie, en prenant en compte que le logement est un droit fondamental et un objectif national consacré par la nouvelle Constitution.

Il est essentiel de favoriser de façon ciblée, à côté des mesures favorisant l'accès à la propriété, la réalisation massive de logements locatifs publics à des prix abordables. Les acteur·rices étatiques dans ce domaine doivent disposer des moyens financiers et en personnel nécessaires pour les mettre en mesure de réaliser leurs programmes de construction de logements publics axés sur le locatif.

Le LSAP s'inspire de l'exemple de la capitale de l'Autriche, Vienne, qui a une longue tradition dans la construction de logements communaux. Le système fonctionne parce qu'il est accessible à de larges segments de la population, englobant des centaines de milliers de logements. C'est la raison pour laquelle les coûts sont volontairement supportés par la communauté.

Le Luxembourg a besoin d'une régulation du marché de l'immobilier ainsi que de la mise sur le marché des logements et terrains non utilisés actuellement par le biais de mesures fiscales et législatives. Il est évident que la main publique doit davantage s'impliquer dans le marché. En parallèle, il est impératif de remédier au manque flagrant de logements disponibles en mettant en place une politique cohérente de construction et d'aménagement du territoire. Cela implique, outre la construction accélérée par la main publique de logements abordables, de renforcer la protection des locataire·rices et d'explorer aussi de nouvelles formes d'habitation.

Il est cependant essentiel de planifier la construction de logements dans un cadre défini qui tient compte des aspects d'urbanisation, de dispersion de l'habitat, de gentrification, mais aussi de durabilité, de qualité de vie et de transition climatique.

Ce n'est qu'en mobilisant et en responsabilisant tous les acteur·rices concerné·es que le Luxembourg pourra faire face à la crise du logement et garantir à tous le droit à un logement décent.

2.1. Simplification des procédures pour bâtir plus rapidement

Nous procéderons à la révision des procédures existantes afin d'accélérer la construction de nouveaux logements en priorisant la construction de logements à prix abordables.

- **Dynamisation de la Cellule de facilitation urbanisation / environnement.** Nous dynamiserons cette cellule et le cas échéant, élargirons ses compétences pour faciliter la réalisation de projets d'envergure de création de logements.
- **Veiller à une bonne coordination des équipes administratives** en charge des dossiers de développement urbain/communal et de la construction. Afin d'accélérer le traitement des demandes d'autorisations, nous prévoyons de renforcer les équipes administratives en charge des dossiers de développement urbain et de construction.
- **Nouvelles formes d'habitation.** Nous encourageons les nouvelles formes d'habitation en simplifiant les démarches administratives et en adaptant le cadre législatif. Les Tiny Houses, les logements participatifs, le logement intergénérationnel, les coopératives d'habitation participative, les communautés d'habitation, les structures modulables et d'autres initiatives similaires favorisent l'accès rapide à un logement adéquat à un prix raisonnable.
- **Mise en vigueur rapide du projet de loi relatif à l'impôt foncier** et à la mobilisation de terrains et de logements.
- **Mise en vigueur rapide du projet de loi « Baulandvertrag »** qui prévoit que les terrains constructibles doivent dans un laps de temps défini être viabilisés. S'y ajoute le remembrement ministériel qui permettra d'éviter les situations de blocage de projets de construction d'envergure (par exemple nouveaux quartiers) même en cas de désaccord entre propriétaires.
- **Favoriser la créativité architecturale.** Nous favoriserons la créativité et l'expérimentation architecturale dans les projets de logement en conformité avec les

réglementations en place. Le cas échéant, les communes sont invitées à adapter leurs règlements sur les bâtisses.

- **Réaliser de suite toutes les études nécessaires sur les terrains en main publique.** L'État et les communes disposent ensemble de plus de 3 700 ha de terrains réservés au logement, dont seuls 265 ha seront développés immédiatement. Le LSAP encourage l'État à ne pas perdre de temps et de faire réaliser de suite toutes les études environnementales et autres sur l'ensemble de ces terrains. Au vu de la longueur bien documentée des procédures en matière de réalisation de projets immobiliers, l'État aurait tout intérêt à réaliser toutes ces démarches administratives à l'avance.

2.2. Implication active des communes

Les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans la création de nouveaux logements ou de la mobilisation de logements existants. Pour le LSAP, il est donc primordial que les efforts consentis doivent se faire avec les communes. Nous continuerons à soutenir ces efforts dans le cadre du Pacte Logement 2.0. L'encadrement et le soutien des communes par l'État est, pour le LSAP, chose logique et acquise.

- **Création d'un Service logement dans chaque commune.** Nous aiderons les communes à mettre en place un service logement pour chacune d'entre elles. Les petites communes n'atteignant pas une taille critique pour ce faire seront encouragées à créer un service commun.
- **Encourager les communes à investir dans le logement abordable.** Nous encouragerons les communes à investir dans le logement abordable en construisant ou en rachetant des logements au prix de revient. Les communes pourront profiter de ressources et de conseils mis à disposition par le gouvernement. Nous analyserons également les possibilités d'un soutien étatique renforcé des communes qui doivent supporter les frais liés à un accroissement démographique important.
- **Augmenter les taux de logements abordables** pour les projets visés par l'article 29bis de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
- **Limiter la réaffectation de logements en bureaux et autres structures non-logement.** Afin de préserver l'offre de logements, la réaffectation de logements en bureaux devra être limitée et ne sera autorisée qu'en cas exceptionnel.
- **Créer une nouvelle offre de logements à prix abordables** pour un hébergement à court et moyen terme par l'implantation de structures mobiles ou alternatives sur des terrains viabilisés mais non développés avec un accès aux transports en commun.
- **Refonte de la législation concernant le bail à loyer.** Le « Logementsdësch » serait chargé de l'élaboration d'une refonte de la législation concernant le bail à loyer. Surtout un nouveau plafond des loyers devrait être élaboré avec l'objectif de trouver un plafond des loyers équitable à l'échelle de l'ensemble de la société.
- **Créer un cadre juridique pour la location de chambres dans des logements existants.**

2.3. Développer le logement abordable

Dans un esprit d'équité sociale, augmenter l'offre en logement abordable est essentielle. Le LSAP propose des mesures concrètes pour élargir le parc de logements abordables.

- **Augmentation du taux de logements locatifs appartenant à des acteurs publics.** Le LSAP vise un quota d'environ 25% du parc du logement locatif à moyen terme (10-15 ans).
- **Réforme du régime des Aides à la pierre.** Le LSAP s'engage à mettre en œuvre la réforme relative au logement abordable et qui modifie la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Dans ce contexte, nous veillerons à ce que les montants mis à disposition pour les aides à la pierre soient augmentés de manière à mieux tenir compte des prix réels du marché.
- **Renforcer les promoteurs sociaux sans but lucratif** en les conventionnant et en prenant en charge une partie de leurs frais de personnel et de fonctionnement. Au vu des prix de l'immobilier actuels, il faudra décider des critères pour leur fournir le capital de départ et faciliter leur premier accès au marché immobilier.
- **Diminuer le taux de la taxe sur la plus-value pour les propriétaires de logements immobiliers** s'ils vendent leur bien à un promoteur social sans but lucratif.
- **Céder aux acteurs sociaux, via bail emphytéotique, des terrains** achetés par le Fonds spécial de soutien au développement du logement.
- **Adapter le forfait alloué aux acteurs de la gestion locative sociale** pour couvrir le risque locatif.
- **Fonds d'épargne public.** Nous établirons un Fonds d'épargne public pour l'investissement dans le logement locatif abordable afin de financer de nouveaux projets du Fonds du Logement et de la SNHBM, voire l'acquisition d'objets immobiliers existants. Ce fonds serait ouvert aux communes.

2.3.1. Inciter les propriétaires à mettre à disposition leurs biens immobiliers à la gestion locative sociale

Afin d'accroître la disponibilité de logements en gestion locative sociale, le LSAP proposera des mesures efficaces pour inciter les propriétaires privé-es de participer à cette forme de location à prix abordables. Nous demandons entre autres à

- **exonérer complètement les revenus locatifs provenant de la location sociale.** Cette exonération sera complétée par une prime liée au financement de travaux de rénovation du bien immobilier qui variera en fonction de la durée de la mise à disposition (de 12 500 € pour une durée minimale de 5 ans à 50 000 € pour une durée minimale de 15 ans.)

2.4. Mise en place d'un « Logementsdësch »

Le droit au logement a été élevé au rang d'un objectif d'État par la nouvelle Constitution. Il s'agit donc d'une priorité nationale qui doit être prise en compte par tout·x-es les acteur·rices.

Tandis que le ministre du Logement coordonnera toutes les mesures en faveur du logement, tous les ministères devront veiller à ce que leurs politiques soient cohérentes au vu de cet objectif national.

- **Pour garantir la prévisibilité dans le domaine du logement**, le LSAP va créer un « Logementsdësch » qui réunira l'ensemble des acteur·rices concerné·es tels que les ministères, les communes, les constructeurs, les promoteurs, les architectes, les représentant·es des locataires, les représentant·es de la protection des consommateur·rices, les banques et assurances et les syndicats. Une plateforme permanente préparera les travaux du « Logementsdësch » et fera le suivi des conclusions formulées par celui-ci.
- **Mise en vigueur du projet de loi relative au registres national et communaux des bâtiments et des logements dans les meilleurs délais.** Ce registre est indispensable pour le prélèvement de l'impôt national sur la non-occupation de logements. Il donnera également une meilleure vue d'ensemble sur l'évolution du parc immobilier.
- **Réformer l'accès à la profession de l'agent·e immobilier·ère.** En étroite collaboration et coopération avec la Chambre immobilière et après discussion dans le cadre du « Logementsdësch », l'accès à la profession de l'agent·e immobilier·ère devrait être réformé, en améliorant la formation de base et en imposant une formation continue. La question des commissions des agent·es immobilier·ères devra aussi être discutée et analysée lors de cet échange.

2.5. Consacrer le logement : un lieu de vie et non un objet de spéculation

Pour le LSAP, un bien immobilier n'est pas un objet de spéculation. Tandis que nous souhaitons soutenir l'investissement dans la création de logements, et plus particulièrement de logements abordables, nous rendrons la spéculation foncière et l'investissement dans des logements qui resteront non-occupés beaucoup moins attrayante. Il faut reconsidérer l'immobilier comme un lieu pour vivre et mettre fin à une approche financière du marché du logement. Pour y parvenir, et accompagner ce changement d'approche, nous proposons les mesures suivantes :

- **Limiter l'investissement étranger non-UE.** Nous analyserons la possibilité de limiter l'achat immobilier aux personnes physiques et morales résidant effectivement au Luxembourg ou qui sont ressortissant·es de l'UE.
- **Réforme de la fiscalité immobilière.** La plus-value réalisée lors de la vente de la résidence principale demeurera exonérée d'impôt. Le délai d'application du bénéfice de spéculation – actuellement le bénéfice de la vente d'une propriété n'est plus considéré comme bénéfice spéculatif après 2 ans – sera porté à 5 ans.
- **Acquisition par la main publique des terrains** en bordure des périmètres constructibles. De nouveaux logements devront en premier lieu être construits à l'intérieur des PAG existants. Néanmoins, lorsqu'une extension du périmètre

constructible s'avère nécessaire, il faudra veiller dans la mesure du possible à ce que les acteur·rices public·ques acquièrent les terrains en question avant un reclassement en zone constructible.

- **Vente d'immeubles à construire.** Analyser et adapter la législation des ventes d'immeubles à construire afin d'améliorer la protection des acquéreur·esses achetant un logement dans le cadre d'une vente à terme ou dans une vente en l'état future d'achèvement.
- **Publicité des transactions.** Mettre en place un site d'internet sur lequel chaque personne peut consulter les détails des dernières transactions immobilières, surtout le prix de la transaction et le prix par mètre carré vendu habitable.⁴

2.6. Faciliter les démarches administratives pour les citoyen·nes

Par un souci d'efficacité et d'équité, le LSAP s'engage à ce que les démarches administratives pour les citoyen·nes soient digitalisées et simplifiées et rendues plus transparentes.

- **Les frais liés à l'enregistrement seront supprimés** pour l'acquisition de l'habitation principale. Cette faveur sera accordée deux fois au courant d'une vie.
- **Mise en place d'un service public digitalisé** permettant l'enregistrement à moindre coût des actes légaux liés aux opérations immobilières. En outre ce service public ne contrôlera pas seulement la légalité de l'acte, mais offrira aussi aux acheteur·ses d'un immeuble à des fins d'habitation principale et uniquement à eux·elles, une consultation juridique gratuite avant le passage de l'acte.
- **Versement automatisé de la subvention** loyer aux ménages éligibles.
- **Une Commission des loyers nationale** remplacera les commissions des loyers communales. Elle ne reprendra pas seulement les missions de conciliation des commissions existantes mais conseillera également les locataire·rices et propriétaires concernant les contrats de bail et le prix juste du loyer.
- **Création d'une plateforme digitale** pour toutes les démarches administratives en matière de construction et de développement de projets immobiliers afin de réduire les temps de traitement administratifs, qui permet le suivi en temps réel d'un dossier auprès des différentes administrations concernées et simplifie les procédures en guidant le maître d'ouvrage étape par étape.

2.7. Mesures pour encourager la création de logements abordables

L'État et les communes ne seront pas en mesure de créer à eux seuls un nombre suffisant de logements abordables dans les années à venir. Le LSAP propose les mesures suivantes pour

⁴ Une telle base de données, consultable par tout·x·e un·e chacun·e, existe déjà en France: <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

encourager des acteur·rices privé·es à contribuer à l'effort des acteur·rices public·ques pour agrandir de manière significative le parc immobilier abordable.

- **Inciter à la mise en place de fonds d'investissement privés** spécialisés dans le financement de logements abordables locatifs durables et de qualité en créant un cadre réglementaire adéquat.
- **Prévoir des partenariats public-privé** pour la construction de logements abordables, avec des cahiers des charges précis et des objectifs fixés dans la durée. Dans cet ordre d'idées, on pourrait créer un cadre légal pour faciliter la mise à disposition par une entreprise de logements à ses salarié·es, sans pour autant créer de nouvelles dépendances entre le·la salarié·e et le·la patron·ne.
- **Le ministère du Logement conseillera et accompagnera les projets des coopératives d'habitation** financées par du capital privé sans qu'il y n'ait une dimension spéculative de cet investissement. Les membres de la coopérative seront impliqué·es dans le processus participatif de planification de l'immeuble. Si nécessaire, le cadre législatif sera adapté afin de favoriser ce type de projets qui contribueront à la création de logements abordables.
- **Renforcer l'implication du Fonds de compensation** dans la création de logements abordables.
- **Garantie de l'État pour les crédits immobiliers.** Nous reformerons le système actuel pour donner accès à un plus grand nombre de bénéficiaires.

2.8. Optimiser le nombre d'unités d'habitations par immeuble / projet

Le LSAP se concertera avec les communes et porteurs de projet pour appliquer des mesures par lesquelles la densification des habitations pourra être réalisée sans que la qualité de vie des habitant·es n'en soit affectée et sans impacter les périmètres actuels.

- **Construire en hauteur** afin de maximiser le nombre d'unités d'habitation dans un volume donné aux endroits propices, tout en respectant les quartiers existants à préserver. Cette approche permettra de développer davantage de logements abordables tout en respectant les contraintes d'espace.
- **Densifier de manière planifiée des zones urbaines**, en créant de nouveaux quartiers qui offrent une proximité avec les infrastructures de transport, d'éducation, de sports, de loisirs et autres services essentiels.
- **Veiller à la diversité des logements** dans les quartiers qui répondra aussi bien à la demande de personnes vivant seules, aux familles nombreuses ou encore aux personnes âgées.
- **Elargir, sous conditions, les périmètres de construction.** Parmi les critères à appliquer, il faut prévoir une empreinte environnementale minimale, la prise en compte de critères liés à l'impact climatique. Lors de l'extension du périmètre constructible, il faudra veiller à maintenir un lien étroit avec les quartiers existants.

2.9. Soutenir un secteur de la construction en mutation

Les nouvelles formes de planification et de construction, la transition énergétique, les efforts à réaliser par le secteur de la construction pour réduire son impact environnemental. Le LSAP soutiendra ces efforts par des mesures ciblées, notamment par des aides financières dans le domaine de l'innovation et de la recherche.

- **Utilisation du bois.** Nous continuerons à soutenir des initiatives comme le « Luxembourg Wood Cluster » qui soutient le secteur de la transformation du bois et promeut l'utilisation du bois dans la construction.
- **Innovation.** Le Luxembourg pourrait bénéficier de l'implantation d'entreprises innovantes dans le secteur de la construction, notamment dans le domaine du modulaire préfabriqué de qualité.
- **Limiter l'excavation pour les nouvelles constructions.** Cette mesure vise à prévenir la pénurie des décharges en réduisant la quantité de déchets de construction, tout en diminuant de façon notable le trafic des camions alimentant les décharges. Le LSAP soutient par ailleurs la valorisation des terres d'excavation et le recyclage des matières d'excavation et de démolition.

2.10. Impliquer et responsabiliser les banques

- **Portabilité des prêts immobiliers**
L'augmentation des taux de crédit pèse sur le marché de l'immobilier et pénalise même les acheteur·euses potentiel·les qui souhaitent vendre leur habitation afin d'en acquérir une autre. Le LSAP estime que dans ce cas, l'emprunteur·euse devrait pouvoir conserver son crédit aux conditions initiales pour financer le bien nouvellement acquis. De cette façon, le·la preneur·euse de crédit aura la possibilité de conserver son crédit au taux et aux conditions initiales, de maintenir son assurance emprunteur, d'éviter de payer des frais de remboursement anticipé lors de la clôture de l'ancien prêt et de s'abstenir de payer une nouvelle garantie et de nouveaux frais de dossier.
- **Transférabilité des prêts**
Le LSAP soutient également l'idée de la transférabilité des prêts. Ce dispositif permet d'adosser le prêt au bien et non plus à l'emprunteur·euse. Un·e propriétaire vendeur·se n'ayant pas de crédit à souscrire pour un nouvel achat, transférerait ainsi son prêt à l'acquéreur·se du bien.

3. Notre monde de demain

Au cours des dernières décennies, le Luxembourg a connu une croissance économique remarquable, soutenue par une croissance démographique importante. Cependant, cette croissance démographique accélérée, avec une augmentation de plus de 30% depuis 2010, a engendré des défis logistiques majeurs pour le pays.

Notre modèle économique actuel, au niveau local comme planétaire, n'est pas durable et il est donc nécessaire de repenser notre façon de faire. La fin de l'utilisation des énergies fossiles bon marché et la nécessité de passer à des modes de production et de consommation plus durables sont devenues des impératifs.

Dans cette optique, le Luxembourg s'est engagé à suivre la feuille de route européenne « Fit for 55 » et le « Net Zero Industry Act » pour effectuer des transitions multiples vers une économie décarbonée et digitale.

Parmi ces initiatives figurent la stratégie gouvernementale pour une économie circulaire, « Ons Wirtschaft vu muer 2025 », la relance du Haut Comité de l'industrie pour atteindre les objectifs de décarbonation du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat, ou encore le « Klimapakt fir Betriber » qui encourage les entreprises à adopter des pratiques respectueuses du climat.

Simultanément, des visions alternatives pour notre économie ont été dessinées pour accélérer la diversification économique, en se basant sur des secteurs d'avenir, tels que les écotechnologies, les technologies de la santé, de l'espace ou encore du numérique.

Pour parvenir à gérer ce changement de paradigme, le LSAP s'engage à encadrer et soutenir les entreprises dans leurs efforts de transition. Les aides financières seront ainsi redéfinies pour les rendre incitatives à l'adoption de modes de production et d'investissements réduisant les émissions et la consommation d'énergie.

Le défi qui se présente est de préparer l'économie luxembourgeoise à faire face simultanément aux transitions énergétique, numérique, climatique et industrielle. Il est crucial d'investir massivement, à la fois par des fonds publics et privés, dans les infrastructures nécessaires à ces transitions. Parallèlement, il importe au LSAP de soutenir et de renforcer aussi les secteurs et les commerces « low tech », l'artisanat et les PME dont l'importance et pour la société et pour l'économie ne diminue pas par l'apparition d'un nouveau monde digital au contraire. Ils jouent un rôle prépondérant dans l'application d'une nouvelle approche plus locale.

La sensibilisation aux changements, l'application de mesures conçues comme contraignantes nécessitent le support de la société entière. Une démarche participative dans l'application de la stratégie, ou plutôt des stratégies de transition devra impliquer de manière active les citoyen·nes de même une révision de nos certitudes et codes devra avoir lieu dès le plus jeune âge, notamment à l'école.

Le LSAP adoptera une approche globale qui intègre les multiples transitions nécessaires dans les divers domaines de l'économie tels que l'industrie, l'agriculture,

le tourisme, mais aussi des facteurs de justice climatique ou la protection de l'environnement, en portant une attention particulière aux répercussions de ces changements sur la vie au quotidien des citoyen·nes.

Le LSAP s'appuiera sur les résultats du projet ECO2050⁵ de Luxembourg Stratégie, développé par le ministre de l'Économie visant entre autres une économie moins dépendante, l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'innovation sociétale, les transitions digitale, écologique et sociale, l'investissement dans la redondance critique et le stockage stratégique, la simplification des procédures, la diplomatie économique durable, les finances publiques soutenables et l'anticipation des crises de toutes sortes.

La maxime qui guidera le LSAP dans la concrétisation de la stratégie du futur est celle que l'économie doit servir l'homme et non pas que l'homme doive se mettre au service de l'économie.

C'est pourquoi, le LSAP, en promouvant une société solidaire et forte, s'engage à introduire la notion de bien-être parmi les critères de mesure de la performance des politiques publiques. Outre le Produit intérieur brut (PIB), le budget de l'État devra également tenir compte du bien-être, permettant ainsi une réallocation des moyens budgétaires en faveur des mesures politiques liées à sa promotion.

Cette approche engendre aussi la mise en place d'une politique sociale solide qui protégera les personnes les plus vulnérables et fragiles de notre société.

Pour le LSAP, il est primordial de maintenir une économie forte et dynamique, capable de créer des emplois et de stimuler la croissance.

Sécuriser les facteurs de production, notamment en investissant dans des infrastructures modernes et durables, reste cependant la priorité du LSAP. Car ce n'est qu'une économie saine qui pourra contribuer à garantir le bien-être des citoyen·nes, en offrant un environnement propice au développement personnel et professionnel. Le LSAP vise la cohésion économique et sociale à long terme et promeut pour cela des politiques qui réduisent les inégalités, renforcent la solidarité et favorisent l'inclusion sociale.

Le LSAP reconnaît l'urgence de repenser le modèle économique luxembourgeois pour le rendre durable et respectueux de l'environnement. Les transitions énergétique, numérique, climatique et industrielle nécessiteront des efforts concertés de la part du gouvernement, des entreprises et de la société dans son ensemble. Avec un soutien adéquat, le Luxembourg peut devenir un leader dans le domaine de l'économie décarbonée et digitale, tout en préservant son tissu économique diversifié et en créant de nouvelles opportunités pour les générations futures.

En plaçant l'humain au centre de ses préoccupations, en favorisant une production propre et une consommation raisonnable, en garantissant la protection sociale et en

⁵ <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2023/06-juin/08-presentation-vision-strategique-eco2050/luxembourg-strategie-vision-eco2050-prsentation-intermdiaire.pdf>

soutenant une économie dynamique, le LSAP aspire à créer une société plus juste, durable et prospère pour tous.

3.1. Pour une Economie résiliente, inclusive et compétitive

Seule une économie résiliente, inclusive et compétitive pourra assurer un avenir prospère et durable.

Face aux nombreux défis décrits supra, notre économie doit rester ou devenir capable de s'adapter rapidement, de se réinventer et de rebondir face à l'adversité que ce soit le manque de ressources, le changement climatique, les catastrophes naturelles ou encore les chocs financiers.

L'économie doit aussi répondre au principe fondamental d'une société équitable qui garantit à tous les individus la possibilité de participer pleinement et de bénéficier des opportunités économiques.

La compétitivité économique favorise la croissance, l'efficacité et l'amélioration continue. Nous renforcerons la compétitivité de notre économie en encourageant l'entrepreneuriat et en investissant dans la recherche et le développement.

3.1.1. Accélérer les transitions

Le LSAP va prendre des mesures qui mettent les acteur·rices de l'économie en mesure de participer aux efforts de la transition, sans les mettre en péril à cause des changements à opérer.

Accélérer les transitions des secteurs industriels intensifs en consommation de ressources en développant les aides dédiées. Nous accompagnerons et conseillerons les entreprises tout au long de leur processus de décarbonation. De plus, nous analyserons l'efficacité des aides publiques en fonction des critères de résilience, d'inclusivité et de compétitivité.

- **Utiliser systématiquement des appels à projet** pour orienter les aides aux entreprises vers les secteurs innovants visés et comme outil de prospection afin d'attirer les entreprises actives dans ces secteurs.
- **Impliquer la Société nationale de crédit et d'investissement** dans le financement des transitions vers une économie digitale et verte.
- **Développer des instruments de réduction du risque financier** afin de soutenir et d'accompagner la transformation digitale et verte des entreprises.
- **Intégrer la neutralité carbone ou d'autres critères durables** dans les appels d'offres publics et les cahiers des charges des marchés publics.
- **Optimiser l'allocation et la gestion collaborative des ressources** en mutualisant l'énergie, la chaleur, les parkings, les cantines, les moyens de transport etc. dans les zones d'activités économiques (ZAE), mais aussi entre acteur·rices public·ques (communes, administrations, établissements publics, ...).
- **Créer une Centrale publique d'achats stratégiques** pour mutualiser les achats de l'ensemble du secteur public, y compris les communes et les établissements publics.

- **Promouvoir une utilisation raisonnée du numérique** afin de réduire les émissions de carbone liées à la croissance constante du secteur numérique.

3.1.2. Considération du bien-être⁶

Pour le LSAP, il est d'une importance cruciale d'avoir une vision holistique de la prospérité nationale qui tient compte de facteurs autres que la croissance économique pure, tels que la santé, l'éducation, l'environnement, la qualité de vie ou encore le capital social. Ces facteurs sont aussi importants pour la prospérité et, surtout, la résilience d'un pays, que les données purement économiques auxquels le monde a toujours tendance à se fier comme unique vérité.

- **Institutionnaliser un indicateur du bien-être** qui sera actualisé régulièrement afin de mieux appréhender ex-post l'efficacité des politiques publiques menées, et encourager les initiatives internationales (UE, OCDE) visant à développer un tel indicateur comparable entre pays.
- **Inclure le PIB du bien-être dans le budget de l'État** afin de guider les investissements et les initiatives politiques vers des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé mentale, la préservation de l'environnement ou encore le renforcement des liens communautaires. Ainsi, l'impact des politiques publiques ne sera non seulement évalué sur la croissance économique, mais aussi sur le bien-être global des citoyen·nes.

3.1.3. Développer l'économie circulaire

Le LSAP est convaincu que l'économie circulaire joue un rôle clef dans la transition vers une économie moins gourmande en ressources. C'est pourquoi nous avons élaboré une série de mesures visant à développer et à positionner l'économie circulaire dans le contexte actuel.

- **Proposer des formations diplômantes en réparation**, écodesign et « low tech », combinant le numérique et les compétences manuelles. Nous capitaliserons également le savoir-faire des ancien·nes pour transmettre leurs connaissances aux nouvelles générations.
- **Pour encourager les activités de maintien de la valeur** dans l'économie circulaire, nous allons réduire le taux de TVA à 8% sur des activités répondant aux critères de l'économie circulaire.
- **Mise en place des cycles de formation dans l'entreprise** sur l'application des principes de l'économie circulaire, en adoptant une approche sectorielle pour des domaines tels que la construction, la finance, l'industrie, la santé,
- **Généraliser l'utilisation de la Fiche de données sur la circularité du produit (Product Circularity Data Sheet PCDS)** pour fournir des informations transparentes aux consommateurs et aux parties prenantes. Cette fiche de données permettra de connaître l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de

⁶ voir aussi 5.3.2. Le bien-être, facteur fondamental de la richesse d'un pays

vie, y compris sa composition matérielle, sa durabilité, son potentiel de recyclage ou de réutilisation, ainsi que son impact global sur l'environnement.

- **Développer des chaînes de réutilisation** en soutenant les activités de reconditionnement et de réparation à travers des initiatives de l'économie sociale et en créant des infrastructures logistiques circulaires.
 - Transformation des centres de recyclage en centres de ressources et de réemploi direct des produits et développer une filière manufacturière « low-tech » pour la production d'outils, de pièces de rechange, de machines agricoles, de vélos, et d'autres produits.
 - Création de plateformes de déconstruction dans le secteur de la construction pour valoriser et réutiliser les matériaux.
- **Introduction du concept de la logistique inverse**, en créant un cadre réglementaire pour faciliter le retour des produits aux détaillants ou fabricants par les utilisateur·rices finaux·les. Cela encouragera la réutilisation, la réparation et le démontage des produits.
- **Intégration de critères de circularité dans les appels d'offres publics** et les cahiers des charges des marchés publics. Pour cela, une cellule sera créée au sein du ministère de l'Économie pour aider les acteurs·rices étatiques et communaux·les à mettre en place une démarche durable en matière de marchés publics.
- **Appliquer le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques »** (PSZAE) conjointement avec les communes concernées, afin de développer de nouvelles zones d'activités économiques, de disposer de réserves foncières pour relocaliser les entreprises et d'accueillir de nouvelles sociétés. Dans ce contexte, nous allons créer un registre central des zones libres qui sera accessible pour les entreprises.
- **Encourager fiscalement l'investissement** dans des ressources ayant une longue durée de vie par l'introduction d'un double amortissement en cas d'utilisation plus longue et/ou de réparation.

3.1.4. Promouvoir l'économie du partage

Le LSAP va renforcer le cadre législatif et réglementaire pour encourager l'économie du partage, qui elle aussi joue un rôle essentiel au niveau de la diversification économique devant soutenir les efforts de transition.

- **Création de lieux ou de plateformes pour le partage d'outils, de services, ...** au niveau des communes. Outre l'adaptation d'un cadre législatif adéquat, nous mettrons à disposition des acteur·rices de l'économie du partage des espaces d'entreposage pour les produits et matériaux en attente de réemploi. Enfin, nous soutiendrons financièrement la mise en place de services de partage.
- **Création d'un portail national** pour l'économie du partage.

3.1.5. Positionnement de l'économie sociale et solidaire

Le LSAP soutiendra le développement des économies circulaires et du partage en les connectant avec des initiatives de l'économie sociale et solidaire. Ceci permettra de

développer la diversification économique à des fins de durabilité tout en incluant le facteur humain. Par la mise à disposition de moyens via l'économie sociale et solidaire, l'économie joue son rôle pour la cohésion sociale en offrant du travail et une place aux personnes ayant des problèmes à participer au marché du travail classique. Simultanément, l'économie sociale et solidaire permet d'accomplir des tâches et des fonctions qui sont encore absentes de la conception traditionnelle de l'économie de marché, et ainsi d'initier le changement au niveau social et au niveau de l'économie.

3.1.6. Faciliter les démarches administratives

Pour favoriser l'engagement actif dans l'effort de transition de l'économie, le LSAP va simplifier les démarches administratives pour faciliter la prise d'initiative et la création de structures adéquates.

- **Portail unique une seule démarche, one-stop-shop, formulaire digital unique.**⁷ Par ce portail, les citoyen·nes et les entreprises pourront effectuer toutes leurs démarches en un seul endroit grâce à un formulaire digital unique. Nous créerons une architecture unique de données à l'échelle intergouvernementale qui permettra de centraliser et de partager les informations entre les différentes administrations. Nous automatiserons également l'interopérabilité entre les administrations pour faciliter les échanges d'informations et réduire les délais. Dans le même temps, nous simplifierons et automatiserons les procédures administratives, en réduisant leur nombre et en permettant aux utilisateur·rices de générer automatiquement les données et les pièces justificatives nécessaires.

3.1.7. Développer le commerce local et de proximité

Le commerce de proximité joue un rôle clef dans la réalisation des transitions, que ce soit au niveau de la mobilité, de la distribution ou encore de la cohésion sociale ou du Bien-être. C'est pourquoi le LSAP va développer des mesures encourageant l'établissement du commerce local et de proximité.

3.1.8. Renforcer le tissu entrepreneurial national

Si l'entrepreneuriat est un des piliers de notre économie, son rôle est d'autant plus crucial dans le contexte des transitions. L'économie a et aura besoin d'entrepreneur·ses qui sont vecteur d'innovation et de création et apportent l'agilité nécessaire pour apporter le changement. Pour le LSAP le renforcement du tissu entrepreneurial sera un des piliers de la transformation de l'économie du pays vers une économie résiliente, inclusive et compétitive. Pour soutenir l'esprit entrepreneurial, nous allons

- **adapter ponctuellement le statut de l'indépendant**, notamment en matière de sécurité sociale et de chômage, sans pour autant modifier les grands principes des assurances sociales.

⁷ voir aussi 3.2.6. Simplification administrative

- **développer des instruments de garantie** étatique pour faciliter l'accès des entreprises aux crédits, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).
- **aider les PME à rattraper leur retard** en matière de numérisation, en développant des plateformes de mutualisation où elles pourront partager des ressources et des connaissances pour accélérer leur transformation digitale.
- **faciliter l'entrepreneuriat alternatif** en encourageant la création de Sociétés d'impact sociétal (SIS), de coopératives et d'entreprises à mission et en simplifiant davantage encore leur création.
- **faciliter la transmission d'entreprise** en mettant à disposition des garanties voire des capitaux pour aider les PME dans ce processus. Le remboursement de ces capitaux pourra se faire par des instruments de participation aux bénéficiaires ou des participations au capital. Nous mettrons en place un concept de patronage intergénérationnel pour accompagner la transmission d'entreprise et favoriser l'échange de savoirs entre les générations.
- **Développer les transferts de technologie** et les spin-offs de la recherche luxembourgeoise, en privilégiant la formation entrepreneuriale et l'accompagnement des chercheur·ses actif·ves au Luxembourg.

3.1.9. Développer l'Artisanat

L'artisanat joue un rôle crucial dans une économie, en particulier dans le contexte de la transition climatique. L'artisanat encourage la production locale et peut contribuer ainsi à la réduction des chaînes d'approvisionnement et jouer un rôle de multiplicateur dans l'économie circulaire. Les artisan·es sont également des acteur·rices clé·es, par exemple dans la rénovation énergétique des bâtiments. Enfin, l'artisanat valorise les savoir-faire traditionnels et peut encourager de la sorte une utilisation plus durable des ressources, en favorisant la réparation, la réutilisation et le recyclage.

Le LSAP va donc mettre en place une série de mesures ayant pour but de renforcer et de soutenir l'artisanat.

- **Augmenter l'attractivité du brevet de maîtrise**⁸ en établissant, entre autres mesures, des voies pour permettre aux artisan·es de poursuivre des études supérieures. En offrant des possibilités de formation et de spécialisation supplémentaires, la filière de la formation gagnera en attractivité par rapport aux filières classiques. De plus, cette mesure permettra aux artisan·es à développer leurs compétences et à rester à la pointe de leur domaine, ce qui contribuera à renforcer la qualité des produits et des services artisanaux et à promouvoir l'innovation dans ce secteur.
- **Mise en valeur des métiers traditionnels** et des savoir-faire « low-tech » tels que la cordonnerie, la coiffure, la mécanique, l'électricité, et bien d'autres. Ces métiers ont une grande valeur culturelle et économique, et nous veillerons à les promouvoir et à les préserver. Pour cela, nous viserons à améliorer les conditions

⁸ voir aussi 1.1.4. Revalorisation des filières professionnelles et techniques

de travail pour ces métiers et prévoyons des mesures spécifiques dans le domaine de l'éducation afin d'encourager les jeunes à se tourner vers ces métiers.

- **Promouvoir la rénovation des logements existants**, en développant des initiatives comme « Prime House », ce qui génère une source de croissance pour les artisan·es sollicité·es pour réaliser les travaux de rénovation. De l'autre côté, la rénovation des logements permet de réduire la consommation d'énergie et de favoriser une approche plus durable de l'habitat.
- **Mise en place d'un réseau de décharges pour les déchets inertes** au niveau régional. Cette initiative vise à réduire les déplacements de camions sur de longues distances pour l'élimination de ces déchets. Parallèlement, nous allons favoriser une gestion plus efficace des déchets inertes par le biais de l'économie circulaire (plateforme de déconstruction) et prendre des mesures pour la diminution de déchets inertes (p.ex. limiter l'excavation pour de nouvelles constructions).

3.1.10. Agir contre la pénurie de main d'œuvre

Le Luxembourg devra disposer des ressources nécessaires pour faire fonctionner l'économie. Créer un environnement propice à la formation et au recrutement de talents devient une priorité absolue. Le LSAP veut répondre de manière efficace à la pénurie de main-d'œuvre en cours.

- **Garantir une bonne qualité de vie.** Si le Luxembourg dispose de nombreux atouts, dont un système de sécurité social très développé qui est aussi attractif pour les employeur·ses que pour les salarié·es, il n'en reste pas moins qu'il faudra résoudre les problèmes de logement et de mobilité qui impactent de manière négative l'attractivité du Luxembourg en tant que lieu de travail ou de vie. Améliorer la qualité de vie est la priorité absolue concernant l'attractivité du Luxembourg.⁹
- **Développer les compétences des étudiant·es** tout au long de leur cursus scolaire. Cela passe par la promotion des carrières dans les secteurs touchés par la pénurie de main-d'œuvre, afin de former davantage de jeunes talents dans des domaines-clés. De plus, nous proposons de mettre en place des projets éducatifs transfrontaliers au niveau des écoles classiques, techniques et professionnelles, favorisant ainsi les échanges et l'apprentissage de compétences spécifiques.
- **Faciliter les procédures d'immigration** en digitalisant les démarches pour l'obtention des autorisations de séjour et de travail, réduisant ainsi la bureaucratie et accélérant les processus administratifs. De plus, nous proposons la création d'une « blue card » biométrique, qui permettra de raccourcir les procédures d'embauche de salarié·es hautement qualifié·es originaires de pays hors de l'Union européenne.

3.1.11. Importance du cadre transfrontalier

En tant que petit pays, le Luxembourg possède une économie et un marché du travail qui dépasse largement les frontières nationales. Sur les plus de 460 000 salarié·es (chiffre Statec

⁹ voir aussi 5.1.2. Amélioration des conditions de travail

2021) que compte le Luxembourg, presque la moitié traversent la frontière tous les jours pour venir travailler. Il est dès lors impératif d'insérer la notion de Grande Région dans nos réflexions de développement, que ce soit en termes de ressources ou de développement de zones d'activité, en termes d'éducation, etc. Le LSAP croit en la collaboration régionale et en la nécessité de penser au-delà des frontières, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la mobilité, le développement économique et le logement. Nous proposons de créer des synergies dans ces domaines clés.

- **Faire de la Grande-Région une priorité.** Le Luxembourg doit inclure la Grande-Région dans ses réflexions autour du développement économique du pays
 - en identifiant des projets concrets de co-développement économique, en matière d'éducation et de recherche ou encore des projets d'infrastructure, dans un esprit de partenariat réel avec nos régions voisines ;
 - en approfondissant le dialogue politique avec nos pays voisins autour du télétravail et du co-développement.
- **Garantir une mobilité transfrontalière fluide.** Nous prévoyons de développer le transport public. De plus, nous prévoyons la construction de structures P&R (park and ride) connectées au réseau du transport public le long des frontières, voire dans les pays limitrophes, offrant ainsi des solutions de stationnement pratiques pour les salarié·es transfrontalier·ères.
- **Améliorer les connexions ferroviaires** entre les pays de la Grande Région.
- **Mise en place de stratégies communes pour la gestion des ressources.** Il est essentiel d'élaborer des plans conjoints pour la disponibilité de l'énergie et l'interconnexion des réseaux d'énergie renouvelable, notamment d'hydrogène vert. Nous visons aussi à renforcer la coopération dans la protection de l'eau, en mettant en place des politiques régionales de préservation et de gestion responsable de cette ressource vitale.
- **Promotion de la diversité culturelle** au sein de la Grande Région. Nous proposons d'organiser des échanges scolaires pour les élèves et les enseignant·es entre les écoles de la région, favorisant la compréhension mutuelle et l'enrichissement culturel. De plus, nous soutenons la mise en place de projets éducatifs transfrontaliers au niveau des écoles classiques, techniques et professionnelles, offrant ainsi aux étudiant·es des opportunités d'apprentissage et d'échange au-delà des frontières.

3.1.12. Un commerce international éthique et équitable

Le LSAP s'engage à ce que le Luxembourg poursuive une stratégie de développement de son commerce international qui prend en compte des considérations éthiques et équitables. Les transitions nécessaires ne peuvent être cantonnées à notre seul univers local pour être efficaces. Le LSAP veut apporter, avec nos partenaires internationaux, le changement par des choix délibérés de coopération commerciale. Cette approche repose sur des critères définis.

- **Transparence des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux** pour garantir des normes sociales et environnementales élevées. Il est crucial de mettre un

terme au dumping environnemental et social, en veillant à ce que les pratiques commerciales respectent les droits des travailleur·euses et préservent l'environnement.

- **Devoir de vigilance.** Les entreprises transnationales actives ou domiciliées au Luxembourg doivent considérer le devoir de vigilance. Elles devront contrôler si le respect des critères sociaux et environnementaux en amont de leur production est garanti.
- **Biens publics mondiaux « orphelins ».** Nous proposons la création de cadres juridiques et d'accords internationaux pour les biens publics « orphelins », tels que l'espace et les océans. Il sera essentiel de coordonner les efforts au niveau des organisations internationales telles que l'ONU, l'OCDE, l'UE dans ce sens pour éviter le risque d'exploitation abusive sans posséder d'outils juridiques pour pouvoir agir.

3.1.13. Pour une politique énergétique durable, efficiente et sécurisée

L'enjeu de l'énergie est crucial pour la transition climatique et la transition économique qui en découle. Notre dépendance actuelle aux combustibles fossiles est une voie sans issue et devra être dépassée. Le développement de sources d'énergie propres et renouvelables permettra non seulement de préserver notre planète, mais devra aussi être à l'origine de nouvelles opportunités économiques. La transition vers des énergies durables favorise le développement de nouvelles industries, telles que l'énergie solaire, éolienne et hydraulique ou l'hydrogène vert – industries qui à leur tour génèrent des emplois et stimulent la croissance économique. La transition énergétique devra aussi devenir source de compétitivité pour nos entreprises. En investissant dans l'efficacité énergétique, nous pouvons réduire nos coûts énergétiques et promouvoir l'innovation technologique.

C'est pourquoi la transition vers une politique énergétique plus durable, efficiente et sécurisée, cruciale pour l'avenir de notre pays, est une priorité absolue pour le LSAP autant en ce qui concerne l'économie nationale que le développement du pays en tant que tel.

- **Investir dans le développement des énergies renouvelables.**
 - **Énergie éolienne.** Pour garantir la sécurité de la planification et accélérer les procédures d'autorisation, nous proposons de réviser le cadre réglementaire de l'exploitation d'installations éoliennes et de confier à une seule administration la coordination des différentes procédures d'autorisation.
 - **Installations photovoltaïques.** Nous allons élargir les potentiels de production en les installant de manière systématique sur des bâtiments publics, des arrêts de bus, le long des autoroutes, etc.
 - **Participation citoyenne.** Nous proposons d'augmenter les subventions pour les citoyen·nes qui investissent dans la transition énergétique, en appliquant des critères sociaux pour que cet investissement soit réalisable pour chaque citoyen·ne, indépendamment de sa situation socio-économique.

- **Sortir les chauffages à carburants fossiles** de l'assiette du capital investi des loyers.
- **Analyser les potentiels de l'utilisation de l'hydrogène vert** au Luxembourg et assurer la connexion du pays aux réseaux transfrontaliers/européens.
- **Initier des mesures pour renforcer l'efficacité et l'efficience énergétique** des entreprises, y compris les PME. Nous proposons d'encourager l'électrification des entreprises et de soutenir les adaptations des modes de production.
- **Renforcement des réseaux d'interconnexion énergétique.** Il est crucial de garantir un équilibre énergétique au niveau de la production (dé)centralisée, du stockage et de la distribution. Pour y parvenir nous allons renforcer les réseaux d'interconnexion pour assurer une transmission fluide de l'énergie.
- **Stabilisation des prix énergétiques à un niveau raisonnable** Nous allons protéger les citoyen·nes et les entreprises des fluctuations du marché de l'énergie en maintenant des prix énergétiques raisonnables.

3.2. Le monde de demain, un monde digital ¹⁰

La révolution digitale, si elle constitue une chance mais aussi un péril, est inéluctablement en cours. Offrant de multiples chances notamment par l'avènement de l'intelligence artificielle, le LSAP va accompagner cette révolution et l'encadrer pour que les risques soient minimisés.

3.2.1. Création d'un Observatoire de la digitalisation et de l'intelligence artificielle

Le LSAP procédera à la création d'un Observatoire de la digitalisation et de l'intelligence artificielle, afin de mieux comprendre et encadrer les avancées technologiques. Composé d'une équipe hétéroclite, comprenant des représentant·es du gouvernement, de la recherche empirique, de juristes, de jeunes, des partenaires sociaux, de l'éducation et de la société civile, cet Observatoire aura comme mission :

- **de promouvoir et de stimuler le progrès technologique** de manière responsable, en mettant l'accent sur l'éducation, le monde du travail et la recherche.
- **d'encadrer l'implémentation des nouvelles technologies** dans la vie quotidienne, en veillant à ce qu'elles bénéficient à tous les citoyen·nes de manière éthique et sécurisée.
- **de guider la réglementation des nouvelles technologies**, en abordant les aspects éthiques, économiques et juridiques liés à la digitalisation et à l'intelligence artificielle.
- **de coordonner la coopération internationale** dans le domaine de la recherche, de l'application et de la réglementation des nouvelles technologies.

¹⁰ Pour ce qui est de la digitalisation du monde du travail (5.1.2. Amélioration des conditions de travail et 5.1.3. Droit au travail), la fiscalité du numérique (5.3.1.16. Taxe sur le travail des robots) ou encore l'apprentissage du numérique (1.1.3. Apprendre à vivre dans le monde de demain), veuillez-vous référer aux chapitres spécifiques (énumération non exhaustive).

3.2.2. Mise à disposition des ressources et moyens nécessaires

Le LSAP est d'avis que la révolution digitale bénéficie à l'ensemble de la société parce qu'elle va favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité de notre économie. Pour soutenir cette évolution, et garantir la souveraineté de numérique nationale, nous mettrons à disposition les ressources et moyens nécessaires, à savoir :

- **le financement de la recherche** via les centres de recherche publics et le SnT (Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust) de l'Université du Luxembourg ainsi que, par des subsides et aides diverses, les entreprises investissant dans l'innovation numérique.
- **le développement des infrastructures** nécessaires pour assurer la souveraineté numérique nationale, en promouvant le développement de clouds nationaux pour garantir le stockage sécurisé des données sensibles, ou encore les capacités de calcul haute performance (High Performance Computing). Cette infrastructure sera complétée par une plateforme nationale d'échange des données qui facilitera le partage sécurisé des données entre les acteur·rices public·ques et privé·es.

3.2.3. Smart Nation

Le LSAP développera le concept de Smart Nation. Notre vision d'une Smart Nation repose sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle pour améliorer les services, optimiser la mobilité, résoudre les défis sociaux, promouvoir les villes intelligentes et digitaliser les démarches administratives. C'est pourquoi nous proposerons un plan d'action élaboré pour l'implémentation de la Smart Nation.

- **Quantification des chances.** Nous allons quantifier les opportunités offertes par la transformation numérique pour améliorer les services publics dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et la mobilité et analyser les économies d'argent, de temps et de ressources et le gain en productivité réalisables.
- **L'utilisation de l'intelligence artificielle** pourra être un atout majeur dans la gestion des transitions multiples écologiques, énergétiques, économique, etc. C'est pourquoi nous allons utiliser l'intelligence artificielle comme un outil puissant pour trouver des solutions innovantes et efficaces.
- **Smart City, la ville intelligente.** Ce qui est possible sur plan national l'est aussi sur le plan communal. Corollaire de la Smart Nation, la ville intelligente permettra le développement des infrastructures, la gestion intelligente des ressources, l'organisation de la mobilité, l'automatisation des services de base offerts aux citoyen·nes et ainsi améliorer leur qualité de vie.
 - Nous allons mettre en place une stratégie gouvernementale visant à accompagner activement les communes dans l'adoption de concepts Smart City.
- **Plateforme luxembourgeoise de services d'échange de données.** Nous allons encourager la création de normes d'interopérabilité et de services interopérables au sein d'un cloud luxembourgeois ouvert et sécurisé et aider les entreprises à participer activement à l'économie axée sur les données.

- **La digitalisation complète des services administratifs** de l'État et des communes, simplifiera les démarches administratives des citoyen·nes.
- **Accélération de la digitalisation des démarches administratives** pour faciliter la vie des citoyen·nes. Nous élargirons les offres de Guichet.lu et MyGuichet.lu, les plateformes en ligne permettant aux citoyens d'interagir avec les administrations. Simultanément, nous encouragerons les citoyen·nes à utiliser ces outils numériques pour effectuer leurs démarches administratives de manière plus rapide, pratique et sécurisée.

3.2.4. Garantir un accès au monde numérique à tout·x·es

Le LSAP garantira un accès équitable aux technologies digitales pour tout·x·es les citoyen·nes et mettra en place les mesures nécessaires pour éviter et combattre la fracture numérique.

- **Garantir un accès abordable à Internet à chaque citoyen·ne.** Nous nous engageons à mettre en place les infrastructures ainsi qu'un dispositif réglementaire pour garantir un accès abordable et de qualité à Internet à chaque citoyen·ne et dans toutes les régions du pays.
- **Accès au matériel informatique dans les bâtiments publics.** Nous allons installer des équipements informatiques tels que des tablettes et des ordinateurs dans les bâtiments publics tels que les mairies et les administrations, afin que tous les citoyen·nes puissent accéder aux ressources numériques nécessaires.
- **Formation et éducation pour développer les compétences nécessaires.** Nous investirons dans la formation et l'éducation pour développer les compétences numériques chez tout·x·es les citoyen·nes, à la fois dans le cadre scolaire, dans le monde du travail et par des cours publics gratuits. Nous voulons nous assurer que chaque individu pourra disposer des compétences nécessaires pour naviguer dans l'ère numérique.
- **Inclusion digitale.** Nous mettrons en place des mesures spécifiques pour favoriser l'inclusion digitale, en particulier pour les personnes qui rencontrent des difficultés à utiliser les nouvelles technologies, notamment les personnes âgées. Cela comprendra des offres de formation spécifiques, le maintien des démarches administratives sur papier et l'ouverture de guichets physiques Guichet.lu dans les communes et les principales agglomérations.

3.2.5. Simplification administrative

Conscient de la complexité administrative à laquelle peut être exposé un citoyen ou un professionnel, le LSAP s'engage à simplifier les démarches administratives pour les citoyen·nes et les entreprises.

- **Portail unique : une seule démarche, one-stop-shop, formulaire digital unique.** Nous allons développer un portail unique qui permettra aux citoyen·nes et aux entreprises d'effectuer toutes leurs démarches administratives en un seul endroit. Pour cela,
 - nous développerons une base de données centralisée et commune qui permettra aux différentes administrations de partager facilement les

informations nécessaires pour traiter les demandes des citoyen·nes et des entreprises. Cette mesure évitera les redondances et accélérera les processus administratifs.

- nous mettrons en place des systèmes automatisés qui permettront aux différentes administrations de communiquer entre elles de manière transparente et efficace. Ce partage d'informations réduira les délais de traitement des demandes.
- nous allons automatiser les processus administratifs dans le but de simplifier les démarches pour les citoyen·nes et les entreprises.
- nous développerons des systèmes intelligents qui permettront aux utilisateur·rices, qu'il s'agisse de citoyen·nes ou d'entreprises, de générer automatiquement les données mémorisables et les pièces justificatives requises pour leurs demandes.

3.2.6. Prévention

Nous sommes conscients des défis et dangers liés à la cybersécurité, à la diffusion de fake news, au hatespeech, à la diffamation et au harcèlement en ligne. C'est pourquoi le LSAP propose les mesures suivantes pour prévenir et lutter contre ces problèmes.

- **Information et sensibilisation.** Nous mettrons en place des campagnes d'information et de sensibilisation pour éduquer les citoyens au sujet des dangers liés à la cybercriminalité, aux fake news, au hatespeech, à la diffamation et au harcèlement en ligne.
- **Augmenter les moyens et ressources de l'initiative BEE SECURE.** Nous allouerons davantage de ressources à l'initiative BEE SECURE, en particulier pour renforcer la sensibilisation et l'éducation dans les écoles, les chambres professionnelles et le système judiciaire. Nous collaborerons avec ces institutions pour développer des programmes et des formations adaptés à chaque groupe cible.

3.2.7. Élaborer un cadre réglementaire et législatif adapté

Un cadre réglementaire et législatif solide est essentiel pour encadrer l'utilisation des technologies numériques et protéger les droits des citoyen·nes. Le LSAP propose un cadre réglementaire clair pour régir l'utilisation des technologies numériques

- **Définir la structuration des algorithmes.** Nous définirons des normes et des directives concernant la structuration des algorithmes, en particulier ceux utilisés pour la prise de décision par l'intelligence artificielle. Cela garantira la transparence et la responsabilité dans l'utilisation de ces technologies.
- **Définition des responsabilités, obligation de rendre des comptes et obligation de transparence.** Nous clarifierons les responsabilités des acteur·rices impliqué·es dans les technologies numériques et nous imposerons des obligations de rendre des comptes et de transparence.
- **La protection des données sera une priorité absolue.** Nous renforcerons les mesures de sécurité des données (cybersécurité) et mettrons en place des

réglementations strictes en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et le partage des données recueillies.

- **Cybercriminalité.** Nous intensifierons la lutte contre la cybercriminalité en renforçant les lois et les organismes chargés de l'application de la loi. Nous proposerons des formations spécifiques et mènerons des campagnes d'information et de sensibilisation afin de prévenir les cyberattaques. D'avantage d'agent·es spécialisé·es seront formé·es pour être en mesure d'identifier et de poursuivre les auteur·rices de ces actes criminels.
- **Abus divers.** Nous prendrons des mesures pour lutter contre les abus en ligne tels que le vol d'identité, le hatespeech, la propagation de fake news et la criminalité organisée, dans le but de pouvoir sévèrement réprimander de tels comportements abusifs.

3.3. Agri- et Viticulture et développement rural

L'agri- et la viticulture culture sont un secteur économique essentiel. Les crises sanitaires et politiques de ces dernières années ont souligné l'importance d'une production alimentaire régionale diversifiée. Étant donné que les surfaces agricoles représentent environ 50% de la surface totale du Luxembourg, l'agri- et la viticulture ont également un impact considérable sur l'environnement et les paysages.

Les agriculteur·rices et les viticulteur·rices font face à d'énormes défis. La flambée des prix des moyens de production, les prix de vente de produits agricoles qui fluctuent en fonction des marchés internationaux et les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents les exposent à des risques de moins en moins prévisibles.

En même temps, l'agriculture doit contribuer à la lutte contre les changements climatiques, au rétablissement d'un bon état des ressources naturelles tels que les sols et l'eau et à la préservation et la restauration de la biodiversité. Cette transition va de pair avec une extensification de l'agriculture qui demande un support public conséquent aux agriculteur·rices qui ont droit à une rémunération juste des produits et services qu'ils-elles offrent.

La politique commune agricole (PAC) de l'Union européenne oriente et encadre les aides financières qui peuvent être allouées aux agriculteur·rices. Le Plan stratégique national et la nouvelle loi agraire qui en assure la mise en œuvre déterminent ce cadre financier pour la période de 2023 à 2027. S'y ajoutent des aides d'État non-cofinancés par l'UE et des aides spécifiques liées à des mesures environnementales.

3.3.1. Vers une production agricole durable

- **Créer un écosystème local solide** en favorisant les collaborations régionales, e.a. avec les communes, dans le domaine de l'agriculture durable.
- **Encourager les fermes à obtenir la certification « Bio »** et garantir des normes élevées en matière de production alimentaire.
- **Orienter l'offre de la production agricole en fonction des besoins locaux** et diversifier la production alimentaire selon la demande régionale.

- **Prioriser l'utilisation des surfaces agraires pour la production alimentaire** et abandon de l'utilisation d'aliments spécialement cultivés par les installations « Biogas ».
- **Favoriser l'élevage durable, lié au sol**, pour la production laitière et bovine et abandon de l'élevage intensif, au profit de pratiques plus respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.
- **Abandon de l'utilisation de pesticides et d'engrais synthétiques** nocifs pour l'environnement, une mesure qui favorise la protection de la nature et de l'eau.
- **Permettre l'installation de serres maraîchères** dans la zone verte aux abords des zones artisanales et encourager le « urban farming ».
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**. Nous continuerons à soutenir les projets « anti-gaspi » en lançant des campagnes d'information, en développant de nouveaux projets et en élargissant l'initiative « Gielt Band » qui consiste à signaler les haies et arbres fruitiers, les vergers et les potagers accessibles au public pour une récolte gratuite.

3.3.2. Investir dans la recherche et le Développement

- **Garantir des soutiens financiers** ciblés pour accompagner la transition énergétique et écologique de l'agri- et de la viticulture. Nous accorderons des subsides supplémentaires aux projets liés aux nouvelles technologies et augmenterons les moyens alloués à la formation, à l'éducation et à la recherche dans le domaine agricole.

3.3.3. Garantir un revenu équitable aux agriculteur·rices

- **Rémunération juste** des prestations fournies dans l'intérêt de la société et du développement durable, en considérant les efforts fournis pour la protection du climat et de l'environnement ainsi que la prise en compte du bien-être animal.
- **Analyser le fonctionnement des Caisses de maladie et de pension** pour l'agri- et viticulture en vue de garantir une protection sociale adéquate aux agriculteur·rices.
- **Intervention au sein de l'UE** contre l'exportation de denrées alimentaires à des prix inférieurs aux coûts de production, pour protéger les prix du marché local et pour protéger les marchés dans les pays importateurs.
- **Les normes applicables à la production agricole à l'intérieur du marché unique européen** devront également être respectées pour les produits agricoles importés de pays tiers ou exportés vers des pays tiers.

3.3.4. Viticulture des vins de qualité

- **« La classe plutôt que la masse »**, développer une viticulture basée sur la qualité plutôt que la quantité, afin de renforcer la réputation des vins luxembourgeois.

- **Développer des stratégies de commercialisation** qui valorisent les vins de qualité et permettent de positionner le Luxembourg comme un acteur qualitatif sur le marché des vins fins.
- **Réalisation de campagnes de sensibilisation** au vin luxembourgeois dans la Grande Région promouvant l'excellence des vins produits sur notre territoire.
- **Développer l'œnotourisme de manière durable**, en proposant des expériences uniques aux visiteur·euses et en mettant en valeur les paysages viticoles. Dans ce contexte, le cadre légal doit être adapté afin de donner aux traditionnelles « Wäistuffen » une base légale appropriée.

3.3.5. Renforcement des structures de conseils aux agri- et viticulteur·rices

- **Faire avancer la professionnalisation et la digitalisation des structures de conseil**, en mettant à disposition les ressources et outils adaptés. Nous développerons également des conseils spécifiques pour les jeunes agriculteur·rices et viticulteur·rices afin de les soutenir dans leurs premières années d'activité.
- **Faciliter l'accès à la formation agricole**, notamment dans le cadre de réorientations professionnelles
- **Soutenir les exploitations agricoles familiales**. La nouvelle loi agraire prévoit une redistribution de certaines aides en faveur des petites et moyennes exploitations.
- **Soutenir l'agritourisme** en autorisant les exploitations agricoles avec logements locatifs aussi bien dans les agglomérations que pour les fermes de colonisation, et en particulier pour les viticulteur·rices.¹¹

3.3.6. Renforcer et optimiser le fonctionnement des administrations (ASTA, SER, ALVA, ...)

- **Simplification des démarches administratives**, digitalisation des processus et optimisation de la communication entre les différentes entités. Cela permettra aux agriculteur·rices et aux viticulteur·rices de bénéficier d'une plus grande efficacité dans leurs interactions avec les administrations.
- **Intensifier le support aux projets « Développement rural » et « Leader·euse »**, qui jouent un rôle clé dans la promotion de pratiques durables et dans le développement économique des zones rurales.
- **Analyser le fonctionnement** de la Chambre agricole en vue d'une réforme qui lui permettra de répondre de manière adéquate aux besoins et aux attentes des agriculteur·rices et des viticulteur·rices du pays.

3.3.7. Protection des animaux

Depuis 2018, la loi relative à la protection des animaux a été réformée de manière à prendre en compte les attentes d'une société qui porte une attention particulière au bien-être des

¹¹ voir aussi 3.6.8. Loi sur la Protection de la Nature

animaux. Cette loi a pour objectif d'assurer la dignité, la protection de la vie, la sécurité et le bien-être des animaux.

- **Le LSAP veillera au respect de la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux** et mettra les moyens nécessaires à disposition des administrations responsables des contrôles et de la recherche d'infraction y relatifs.
- **Le soutien financier aux asyles et centres de soins pour animaux** sera adapté aux besoins réels. Une extension de ces structures doit être envisagée de même qu'une participation étatique financière adéquate.
- **La castration des chats qui errent à l'extérieur** sera encouragée par des campagnes de sensibilisation et des subventions spécifiques.
- **Limitation de la chasse à courre (« Klappjuegd »)** aux besoins de la régulation des populations de gibier.
- **Interdiction de l'élevage** et du commerce des animaux à fourrure.
- **Limiter de manière très restrictive l'expérimentation animale** aux cas où elle apporte des avantages prouvés et où le bien-être des animaux est pris en compte de manière rigoureuse.
- **Abattoir.** Le LSAP veillera à ce que le site de l'abattoir d'Ettelbruck soit maintenu et continuera à disposer de capacités suffisantes à la suite de la fermeture de l'abattoir de Wecker pour garantir l'abattage dans de bonnes conditions des animaux élevés dans la région. La situation géographique centrale du site Ettelbruck garantit des trajets courts de la ferme vers l'abattoir ce qui est dans l'intérêt du bien-être animal.
- **Sensibilisation.** Des campagnes de sensibilisation pour les propriétaires d'animaux ainsi que des subventions spécifiques pour la protection des animaux (ex.: sauvons Bambi) seront renforcées.
- **Au niveau européen,** le Luxembourg s'engagera pour une interdiction de l'exportation vers des pays tiers d'animaux d'abattage vivants et pour la réduction des temps de transport d'animaux vivants.

3.4. Tourisme de qualité

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie du Luxembourg. La part du PIB attribuable directement au tourisme dépasse les 1,2%. Le nombre d'emplois dans ce secteur a connu une augmentation significative, avec une croissance de 22% entre 2014 et 2019. Ceci représente près de 40 000 emplois, dont 50% se trouvent dans le domaine de la restauration¹².

Le LSAP va positionner le Luxembourg comme une destination touristique de qualité, tout en favorisant le développement économique et la création d'emplois.

- **Création du « Luxembourg House of Hospitality ».** Nous mettrons en place une plateforme nationale commune réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur touristique. Cette initiative vise à faciliter la coordination des différents projets initiés par des acteurs privés, régionaux ou

¹² Chiffres Statec 2019

nationaux·ales, optimisera les synergies et facilitera la promotion du tourisme luxembourgeois.

- **Poursuivre la professionnalisation des services touristiques** à travers le pays. Pour garantir un accueil de qualité aux visiteurs, nous proposons d'augmenter les moyens des Offices régionaux du Tourisme. Cette augmentation de ressources permettra d'améliorer la formation et la qualification du personnel. Dans le cadre de la gestion des ressources, nous évaluerons aussi le projet d'intégration des Offices régionaux de Tourisme au Groupement d'Intérêt Economique « Luxembourg for Tourism ».
- **Promouvoir le développement d'offres touristiques uniques et authentiques** capables d'attirer de nouveaux visiteur·ses en
 - développant une offre culturelle, événementielle et touristique intégrée. Cela implique la mise en place d'un support digital et mobile adéquat, permettant aux visiteur·ses d'accéder facilement à l'information et de planifier leur séjour en fonction de leurs intérêts spécifiques.
 - développant le tourisme de nature en mettant l'accent sur la création et la promotion de réseaux de vélo intégrés et de réseaux pédestres.
 - développant le tourisme de congrès, un domaine à fort potentiel. Nous intégrerons le tourisme de congrès dans la stratégie de diversification de l'économie. Simultanément, nous moderniserons le concept des « Foires », en mettant en place l'infrastructure et les capacités nécessaires pour organiser des événements hybrides, permettant aux participant·es de se connecter ou de se déplacer virtuellement.
- **Valoriser et agrandir le seul port de plaisance** sur la Moselle luxembourgeoise à Schwebsange. Cette mesure vise à développer le tourisme fluvial et à offrir aux plaisancier·ères une infrastructure moderne et attrayante.

3.5. Un aménagement du territoire tourné vers l'avenir

Le LSAP est convaincu qu'un aménagement cohérent de notre territoire tourné vers l'avenir est crucial pour garantir un développement économique et démographique judicieux de notre pays, tout en renforçant sa résilience climatique et en répondant aux défis en matière de qualité de vie de la population.

3.5.1. Préserver et augmenter la qualité de vie

Nous allons promouvoir un aménagement du territoire qui vise à mettre l'humain et sa qualité de vie au centre de toute planification. Nous visons dans les espaces urbanisés une densité de construction soutenue, mais adaptée à nos tissus urbains et ruraux existants, accompagnée d'une bonne mixité des fonctions au sein des localités.

- Nous ambitionnons, en complément à toute urbanisation, une revalorisation des espaces libres en procédant à un développement conséquent des espaces verts à

l'intérieur des localités et à une préservation des zones vertes et des paysages en dehors des espaces urbanisés.

- Nous opterons pour un développement plus structuré et plus diversifié du territoire, ceci en vue de rapprocher les lieux de travail ainsi que les services publics et privés aux lieux d'habitation. En effet, étant conscients de l'impact négatif sur la qualité de vie de nos concitoyen·nes qu'exercent les trajets domicile-travail quotidiens, nous estimons que seul un aménagement du territoire conciliant permet aux citoyen·nes de consacrer davantage de temps à leurs loisirs et relations familiales et collectives.

3.5.2. Un aménagement du territoire local pour une vision globale cohérente

Alors que maintes études en matière d'aménagement du territoire réalisées au cours de ces dernières années désignent la résilience climatique et la mobilité comme étant des priorités d'action face aux défis d'aujourd'hui et de demain, nous souhaitons concrétiser les actions issues de telles études aux fins de donner vie à une vision d'un aménagement du territoire résilient et propice à la conciliation travail-vie privée.

Une vision en matière d'aménagement du territoire ne saura porter ses fruits que si nous arrivons à la transposer au niveau national, mais aussi, et surtout, au niveau local. De ce fait, nous concentrerons nos efforts en matière d'aménagement du territoire à l'échelle locale en comptant sur une concertation étroite avec tous les décideur·ses locaux·ales et acteur·rices concerné·es.

- Nous estimons que les communes constituent un acteur clé de l'aménagement du territoire. Eu égard à leur proximité avec leurs concitoyen·nes, les communes sont dans la possibilité de mieux identifier leurs besoins et attentes pour développer leur territoire.
- Nous allons renforcer les moyens financiers des communes afin de les soutenir lors de la réalisation de projets qui répondent aux objectifs nationaux en matière d'aménagement du territoire. Considérant que les missions des communes sont très diversifiées en matière d'aménagement du territoire, nous allons mettre en place un mécanisme de financement plus ciblé et adéquat en matière de subsides étatiques.
- Nous allons développer des instruments de suivi digitaux, transparents et publics portant sur la transposition des objectifs nationaux de l'aménagement du territoire à l'échelle locale. Ils permettront, tant aux décideur·ses nationaux·ales que locaux·ales, de baser leurs décisions politiques sur des données et analyses concrètes et d'estimer davantage leurs effets positifs et négatifs sur l'aménagement du territoire.
- Nous créerons une institution (ou société de développement) qui, en collaboration avec les communes, réalisera des projets urbanistiques dans les zones urbanisées. Cette institution se concentrera sur des projets de rénovations urbaines dans les localités qui ont connu une évolution contraire à un aménagement du territoire

moderne, par exemple dans les centres de localité qui souffrent d'une fuite des activités commerciales. Cette institution aura également la charge de la planification de projets de densification du bâti qui vont de pair avec une intensification des activités de loisir. Lesdits projets seront conçus et réalisés moyennant une large participation citoyenne et dans un esprit de renforcement de la cohésion sociale ainsi que de l'attractivité des lieux de vie.

- Nous renforcerons les liens entre les autorités qui ont la charge de l'aménagement du territoire, d'une part, et de l'aménagement communal et du développement urbain, d'autre part. Dans ce contexte, nous renforcerons encore le rôle de conseil au bénéfice des communes en matière de transposition des objectifs définis par le plan directeur d'aménagement du territoire sur le terrain. Ce conseil, qui sera assuré de concert par les autorités étatiques compétentes, permettra notamment d'initier et d'accélérer des projets à l'échelle locale qui apporteront une meilleure qualité de vie à l'échelle locale, mais aussi une amélioration du flux de circulation routière à l'échelle nationale.

3.6. Préserver notre Environnement

Pour le LSAP, la préservation de l'Environnement est un des piliers pour rendre notre société, et son fonctionnement, plus résilients. Le rôle de l'État est de préserver la nature comme un bien public. Cette préservation passe par des mesures contraignantes et des incitations. Afin de garantir l'équité sociale, nous veillerons à ce que toutes les mesures prises dans le cadre de la protection de l'environnement soient socialement justes. Cela implique la mise en place d'un système d'aides et de subsides publics pour soutenir les individus et les communautés qui s'engagent activement dans la préservation de l'environnement.

- **Promotion du Pacte climatique pour professionnels.** Pour que l'application des mesures du Pacte climatique ne résulte pas dans une concurrence déloyale internationale, nous prévoyons des mesures spécifiques pour créer un environnement équitable pour les entreprises.
- **Rendre le Pacte nature et le Pacte climatique plus attractifs pour les communes.** Pour encourager la participation des communes, et alléger la charge de travail incombant à ces dernières, nous préconisons une approche centralisée par l'État, notamment au niveau de la collecte de données et du suivi des résultats. Les communes bénéficieront aussi de conseils spécifiques pour la mise en œuvre des mesures découlant de l'application du Pacte.
- **Garantir des investissements publics** pour promouvoir l'agriculture durable, la protection et la restauration de la biodiversité, la protection du climat et le bien-être animal. Ces investissements contribueront à assurer la durabilité de notre système agricole tout en préservant notre environnement.
- **Accélérer les efforts pour la réduction d'émissions de gaz à effet de serre** (initiative « Fit for 55 »). Dans le cadre de l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, il est nécessaire de mutualiser et d'accélérer nos efforts.
 - **Accroître l'efficacité énergétique.** Pour réduire notre empreinte carbone, il est essentiel de promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs

de notre société. Nous allons ainsi initier un paquet de mesures concrètes, telles que l'amélioration de l'isolation des bâtiments, l'utilisation de technologies économes en énergie et la sensibilisation à la consommation responsable d'énergie.

- **Réduire le trafic routier.** La réduction du trafic routier est un enjeu majeur pour la lutte contre le changement climatique. Des politiques efficaces de transport en commun, de promotion du covoiturage et de développement des infrastructures pour les modes de transport alternatifs aideront à atteindre cet objectif.
- **Réduire le trafic aérien.** La réduction du trafic aérien est un enjeu majeur pour la lutte contre le changement climatique. Le LSAP soutient toute initiative au niveau de l'Union européenne visant à interdire tous les vols commerciaux dont la destination est atteignable en moins de 3 heures en train. De plus, nous souhaitons interdire les services de transport aérien non réguliers de passagers (jets privés) ne faisant pas l'objet d'une exploitation commerciale dans cette période législative depuis le territoire luxembourgeois. Des dérogations permettant à certains vols d'intérêt général de continuer à être opérés, tels que les vols médicaux, de sauvetage ou de sécurité civile ainsi que les activités des aéroclubs seront prévues. Cela implique que des entreprises, dont certaines luxembourgeoises, spécialisées dans le secteur de vols privés doivent être accompagnées pour que leurs salarié·es soient formé·es si besoin est, et pour trouver un emploi dans un autre secteur. Dans le cas d'une telle interdiction se pose également la question du dédommagement des propriétaires de ces entreprises concernées, qui pourrait être calqué sur le modèle de l'expropriation pour utilité publique.
- **Développer l'hydrogène vert.** Nous mettrons en place un plan d'action « hydrogène vert » qui comprendra une analyse des potentiels pour l'hydrogène vert au Luxembourg. L'analyse portera notamment sur les possibilités de production locale de l'hydrogène, de la mise en place d'un réseau de distribution de l'hydrogène et des mesures pour favoriser les engins à moteur à hydrogène.
- **Accélérer le passage des véhicules à carburant fossile vers l'électromobilité (ou l'hydrogène).** Il est primordial d'accélérer le passage des véhicules à carburant fossile vers des véhicules électriques (ou alimentés à l'hydrogène en ce qui concerne les poids lourds / autobus), en encourageant leur adoption par le biais d'incitations fiscales et d'infrastructures de recharge appropriées.
- **Électrification de la flotte de véhicules publics.** Pour donner le bon exemple et encourager la transition vers des solutions de transport plus durables, nous allons veiller à ce que la flotte de véhicules de l'ensemble du secteur public, devienne progressivement électrique.

- **Accompagner la transition industrielle**¹³ Nous prendrons des mesures favorisant l'adoption de technologies propres et encourageant l'innovation dans l'industrie, en subsidiant les initiatives à fort impact environnemental.

3.6.1. Gestion de l'énergie¹⁴

Le LSAP se prononce contre l'utilisation de l'énergie nucléaire et plaide pour la fermeture progressive des centrales nucléaires. En lieu et place de la réfection de centrales nucléaires, cet argent doit être investi dans le développement d'énergies renouvelables.

De même, le LSAP se prononce contre les technologies de manipulation du climat, dites de « géo-ingénierie », qui introduiraient de nouveaux risques pour les personnes et les écosystèmes.

- **Développement d'énergies renouvelables** pour assurer une transition énergétique vers des sources plus propres. Nous encourageons l'investissement et l'adoption de technologies telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et géothermique.

3.6.2. Protéger les Forêts

La préservation des forêts est essentielle pour préserver et restaurer la biodiversité et l'équilibre écologique. Malheureusement, près de 50% des forêts sont menacées ou en mauvaise santé en raison de l'agriculture, de la dispersion de l'habitat et du scellement des sols.

- **Promouvoir la diversité** au sein des forêts en garantissant un mélange d'arbres et en réduisant la surface en forêts de conifères.
- **Protéger davantage** la biodiversité et les habitats naturels par rapport aux intérêts économiques de la filière du bois.
- **Limiter l'expansion des chemins forestiers** pour réduire la fragmentation des forêts et les impacts négatifs sur les écosystèmes forestiers.
- **Assurer le droit de fréquenter la forêt.** La forêt, même en propriété privée, reste un endroit ouvert qui doit être accessible pour les citoyens. Nous allons assurer le principe de ce droit de fréquentation de la forêt de manière équitable.

3.6.3. Préserver l'Eau et garantir sa qualité

La préservation de l'eau et la garantie de sa qualité sont des enjeux cruciaux pour la santé humaine et la protection de l'environnement. Le LSAP mettra en place une batterie de mesures visant à protéger cette ressource élémentaire tout en garantissant son accessibilité à tous.

- **Réformer la législation sur le droit de forage** pour garantir une gestion durable des ressources en eau. Il est nécessaire de passer d'un système actuellement non

¹³ voir aussi 3.1.1. Accélérer les transitions

¹⁴ pour le surplus de la gestion de la question énergétique, se référer au Chapitre 5.1.13. Pour une politique énergétique durable, efficiente et sécurisée

contraignant (le principe de la propriété prévaut) à une réglementation plus stricte, en limitant notamment le prélèvement d'eau à des fins commerciales.

- **Prise en compte de la gestion de l'eau (alimentation, épuration) comme critère d'autorisation pour les nouvelles zones de construction.** Pour assurer une gestion équilibrée de l'eau, il est proposé de prendre en compte la disponibilité des ressources en eau et la capacité de traitement dans l'autorisation de nouvelles zones de construction. Cela garantira une utilisation responsable de l'eau dans le développement urbain.
- **Augmenter la protection des eaux de surface.** Il est essentiel de renforcer la protection des eaux de surface, telles que les rivières, les lacs et les étangs. Des mesures doivent être prises pour prévenir la pollution et assurer la préservation de ces écosystèmes aquatiques précieux.
- **Économiser l'eau dans l'industrie.** Nous allons lancer des initiatives concrètes pour amenuiser la consommation intensive d'eau dans l'industrie.
 - **Favoriser la recherche et développement** et appliquer les nouvelles technologies pour réduire la consommation intensive dans le processus industriel. Des incitations seront être mises en place pour favoriser cette démarche.
 - **Hausse de la taxe sur les eaux usées.** Une hausse de la taxe sur les eaux usées constitue un incitatif financier pour les entreprises afin qu'elles mettent en place des mesures d'économie d'eau et de traitement plus efficace des eaux usées.
 - **Incitatifs pour les économies réalisées.** Des incitatifs financiers doivent être prévus pour récompenser les entreprises qui réalisent des économies d'eau significatives et adoptent des pratiques industrielles durables.
- **Économiser l'eau en général** La gestion de nos ressources aquatiques est une affaire qui concerne tout le monde. Le LSAP propose des actions concrètes, aussi bien au niveau de la sensibilisation que de l'action, pour que la culture du respect et de l'économie de l'eau s'impose dans notre société.
 - **Campagnes d'information** et analyse de l'opportunité d'introduire des subventions spécifiques pour encourager l'utilisation de l'eau de pluie ou de la récupération d'eaux usées pour certaines tâches comme l'arrosage de plantes ou le nettoyage des routes, et ce aussi bien au niveau individuel que collectif.
 - **Concepts urbains communaux pour la récupération des eaux de pluie.** Le développement de concepts de récupération des eaux de pluie sera rendu obligatoire pour le développement de nouveaux quartiers dans les villes et villages. Des études devront analyser la faisabilité de l'application de tels concepts pour les quartiers existants.
 - **Maintenance et réparation des réseaux d'approvisionnement** pour éviter l'infiltration (perte) de l'eau potable. Nous porterons une attention particulière à la qualité des infrastructures hydrauliques.

- **Systèmes de séparation pour renvoyer l'eau de pluie dans les cours d'eau.** La mise en place de systèmes de séparation permettant de renvoyer l'eau de pluie directement dans les cours d'eau contribuera à recharger les nappes phréatiques et à préserver la disponibilité des ressources en eau.
- **Campagnes de sensibilisation pour économiser l'eau.** Des campagnes de sensibilisation doivent être menées à l'échelle nationale pour encourager le grand public, les écoles, les entreprises et d'autres acteur·rices à adopter des pratiques économes en eau au quotidien.
- **Quantité de l'eau.** Malgré tous les efforts à réaliser en vue d'économiser de l'eau, le Luxembourg risque à longue échéance de connaître des pénuries d'eau. Afin d'anticiper ce risque, le LSAP préconise des investissements dans le traitement de l'eau de la Moselle pour élargir nos réserves en eau potable.
- **Qualité de l'eau.** La qualité de l'eau potable est une préoccupation majeure pour la préservation de l'environnement, d'équité sociale et de salubrité publique. Pour mieux la préserver, le LSAP propose les démarches suivantes.
 - **Modernisation des stations d'épuration** Les stations d'épuration seront modernisées pour faire face aux nouveaux défis de la qualité de l'eau, tels que par exemple la micropollution par les médicaments. Des étapes supplémentaires d'épuration doivent être intégrées pour garantir une eau propre et sûre.
 - **Planification de stations d'épuration supplémentaires** pour faire face à l'évolution démographique et assurer une capacité suffisante pour traiter les eaux usées de manière efficace.
 - **Régulation de l'utilisation de pesticides** pour prévenir la contamination de l'eau par des produits chimiques nocifs. Des mesures strictes sont mises en place pour encourager des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.
 - **Renaturation des cours d'eau** restaurer les écosystèmes aquatiques et favoriser la biodiversité. Des actions concrètes seront entreprises pour restaurer les rivières, éliminer les obstacles à la migration des poissons et améliorer la qualité de l'eau.

3.6.4. Gestion des déchets

- **Poursuite de la finalité du « Zero Waste »** (zéro déchet) en mettant en place des politiques et des initiatives visant à réduire au maximum la production de déchets. Cette approche sera soutenue par le maintien du principe de la taxe pollueur·se-payeur·se.
- **Réduire l'usage du plastique** avec un scénario final d'abandon du plastique, notamment dans le domaine des emballages. Nous allons établir un scénario clair visant à abandonner progressivement l'utilisation du plastique en faveur de matériaux plus durables et respectueux de l'environnement. En outre, le LSAP introduira un système de consignation pour les bouteilles de plastique.

- **Promouvoir l'économie circulaire** pour favoriser la réutilisation, le recyclage et la réparation des produits. Nous allons instaurer le droit à la réparation, permettant aux consommateur·rices de faire réparer leurs biens plutôt que de les jeter.
- **Promouvoir l'économie du partage.** Des mesures incitatives seront proposées pour encourager les initiatives de partage, telles que les plateformes de covoiturage, de location d'objets ou d'échange de services.
- **Optimiser le recyclage des matières inertes** telles que le verre, le métal et le béton. Des efforts seront déployés pour mettre en place des infrastructures de recyclage efficaces et encourager la population à trier et à recycler ces matériaux de manière appropriée.

3.6.5. Développer la résilience par rapport aux catastrophes naturelles

La résilience face aux catastrophes naturelles, telles que les inondations, la sécheresse et les températures extrêmes qui se produisent de plus en plus souvent, est un enjeu crucial pour nos communautés. Pour rendre les villages et villes plus résilients, le LSAP a développé des propositions concrètes.

- **Dé-imperméabilisation / Déscellement des sols** pour favoriser des pratiques d'aménagement qui permettent l'infiltration de l'eau dans le sol. Cette mesure contribue à prévenir les problèmes d'inondation en permettant à l'eau de pluie de se recharger naturellement dans les nappes phréatiques.
- **Préservation des couloirs d'air froid** pour favoriser la régulation thermique. La circulation d'air frais permet de réduire les îlots de chaleur urbains et de créer des environnements plus agréables et résilients face aux températures extrêmes.
- **Verdissement systématique des villages et des quartiers urbains** par la plantation d'arbres, la création d'espaces verts et la mise en place de toits végétalisés. Des espaces verts aident à atténuer les effets des températures élevées, à améliorer la qualité de l'air et à favoriser la biodiversité urbaine.

3.6.6. Combattre la pollution

La pollution est un facteur de nuisance énorme, qui affecte le bien-être, la santé et peut causer des taux de mortalité élevés. Pour le LSAP il est impératif de combattre la pollution à tous les niveaux et en tous genres.

- **Combattre la pollution de l'air.** Nous allons perfectionner le système de contrôle continu de la qualité de l'air à l'échelle nationale et rendre les données plus accessibles pour les citoyen·nes (p. ex. sur les applications météo). Cela permettra de collecter des données précises sur la pollution de l'air et de mettre en place des politiques et des actions ciblées pour améliorer la qualité de l'air dans les zones les plus touchées. Nous allons aussi encourager la végétalisation des toits, des murs et des espaces extérieurs des bâtiments afin de créer des îlots de fraîcheur, d'améliorer la qualité de l'air et de réduire la pollution en milieu urbain. Dans le même ordre d'idée, nous allons ajouter des espaces verts dans les lieux existants fréquentés par le public pour y réduire les concentrations de polluants et créer des environnements plus sains et agréables pour les citoyen·nes.

- **Combattre la Pollution lumineuse.** Nous allons mettre en place un catalogue de mesures pour guider les communes et les villes dans la gestion de l'éclairage public et privé. Ce catalogue va inclure des directives concernant par exemple la limitation de la diffusion verticale de la lumière ou encore la promotion de l'utilisation de lampes LED écoénergétiques. Nous allons aussi définir des limites supérieures d'intensité lumineuse pour l'éclairage extérieur et réglementer la publicité lumineuse (écrans) quant à l'intensité lumineuse, les heures de fonctionnement et l'emplacement de ces dispositifs publicitaires.
- **Combattre la Pollution sonore.** Nous proposons de réduire voire interdire autant que possible le trafic routier dans les centres d'agglomérations. Nous allons aussi élargir les heures de repos nocturne pendant lesquelles les activités bruyantes doivent être limitées. Concernant l'aviation, nous maintiendrons l'interdiction d'atterrissage et de décollage nocturne des avions à l'aéroport de Luxembourg. Comme certains bruits sont difficiles à supprimer, nous allons investir dans la recherche et le développement pour développer de nouvelles technologies et de nouvelles matières qui permettent de réduire le bruit émis par exemple par les véhicules routiers motorisés, le trafic ferroviaire ou la production industrielle.

3.6.7. Préserver la Biodiversité

La biodiversité est d'une importance capitale pour notre planète et pour notre propre existence : la production d'oxygène, la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat, la protection contre les catastrophes naturelles sont autant d'apports qui naissent des écosystèmes complexes générés par la biodiversité.

Le LSAP s'engage à préserver et protéger la biodiversité pour assurer la durabilité de notre environnement, la santé de notre planète et le bien-être des générations futures.

- **Exécution du Plan national de conservation de la nature** (actuellement PNP3). Il s'agit de
 - encadrer l'utilisation de pesticides et de fertilisants de synthèse.
 - mettre en place un plan d'action pour contrer la disparition des pollinisateurs.
 - inciter les propriétaires à la conservation de la nature, notamment en ce qui concerne le concept des forêts et terres ouvertes.
 - renforcer la protection des zones naturelles sensibles par le rachat de terrains dans les zones protégées par l'État.
- **Accélérer la renaturation des cours d'eau**, une mesure essentielle pour restaurer les écosystèmes aquatiques et favoriser la biodiversité.
- **Préserver et entretenir des zones humides.** Les zones humides jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité en abritant de nombreuses espèces animales et végétales. Il est nécessaire de préserver et d'entretenir ces zones, y compris les marais, les étangs et les prairies humides, en veillant à leur protection.

3.6.8. Loi sur Protection de la nature

Afin de mieux répondre aux objectifs de la loi, nous proposons de réformer la loi sur la Protection de la nature. Il s'agit de créer une grande acceptation dans la population pour la protection de la nature. C'est pourquoi le LSAP veut créer une loi précise, qui se base sur des critères clairs et compréhensibles.

La priorité de la loi devra être l'initiation de grands projets environnementaux dont la population pourrait profiter sous des aspects les plus divers, tels que les projets de renaturation, des projets d'extensification agricole et des projets d'aménagement écologique en milieu urbain, qui ne sont d'ailleurs plus développés depuis un certain nombre d'années. Il s'agira donc de promouvoir une loi qui met le·la citoyen·ne en situation d'être à même d'agir lui·elle-même en faveur de la protection de la nature et éviter une approche trop répressive et pénalisante (« Verbotsschutz »). Le texte de la loi, tout comme son interprétation, devra ainsi comporter des incitations pour le·la citoyen·ne à s'investir dans l'gestion de la nature, par exemple dans l'exploitation extensive et biologique à temps partiel, dans la récréation dans la nature, dans le tourisme écologique, dans la didactique écologique, etc.

Le LSAP se propose donc de revoir la loi sur la protection de la nature selon les aspects suivants :

- **Valoriser les acteur·rices sur le terrain.** Il faudra d'une part rendre leurs attributions au personnel de l'État qui se trouve sur le terrain et d'autre part mobiliser l'initiative privée dans les domaines de l'agriculture, des entreprises et des citoyen·nes en milieu urbain. Les acteur·rices privé·es peuvent amplifier la démarche de la politique sur la protection de la nature active.
- **Réduire la bureaucratie.** Malgré une grande consommation de ressources de personnel et de budget, les résultats de la protection étatique de la nature demeurent modestes.
- **Redéfinir la « Zone verte ».** Nous proposons de définir la « zone verte » en tenant compte de l'arrêt de la Cour administrative¹⁵ et de rendre possible un essor de développement en permettant des constructions dans l'intérêt de la protection de la nature et du climat.
 - Nous préconisons une nouvelle définition des termes de la « construction » et de la « clôture ».
 - Nous allons modifier l'approche en ce qui concerne les « constructions existantes », en rendant possible leur reconstruction, leur transformation ou leur rénovation dans un but d'amélioration et de meilleure intégration paysagère d'un immeuble, ainsi que la possibilité d'une nouvelle affectation pour les anciens bâtiments agricoles hors d'usage, par exemple dans le cadre du tourisme écologique.

¹⁵ La Cour administrative, dans son arrêt n° 00166 du 4 juin 2021, a précisé que la zone verte telle qu'elle est prévue par la loi n'est pas une zone non aedificandi.

- **Compensation.** Nous allons analyser le volet de la compensation, de façon à établir une bonne relation coûts/résultat afin de garantir qu'il y ait un véritable bénéfice pour la nature.
 - Nous allons repenser le système des pools compensatoires et utiliser la compensation pour favoriser la connexion des biotopes existants ainsi que pour réaliser la structuration du paysage agricole et urbanisé.
 - Nous allons favoriser la compensation in situ pour développer la nature en milieu urbain, domaine dans lequel le Luxembourg a un retard considérable sur les autres pays européens.
 - Nous allons éviter que le système de compensation pénalise les propriétaires ayant agi de manière exemplaire dans le passé, en mettant en place la reconnaissance de biotopes temporaires.
- **Biotopes.** Nous préconisons de considérer le caractère évolutif du biotope et de reformuler la réglementation des biotopes urbains. Cette mesure a comme but de d'inciter la création de biotopes temporaires.
 - Nous analyserons la possibilité d'autoriser des ouvrages en zone verte susceptibles de devenir des biotopes, sous condition que l'entretien soit suffisamment extensif.
 - Nous proposons de simplifier la réglementation concernant les autorisations pour les mesures de gestion des biotopes.
- **Espaces animaux protégés.** Nous proposons de remplacer la protection absolue par une protection sous réserve d'autorisation, assortie de conditions. Il faudra notamment revoir le règlement grand-ducal sur la protection à l'habitat de chasse des espèces.
- **Mesures d'atténuation.** Nous proposons de repenser le système des mesures d'atténuation, en évitant des situations de double compensation et de l'adapter à des pratiques ayant fait leurs preuves dans d'autres pays de l'UE. L'évaluation des incidences de plan ou de projet devra être limitée au strict nécessaire en conformité avec des dispositions communautaires.

4. Pour une vie saine

Le bien-être est un élément fondamental pour le bon fonctionnement de notre société et la santé est un facteur déterminant pour garantir le bien-être de tout·x·es. Il est donc nécessaire de garantir l'accès à des soins de haute qualité, facilement accessibles pour tout·x·es, et d'investir dans la prévention et la prévoyance. Les mesures de prévention, y compris la promotion de modes de vie sains et l'encouragement à la pratique régulière d'une activité physique, contribuent de manière significative à maintenir la population en bonne santé et à prévenir l'apparition de maladies.

Le mouvement est un facteur clé de la prévention. Par conséquent, développer et promouvoir la pratique du sport est une priorité. Non seulement le sport contribue à la santé physique, mais il joue également un rôle crucial dans le bien-être mental et renforce le lien social.

Pour garantir le bien-être de tout·x·es et assurer la viabilité future du Luxembourg, nous devons continuer à garantir l'accès à des soins de qualité pour tout·x·es¹⁶, tout en investissant de manière proactive dans la prévention et la promotion du sport¹⁷.

4.1. Santé et bien-être pour tout·x·es

Le système de santé luxembourgeois se distingue par sa qualité, sa robustesse et l'universalité de l'accès aux soins.

Au sortir de la pandémie Covid-19, notre système de santé a prouvé qu'il pouvait résister à une sollicitation extrême, en tout premier lieu grâce à un personnel dédié et hautement efficace, ensuite grâce à une organisation et des structures solides. Cette robustesse permet aussi de ne pas céder à la pression démographique de ces dernières décennies, avec une population qui a connu une croissance de plus de 200 000 résident·es ces 20 dernières années.

La santé est un facteur déterminant pour le bien-être individuel et collectif. C'est pourquoi elle constitue un élément essentiel de notre vision de la politique publique.

La priorité du LSAP a toujours été, et sera toujours, la garantie d'une médecine de haute qualité accessible à tout·x·es. C'est pourquoi nous réfutons catégoriquement une médecine à deux vitesses et nous nous opposons à l'introduction d'une médecine non conventionnée. La santé pour tous garantit l'égalité des chances et contribue à une société équitable et solidaire.

L'accès à la santé est un droit fondamental qu'il faut maintenir. Il s'agit de garantir l'accessibilité à la médecine avec des délais raisonnables, de promouvoir la santé tout au long de la vie grâce à des soins, des traitements et des mesures de prévention pertinents et adaptés. C'est pourquoi il est crucial d'anticiper les besoins et être attentif à ce que l'offre de soins réponde adéquatement à la croissance démographique, au vieillissement de la

¹⁶ 4.1. Santé et bien-être pour tout·x·es

¹⁷ 4.2. L'activité sportive, une garantie de bonne santé

population, mais aussi aux besoins de la partie de la population qui est particulièrement fragilisée et qui de ce fait a un accès difficile aux soins, que ce soit pour les populations âgées, migrantes ou encore les populations qui ont un mode de vie marginalisé.

Nous voulons ainsi permettre à chacun·e de vivre aussi longtemps que possible en bonne santé et de manière digne.

Pour y arriver, des défis de taille se posent : l'accroissement de la population et la prolongation de l'espérance de vie, la transformation digitale, la pénurie de professionnel·les de santé et les questions liées à la santé environnementale. Il est donc impératif d'anticiper ces évolutions, en appliquant une politique prévoyante et en investissant dans le secteur de la santé.

Ainsi, nous refuserons toute rigueur budgétaire concernant le domaine de la Santé, car nous avons besoin de citoyen·nes en bonne santé pour assurer la viabilité et l'attractivité du Luxembourg de demain.

4.1.1. Garantir l'accessibilité aux soins par la médecine de proximité

Pour une nation dont la population a augmenté de plus de 30% depuis 2010, assurer un accès équitable et adéquat aux soins de santé est une priorité absolue. L'évolution démographique et l'augmentation prévisible des pathologies requièrent une anticipation soigneuse des besoins en ressources humaines, infrastructurelles et matérielles.

4.1.1.1. Pour une restructuration des soins primaires

L'anticipation des besoins futurs sera clé pour assurer une couverture à la hauteur des besoins croissants de la population. Un service dédié à la prospection et un mécanisme de pilotage permanent devront être mis en place au niveau de la Direction de la Santé, alimenté par les analyses de l'Observatoire de la Santé pour anticiper les besoins futurs en personnel médico-soignant.

Les soins primaires de proximité – se composant d'hommes et femmes médecins, infirmier·ères, pharmacien·nes et autres professionnel·les de santé – représentent le moyen le plus inclusif et efficace pour améliorer la santé physique et mentale des citoyen·nes et d'impacter positivement le bien-être social.

Dans l'esprit d'un renforcement de la promotion de la santé et de la prévention, les soins primaires devront jouer un rôle essentiel et central dans le système de santé.

Nous allons renforcer leur implication à plusieurs niveaux.

- **Centres médicaux locaux pluridisciplinaires.** Face aux attentes des nouvelles générations de professionnel·les en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le travail en équipes, fondé sur une collaboration interprofessionnelle renforcée, une mutualisation des ressources et une flexibilisation du temps de travail sont à favoriser. Nous allons faciliter et encourager la création et l'exploitation de centres médicaux locaux pluridisciplinaires. Ces structures seront subventionnées et équipées sur le plan informatique par le ministère de la Santé. Elles seront renforcées par un minimum de

professionnel·les de santé dédié·es selon le type d'activités des centres locaux pour garantir leurs besoins et leurs prises en charge de population locale. Par exemple avec une attention particulière pour la prise en charge pédiatrique, santé mentale et gériatrique ainsi qu'en prévention de la santé. Elles intégreront également une offre de prise en charge psychothérapeutique.

- **Introduction du « Community Health Nursing ».** Le « Community Health Nursing » est un concept de soins infirmiers qui se concentre sur la promotion et le maintien de la santé au sein des communautés et des populations. Cette approche implique l'éducation à la prévention des maladies, le soutien aux personnes vulnérables, la fourniture de soins directs et le travail collaboratif avec d'autres services de santé pour assurer un accès équitable et complet aux soins pour tous les membres de la communauté.
- **Cadre juridique pour des sociétés de professionnel·les de santé et de femmes et hommes médecins.** Nous soutenons la création d'un cadre juridique pour des sociétés de professionnel·les de santé et de femmes et hommes médecins telle qu'envisagée par le Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.
- **Continuité des soins.** La collaboration entre ces centres médicaux et les centres hospitaliers sera encouragée afin d'assurer une continuité des soins dans des créneaux horaires déterminés et moyennant une simplification des prises de rendez-vous par l'intermédiaire des professionnel·les de santé. Nous allons accroître le rôle et les responsabilités de centres médicaux locaux au service des patient·es à travers une contribution financière publique significative, permettant de garantir des heures d'ouverture élargies en soirée et le weekend, ainsi que l'amélioration du système de garde 24/24 et 7/7.
- **Virage ambulatoire.** Nous faciliterons une collaboration entre les hôpitaux et les cabinets médicaux spécialisés pour offrir certains services hospitaliers, à l'image de l'IRM, en dehors des sites principaux. Cette collaboration a l'avantage de réduire le temps d'attente pour le·la patient·e moyennant une offre élargie tout en garantissant le financement et la qualité des équipements hautement spécialisés et coûteux. Nous allons aussi renforcer le rôle des cabinets de ville en permettant l'installation de certains équipements légers dans des cabinets médicaux à l'image de l'endoscopie ou de la radiologie conventionnelle pour soulager les structures hospitalières et améliorer l'accès pour le·la patient·e. Cette mesure aura comme effet d'améliorer l'accès des patient·es et de soulager les hôpitaux qui pourront dès lors recentrer leur rôle sur la prise en charge de cas complexes.
- **Pharmacies.** Nous allons valoriser le rôle des pharmaciens et adapter le nombre de pharmacies à la croissance de la population, de sorte à garantir une couverture géographique adéquate et de susciter des synergies sur sites en termes de continuité des soins et de conseil aux patient·es.

- **Homme et femme médecin référent.** Nous allons réévaluer le concept du·de la homme et femme médecin référent·e, et renforcer son rôle comme premier point de contact pour le·la patient·e. La digitalisation du dossier du·de la patient·e facilitera le partage des données médicales entre l'·la homme et femme médecin référent et les autres professionnel·les de santé traitant le·la même patient·e. Les missions du·de la homme et femme médecin référent en matière de prévention seront élargies et valorisées, de même que nous allons davantage encore simplifier la tâche administrative du·de la homme et femme médecin référent en facilitant les procédures et honorer les prestations, notamment en tenant compte du facteur temps. Nous étudierons aussi la possibilité du remboursement à 100% des consultations pour le·la patient·e.
- **Téléconsultations** Nous encourageons les centres médicaux à mettre en place une offre de téléconsultation en plusieurs langues et à contribuer à décharger les services urgences de cas pouvant être traités facilement en-dehors de l'enceinte des hôpitaux.
- **Pédiatrie.** Nous allons développer davantage les capacités des maisons médicales pédiatriques au nord et étudier possibilité de créer une maison médicale pédiatrique au sud du pays.
- **Services de santé à accès facile.** L'offre de soins bas-seuil sera étendue de manière substantielle afin d'atteindre tous les citoyen·nes.
 - Nous allons continuer à décentraliser tous les services de soins et d'encadrement pour les personnes toxicodépendantes, en particulier la décentralisation des services bas-seuil au niveau national ainsi que la décentralisation de ces services au niveau de la capitale du Luxembourg qui répond à des besoins particuliers.
 - Nous allons poursuivre la décentralisation géographique de l'hébergement « housing-first » et d'encadrement pour personnes avec des problèmes d'addiction et une détresse médicale ou des besoins médicaux accrus.
 - Nous allons mettre en place un hôpital de jour associé à une « ambulance addiction » pour personnes toxicodépendantes. Ceci est une priorité qui permettra de décharger les capacités limitées de traitement thérapeutique résidentiel et de désintoxication au milieu hospitalier.
 - Nous mettrons en place un service mobile interprofessionnel qui pourra se rendre dans les communes et collaborer étroitement avec elles afin de mener des actions de sensibilisation et de prévention, ce qui contribuera également à améliorer les efforts de délocalisation géographique dans ce domaine.
 - Les compétences de consommation et de résilience par rapport aux drogues illicites doivent être une priorité dans le milieu scolaire afin d'éduquer les élèves sur les dangers et les conséquences associés à l'usage de drogues et de les doter des compétences nécessaires pour résister aux pressions sociales et prendre des décisions responsables en

matière de santé et de bien-être. En renforçant ces compétences, on aide à prévenir les comportements à risque liés à la consommation de drogues et à promouvoir un mode de vie sain parmi les jeunes. À cette fin, nous élargirons encore le rôle du·de la « Coordinateur·rice addiction » dans les établissements d'enseignement secondaires.

4.1.2. Promotion de la Santé et prévention

Promouvoir la santé et la prévention est au cœur de notre engagement pour le bien-être de tous. Selon l'adage « La santé, c'est sacré », il s'agit non seulement de soigner, mais surtout de préserver la santé. C'est pourquoi une attention particulière est portée au sport, au mouvement, à une alimentation saine et au bien-être, qui sont les bases d'une vie saine. Le Luxembourg fait face à une morbidité croissante, avec des problèmes tels que les troubles psychiques, l'obésité et les addictions devenant de plus en plus courants. De plus, le vieillissement de la population pose de nouveaux défis en termes de soins et de services de santé. Dans ce contexte, développer la prévention en promouvant un mode de vie sain signifie réduire l'incidence des maladies, garantir le bien-être individuel et collectif ainsi que diminuer les coûts occasionnés par les traitements, l'absentéisme etc. En d'autres termes, investir dans la prévention, c'est investir dans la société de manière durable.

La prévention est avant tout une question d'éducation et de sensibilisation. Elle consiste à apprendre à vivre de manière saine et à adopter une hygiène de vie qui favorise la santé et le bien-être. C'est une mission qui doit commencer dès le plus jeune âge, pour que chaque individu puisse acquérir les connaissances et les habitudes qui le protégeront tout au long de sa vie.

Par conséquent, nous continuons à mettre l'accent sur la prévention, reconnaissant son importance dans la préservation de la santé de la population et la création d'une société plus saine et plus équilibrée.

4.1.2.1. Stratégie de prévention et de promotion de la santé

Nous allons développer une stratégie de prévention et de promotion de la santé, avec une attention particulière en ce qui concerne la médecine scolaire et la santé des enfants et des adolescent·es.

- **État des lieux.** Nous allons établir une analyse de la situation actuelle (pathologies, morbidité), définir des indicateurs spécifiques et des objectifs clairs et mesurables. Ce processus sera mené en collaboration avec les professionnel·les de la santé ainsi que les acteur·rices de l'éducation et du social.
- Nous mettrons en place un système d'évaluation et d'analyse d'impact des programmes. Cette évaluation se fera en continu, afin de permettre des ajustements rapides et efficaces.

- Nous allons créer un Fonds de prévention qui aura pour mission de financer des programmes de prévention ambitieux et innovants faisant partie de la stratégie nationale.
- **Relation santé-social.** Nous allons charger l'Observatoire de la santé à évaluer l'impact de la situation socio-économique par rapport à l'exposition des risques de santé. Cette évaluation, qui aboutira sur un programme de prévention spécifique, se fera en collaboration avec des associations spécialisées, comme la Ligue médico-sociale ou d'autres ONG actives dans le domaine de la santé, de la prévention et de la précarité ainsi que d'un support scientifique (LISER, Uni.lu).
- **Médecine scolaire.** Nous allons renforcer de manière substantielle la médecine scolaire, en mettant la priorité sur la détection précoce de pathologies/morbidités et la prévention. La médecine scolaire est un important vecteur d'égalité, garantissant un accès universel à la santé pour tout·x·es les élèves, indépendamment de leur origine socio-économique ou de leurs conditions de vie. Nous allons aussi étendre la médecine scolaire à l'enseignement supérieur, l'idée étant de proposer une offre de santé dans l'enseignement adaptée aux âges respectifs.
- **Santé au travail.** Nous allons revaloriser le rôle de la Santé au travail, en élargissant les domaines d'intervention et renforcer la collaboration avec l'ITM, dans le but de garantir une meilleure prévention des maladies chroniques et des troubles psychologiques.
- **Personnes âgées.** Nous allons évaluer les besoins futurs par rapport à l'augmentation de l'espérance de vie. Il s'agira d'identifier les risques de pathologie et de mettre en place des mesures de prévention spécifiques, aussi bien en ce qui concerne la santé des personnes que pour le développement des infrastructures.
- **Health literacy**¹⁸. Nous allons mettre en place un Guichet unique global pour le secteur de la Santé qui reprend, dans un langage clair et simple, toutes les informations nécessaires pour s'orienter dans le système de la Santé. Cela va d'explications sur les démarches administratives, comme la prise en charge financière, aux informations concernant la prise de rendez-vous, le droit des patient·es, etc. en passant par la sensibilisation au « vivre sainement » et la prévention. Nous voulons ainsi simplifier l'accès à la médecine et permettre aux individus d'être en mesure de prendre des décisions éclairées respectivement faciliter la prise de décision commune entre patient·e et professionnel·le de santé.
- **Healthy City.** Nous allons inciter les communes et villes du pays à participer au mouvement « Healthy Cities », lancé par l'OMS, et qui vise à faire de la Santé une priorité dans l'agenda social, économique et politique des autorités municipales. Le mouvement « Healthy City » préconise de concevoir la planification et le développement urbain en créant des environnements favorables à la santé et au bien-être des habitant·es, la promotion des modes de vie sains, un accès équitable aux

¹⁸ La « health literacy », ou littératie en santé, désigne la capacité d'un individu à obtenir, comprendre et utiliser des informations de santé pour prendre des décisions éclairées concernant ses soins médicaux.

services de santé, la protection de l'environnement, la création d'espaces publics et de rencontre, une offre récréative et sportive etc. Nous allons mettre en place des mesures incitatives pour les communes « en bonne santé » en établissant des labels spécifiques pour les communes et en communiquant sur l'initiative.

- **Campagnes de sensibilisation.** Nous prévoyons des campagnes de promotion pour une vie saine à l'adresse du grand public et de manière ciblée en ce qui concerne des groupes à risque.
- **Alimentation saine.** Nous allons lancer des initiatives pour promouvoir une alimentation saine. Ces initiatives comprendront, outre des campagnes d'information et de sensibilisation, un conseil en nutrition proposé aux cantines et aux collectivités.
- **Activité physique.** Nous préconisons et sensibiliserons à la pratique d'activités physique et de sport, en soutenant les initiatives du ministère des Sports à cet égard.¹⁹
- **Maladie longue durée.** Nous allons mettre en place un statut d'affection à longue durée pour des personnes concernées par certains syndromes et maladies dont la gravité ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé (plus de six mois).
- **Maladies rares.** Nous allons créer un registre des maladies rares. Ceci afin de mieux documenter l'évolution des patient·es, d'optimiser les parcours de soins et d'analyser l'impact des maladies rares.
- **Développer le concept du·de la patient·e-partenaire.** En accordant une reconnaissance pleine et entière au rôle du patient en tant qu'acteur·rice des soins, nous visons à soutenir un processus d'amélioration continue de la qualité du parcours de soins. Nous voulons considérer le·la patient·e dans l'ensemble de son milieu de vie, de ses relations sociales et familiales et valoriser, le cas échéant, le rôle joué par les aidant·es informel·les dans l'entourage du·de la patient·e.
- **Santé environnementale.** Nous allons définir la feuille de route pour le Service Santé environnementale, en adéquation avec le concept « Health in all policies » de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'aspect santé et bien-être doit devenir un argument clé pour des mesures de préservation voire de régénération de notre environnement naturel.

4.1.2.2. Prévention ciblée

- **Éducation.** Nous allons introduire un enseignement transversal au sujet de l'Hygiène de vie, y inclus des cours de nutrition. Nous préconisons l'intégration d'une activité physique d'au moins 1 heure dans la journée de l'enseignement formel et non-formel.
- **Maison Sport-Santé.** Nous proposons la création de « Maisons Sport-Santé ».²⁰ L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est un objectif de santé publique pour tout·x·es. La pratique d'un sport, même à intensité

¹⁹ voir aussi 4.2 L'activité sportive, une garantie de bonne santé

²⁰ voir aussi 4.2.2. Mise en place d'un programme de (re)mise au Sport

modérée, permet de prévenir les risques liés à la sédentarité mais aussi de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques (obésité, hypertension artérielle, cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...). La crise Covid a confirmé à quel point le sport est indispensable et inestimable non seulement pour s'épanouir et renforcer par-là notre santé mentale, mais encore pour gagner en autonomie, mieux vivre et lutter contre les facteurs de comorbidité qui nous affaiblissent face à d'autres maladies. Ce nouveau dispositif d'accompagnement à l'activité physique s'adresse aux

- personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.
- personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, et ce à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnel·les formé·es et prescrite par un·e homme ou femme médecin.

D'autres actions destinées à sensibiliser les citoyen·nes pour un mode de vie plus sain, notamment dans le domaine de la nutrition ou encore de la gestion du stress pourront être déployées à partir de ces structures qui seront subsidiées par le ministère de la Santé et développées en collaboration avec le ministère des Sports et les autorités locales. Nous favoriserons le remboursement de l'activité physique sur prescription médicale.

- **Contrôles médicaux.** Nous préconisons des contrôles médicaux de base / de dépistage réguliers, spécifiques aux catégories d'âge et conditions de vie (par exemple travail posté) et remboursés à 100%. Nous allons élargir l'offre des examens médicaux de dépistage gratuits pour certaines pathologies (cardio-vasculaire, cancer, mobilité, neurologie, ...) à partir d'un âge spécifié.
- **Élargir et renforcer la prévention des infections associées aux soins.** Nous allons mettre en place des actions afin de répondre aux enjeux prioritaires de santé publique en matière de prévention des infections et de l'antibiorésistance. Cette stratégie portera ces objectifs principaux :
 - Prévenir les infections courantes, comme les bronchites, les gastroentérites, grâce à des gestes du quotidien.
 - Réduire le risque d'infections associées aux soins en renforçant les équipes en prévention et contrôle de l'infection dans tous les secteurs de soins (soins primaires, soins hospitaliers, soins extrahospitaliers).
 - Préserver l'efficacité des antibiotiques éviter des résistances venant d'une surconsommation.
- **Mesures incisives.** Nous allons prendre des mesures incisives contre les matières et aliments nocifs tels que le tabac, l'alcool, le sucre, la graisse qui sont à l'origine de

nombreuses pathologies dès le plus jeune âge et ont des effets longue durée sur les patient·es et la société.

- Nous allons agir au niveau des prix, de la publicité et de l'accessibilité (points de vente, âge légal de consommation).
- Nous envisageons d'introduire une taxe spécifique pour les aliments qui dépassent un certain seuil en sucre, sel ou graisse et introduirons l'obligation pour ces aliments de mentionner leur nutriscore²¹ sur l'emballage.
- **Addictologie** Nous proposerons des campagnes d'information et de sensibilisation à l'addiction sous toutes ses formes, addiction digitale incluse, dans les écoles, sur les lieux de travail, etc.

4.1.3. Renforcer la médecine hospitalière

L'hôpital, en tant qu'institution de service public, joue un rôle crucial dans notre société. Il a pour mission première de garantir l'accès aux soins à toutes les personnes qui en ont besoin, sans distinction de leur état de santé ou de leur situation sociale. Les hôpitaux sont un pilier du système de santé et leur rôle s'étend bien au-delà du simple traitement des maladies. Pour renforcer les hôpitaux et la médecine hospitalière, le LSAP va mettre en place des mesures concrètes.

- **Capacité.** Nous allons faciliter l'établissement de la documentation hospitalière qui est la base d'une anticipation pertinente des besoins. Nous allons augmenter, entre autres, les capacités en lits de gériatrie et de soins de suite pour tout·x·es.
- **Qualité.** Nous allons définir un concept de qualité et de sécurité pour le secteur hospitalier pour apporter de la transparence par rapport aux différents indicateurs de qualité et plus particulièrement la satisfaction des patient·es. L'objectif de cette mesure est d'augmenter la confiance du·de la patient·de et créer les fondements pour une démarche d'amélioration continue.
- **Prévoyance.** Nous allons mettre en place un système de monitoring permanent des temps d'attente.
- **Patient.** Nous allons intégrer le·la patient·e dans la relation de soins : le·la patient·e est un·e acteur·rice majeur·e de son propre traitement.
- **Assistance médicale.** Nous allons libérer du temps médical à travers une valorisation et un recours renforcé à l'assistance médicale.
- **Réseaux.** Nous allons miser sur la spécificité et la complémentarité des établissements, sur la constitution et le développement de réseaux de compétence rattachés à des services hospitaliers hautement spécialisés.

²¹ Un logo basé sur une échelle de 5 couleurs apposé sur des emballages qui informe sur la qualité nutritionnelle : du vert pour une bonne qualité à l'orange foncé pour les produits alimentaires les moins favorables sur le plan nutritionnel.

- **Pédiatrie.** Nous allons agrandir la Clinique pédiatrique « Kannerklinik » pour accroître ses capacités d'accueil.
- **Recrutement.** Nous allons soutenir les hôpitaux dans l'établissement d'une véritable stratégie de recrutement pour disposer des meilleur·es professionnel·les en offrant des conditions de travail compétitives et attractives.
- **Formation.** Nous allons viser l'excellence par la valorisation de la formation continue et le développement des missions universitaires d'enseignement et de recherche.
- **Hôpital universitaire.** Nous allons accélérer le projet d'un hôpital universitaire réparti sur les différents sites des centres hospitaliers et créer des conditions favorables pour les étudiantes, y compris indemnités et logements.
- **Grande-Région.** Nous allons miser sur la collaboration au-delà de nos frontières avec les hôpitaux de la Grande Région.
- **Health Information System Luxembourg.** Nous allons mettre en œuvre le projet du « Health Information System Luxembourg » et miser sur des trajets patients intégrés et informatisés autour de ce système informatique national unique au secteur hospitalier et extrahospitalier.
- **« Healing environment ».** Nous allons investir dans le développement et la rénovation des infrastructures, nous appuyer sur les principes du « healing environment », c'est-à-dire l'hôpital centré sur le·la patient·e, agréable, lumineux et confortable.
- **Bien-être au travail.** Nous allons valoriser les collaborateur·rices et leur permettre de s'épanouir et d'exercer leurs missions, quel que soit leur niveau de responsabilité, en favorisant systématiquement leur bien-être au travail.
 - Nous allons accorder une attention particulière au support psychologique, à l'ergonomie, aux possibilités de développement professionnel avec un accent sur l'apprentissage des langues du pays, les compétences sociales et digitales ainsi que la formation continue qui permettra d'évoluer vers d'autres métiers de la santé via des passerelles.
 - Nous allons soutenir les initiatives de garde d'enfants et de logements de service.
- **Soins palliatifs.** Nous allons viser l'excellence au niveau des soins palliatifs dans tous les établissements et mettre en place un concept de soins palliatifs fin de vie. Nous allons promouvoir des formations dédiées au personnel. La volonté du·de la patient·e doit être respectée afin de garantir une fin de vie dans la dignité. Dans tous les cas où ceci est médicalement possible, le souhait d'un·e patient·e désirant passer ses derniers moments dans sa famille, à domicile, devra être respecté.
- **Statut femme ou homme médecin hospitalier.** Nous allons introduire un statut attractif et uniforme du·de la femme ou homme médecin hospitalier, adapté au développement qualitatif de la médecine hospitalière : tout en maintenant l'activité libérale en cabinet privé pour garantir l'attractivité et le dynamisme du système, la prise en charge multi- et interdisciplinaire complexe devra pouvoir être assurée dans les hôpitaux, en

garantissant une proportionnalité adéquate entre le temps de travail presté et le revenu.

- **Maître·sse de stage** Nous allons introduire la fonction de maître·sse de stage, à vocation hospitalo-universitaire, afin d’encourager les hommes ou femmes médecins spécialistes à s’investir davantage dans la formation médicale. Cette activité s’inscrira dans le cadre d’une prise en charge hospitalière salariée qui nécessite des créneaux dédiés et intègre l’enseignement clinique au lit du·de la patient·e. La rémunération de cette activité, gérée par les hôpitaux, sera financée par les ministères compétents.
- **Rétribution.** Nous allons revoir les modalités de financement de l’activité de médecine hospitalière de manière générale afin de maintenir l’attractivité et de permettre une prise en charge appropriée d’activités médicales réalisées au-delà de la prise en charge directe du·de la patient·e.
 - Nous allons revoir la nomenclature de sorte à favoriser l’acte intellectuel par rapport à l’acte technique. De même, nous allons tenir compte du facteur temps, voire intégrer des forfaits pour certains actes/interventions.
 - Nous allons tirer le bilan du paiement des gardes et astreintes et, le cas échéant, l’élargir.
- **Système de triage de référence unique.** Nous allons encourager et promouvoir l’application uniforme du système de triage de référence unique au niveau des services d’urgence. Un système de pilotage continu, tout comme la mise en place de filières dédiées aux urgences pédiatriques, psychiatriques et gériatriques permettront d’optimiser le fonctionnement. Le recours renforcé à des assistant·es médicaux·les et la présence d’assistant·es sociaux·les sur place permettront de libérer du temps médical et d’améliorer l’accueil des patient·es.
- **Gestion de crise.** Nous allons mettre en place des plans de crise sanitaire concertés et prévoir des lits de réserve, des plans de montée en charge et la coordination des différentes cellules de crise au niveau des établissements hospitaliers en collaboration avec Direction de la santé et la réserve sanitaire nationale.
- **Centrale logistique nationale.** Nous allons accélérer mise en place d’une Centrale logistique nationale pour mutualiser et centraliser les activités d’achat et de logistique au niveau du secteur de la Santé au Luxembourg.

4.1.4. Valoriser les métiers de la santé

Les métiers de la santé sont des métiers essentiels. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière le rôle crucial des professionnel·les de la santé, qui sont devenus de véritables héro·ïnes, travaillant dans des conditions psychologiquement et physiquement exigeantes pour prendre soin de nous tout·x·es. Cependant, nous sommes actuellement confrontés à un défi de taille : la pénurie des professionnel·les de la santé ici et au-delà de nos frontières.

Face à cette réalité, il est impératif d’investir dans l’humain. Les besoins actuels et futurs en ressources humaines du secteur de la santé exigent que nous valorisions et développons la

formation aux métiers de la santé de manière prioritaire. Le Luxembourg ne pouvant pas subvenir seul à son besoin en ressources, nous devons nous engager à offrir un cursus de formation de pointe, des possibilités de carrière attractives et des conditions de travail décentes.

Notre ambition est de devenir une référence régionale, voire internationale, dans la formation aux métiers de la santé. Nous souhaitons attirer des étudiant·es étranger·ères, qui viendront enrichir notre pays avec leurs compétences et leur dévouement. En faisant cela, nous pourrons construire un système de santé encore plus fort, capable de répondre aux défis actuels et futurs avec compétence et humanité.

Nous nous engageons à introduire une journée de sensibilisation nationale des métiers de la santé.

4.1.4.1. Repositionnement des différentes professions de santé

Nous allons revoir les attributions des différentes professions de santé dans le but d'octroyer davantage de responsabilités aux personnel soignant et paramédical. Cette mesure réduira la complexité dans l'accomplissement des tâches et des actes.

- **Formation d'infirmier·ère.** Nous plaidons pour une seule voie de formation en Bachelor et pour la mise en place de passerelles qui dispensent des formations en cours d'emploi visant une « mise à niveau » des infirmier·ères ayant un diplôme BTS.
- **Formation d'infirmier·ère spécialisé·e.** Nous plaidons pour une voie de formation en Master et pour la mise en place de passerelles qui dispensent des formations en cours d'emploi visant une « mise à niveau » des infirmier·ères ayant un diplôme BTS et d'agrandir la proposition d'autres formations, comme en prévention et contrôle de l'infection et management des organisations du secteur sanitaire et social.
- **Passerelles.** Nous prévoyons des passerelles entre les différentes formations des métiers de soins, pour encourager la mobilité verticale.
- **Nouveaux métiers.** Étudier la nécessité de nouveaux métiers en santé : nous allons revoir les besoins du terrain ensemble avec les professions de santé et l'université sur la nécessité de créer des nouvelles professions de santé.
- **Psychologues.** Nous allons prévoir une passerelle pour les psychologues pour leur permettre d'accéder au statut de psychothérapeute sur base de leur expérience accumulée. Nous allons aussi reconnaître et réglementer le métier de psychologue-clinicien·ne, pour renforcer la profession.
- **Médecine salariée.** Nous allons reformer le statut du·de la homme ou femme médecin salarié·e pour le rendre plus attractif, notamment au niveau de la rémunération. Nous envisageons aussi de lui conférer un rôle reconnu de formateur·rice pour les hommes ou femmes médecins stagiaires.
- **Valorisation diplômes.** Nous allons revoir la valorisation des différents diplômes des formations pour mieux les aligner.

- **Reconnaissance diplômes.** Nous allons simplifier la reconnaissance des diplômes de pays tiers. Dans le contexte de la pénurie de personnel actuelle dans le secteur de la santé, cette mesure permettra aux personnes déjà présentes sur le territoire (e.a. les réfugié·es ukrainien les réfugié·es ukrainien·nes) d'accéder plus facilement au marché de travail, de même que le secteur de la santé gagnera en attractivité pour attirer du personnel diplômé de pays tiers.
- **Conditions de travail.** Nous continuerons le dialogue avec les partenaires sociaux·ales pour améliorer de manière constante les conditions de travail, en apportant une attention particulière aux éléments améliorant la conciliation vie professionnelle et vie privée.
 - Nous préconisons une Convention collective unique pour le secteur de la Santé et encourageons l'uniformisation de la Convention collective de la Fédération des Hôpitaux Luxembourg et la Convention collective de travail pour les salariés d'aides et de soins et du secteur social. Cette mesure permettrait d'harmoniser et donc d'améliorer les conditions de travail du personnel.
 - Nous allons revaloriser les prestations et soins effectivement délivrées par le personnel médical (gardes, spécialités, soins intensifs...)

4.1.4.2. Formation

- **Pôle régional.** Nous aspirons à devenir un pôle régional de formation aux métiers de santé et être à même d'attirer les étudiant·es au-delà de nos frontières.
 - Nous créerons des bourses d'études spécifiques pour professionnel·les de santé désireux de s'établir au Luxembourg après leurs études.
 - Nous consulterons les différentes représentations professionnelles du secteur afin d'adapter les formations et études selon les innovations scientifiques et technologiques à la pointe.
- **Études supérieures.** Nous collaborerons avec Uni.lu pour offrir un cycle complet d'études médicales et un cycle complet d'études infirmier au niveau Bachelor respectivement Master.
- **Formation continue.** Nous allons diversifier et multiplier les offres en formation continue pour les métiers de santé pour permettre au personnel de soins de suivre les évolutions technologiques et scientifiques dans le secteur médical.

4.1.5. Recherche et innovation

L'amélioration continue de la santé humaine a une importance capitale pour la qualité de vie d'une population dont l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Dans cette quête, la recherche et la technologie ne visent pas seulement à allonger la durée de la vie, mais aussi à garantir une vie digne et autonome. Cela comprend l'identification de nouvelles maladies, la découverte de traitements efficaces et le développement de technologies de pointe pour le diagnostic et le traitement.

Ces avancées technologiques ont le potentiel de rendre les soins de santé plus efficaces et plus accessibles. La télémédecine et les soins de santé numériques, y compris l'usage de robots chirurgiens dirigés par l'intelligence artificielle (IA), ont un potentiel considérable pour améliorer la qualité des soins.

Au Luxembourg, la recherche et l'innovation dans le domaine de la Santé ont connu un grand essor, avec la création de nombreux instituts et centres spécialisés tels que le Luxembourg Institute of Health, l'Integrated Biobank of Luxembourg (IBBL), et le Luxembourg Center for Systems Biomedicine (LCSB) et tant d'autres. Ces organisations ont créé un écosystème prometteur qu'il s'agit de développer.

Dans cette ère de révolution numérique, d'avancées technologiques et d'avènement de l'IA, il est crucial que le Luxembourg soit bien positionné. Ces développements sont bénéfiques non seulement pour la santé de nos citoyen·nes, qui sont les premier·ières bénéficiaires, mais aussi pour l'économie du pays, la santé étant un secteur en pleine expansion. Les bénéfices sont donc doubles : pour le·la patient·e et pour le Luxembourg.

C'est pourquoi le LSAP va initier ou développer un certain nombre de mesures au bénéfice de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la Santé.

- **Référence internationale.** Nous allons soutenir activement la dynamique du milieu de la recherche de la Santé et renforcer le réseau de recherche existant au Luxembourg. Nous avons l'ambition de faire du Luxembourg une référence internationale de la recherche en médecine.
- **Collaborations locales.** À l'image de la récente coopération entre le Centre hospitalier Luxembourg et le Luxembourg Institute of Health pour créer le Centre de Recherche Clinique et Translationnelle, nous allons encourager et soutenir les collaborations locales en mettant à disposition les moyens nécessaires.
- **Missions d'hôpital universitaires.** Nous allons initier et développer des missions d'hôpital universitaires dans des domaines déterminés (p. ex. l'oncologie), en collaboration avec Uni.lu, mais aussi d'autres universités européennes.
- **Statut du·de la chercheur·euse-clinicien·ne.** Nous allons valoriser la position des chercheur·euses-clinicien·nes, en leur conférant un statut spécial.
- **Bourses.** Nous allons développer le système de bourses existant, en soutenant des chercheur·euses en cours comme en récompensant des projets réalisés.
- **Intelligence artificielle.** Nous allons créer un cadre spécial pour l'utilisation et le développement de l'Intelligence artificielle en médecine.
- **Collaboration internationale.** Nous allons inciter les acteur·rices de la Recherche locale à participer à des projets de recherche internationaux, notamment dans le cadre de projets soutenus par l'Union européenne, et stimuler le partage des savoirs.
- **Contrats de travail.** Nous allons attribuer pour autant que possible des contrats de travail à durée indéterminée aux chercheur·euses. Cette mesure vise à réduire la précarité des chercheur·euses pour qui le contrat de travail est la plupart du temps lié à une bourse ou un projet défini.

- **Suivi à distance.** Nous allons encourager la recherche et l'utilisation des technologies permettant un suivi à distance.
- **Patient.** Nous allons créer un environnement propice à la mise en œuvre des de prises en charge innovantes du·de la patient·e tout en favorisant l'échange entre les acteur·rices de santé et ceux de l'innovation et de la recherche.
- **Certification.** Nous développerons un cadre de certification pour les applications mobiles dans le domaine de la santé afin de faciliter l'entrée sur le marché, de clarifier les procédures, d'attirer l'innovation et, surtout, de garantir la qualité.

4.1.6. La digitalisation, une chance pour la simplification et la coordination des processus

La digitalisation n'apporte pas seulement le progrès et la qualité dans le domaine clinique, mais est aussi une chance pour faciliter et simplifier l'administration et la gestion du·de la patient·e dans le milieu de la Santé.

Le LSAP entend accélérer le processus de digitalisation pour rapidement mettre en place des systèmes qui ne permettent pas seulement une plus grande efficacité, mais une nette amélioration de l'expérience patient et une nette diminution de la charge administrative des professionnel·les du secteur.

- **Système de Santé basé sur les données.** Nous allons développer un système de Santé piloté par les données pour favoriser une médecine basée sur les évidences. L'analyse des données de Santé ainsi recueillies pourra aider à identifier les tendances et à surveiller la qualité des soins, et servira ainsi de base d'évidence pour soutenir la prise de décision.
- **Système informatique unique.** Nous allons continuer à développer un système informatique unique pour le secteur de la Santé au Luxembourg. Ce système offrira à terme des services pointus aux professionnel·les du secteur de la Santé et aux patient·es.
 - Le dossier (digital) unique du·de la patient·e permet d'optimiser la collaboration entre les acteurs hospitaliers et extrahospitaliers, par l'accès partagé aux données médicales nécessaires pour sa prise en charge. L'introduction finale du dossier unique du·de la patient·e va sensiblement augmenter la disponibilité du personnel médico-soignant, grâce à la décharge d'une grande partie des tâches administratives. Le dossier unique garantit aussi la sécurisation de la prise en charge des patient·es.
 - e-Dossier est le dossier personnel du·de la patient·e, intégrant les données et informations partagées pour lui permettre une meilleure implication dans son parcours de soins.
 - e-Prescription, la prescription médicale digitalisée, accélérera le traitement administratif des ordonnances.

- e-Ambulance est une solution d'intervention rapide pour la détection et le positionnement d'appels d'urgence avec accès simultané aux dossiers médicaux du·de la patient·e pour le·la homme ou femme médecin d'urgence.
- e-Administration est une application qui met à disposition des outils pour accélérer les procédures administratives, notamment le paiement immédiat direct.
- Nous allons mettre à disposition des infirmier·ères des tablettes numériques ainsi que des formations spécifiques pour être en mesure de gérer la documentation médicale digitalisée.
- **Télémédecine.** Nous allons développer la télémédecine qui facilite l'accès aux services de santé. Pour garantir qu'elle réponde aux mêmes normes de qualité que la médecine traditionnelle, nous nous engageons à réglementer son application.
- **Dispositifs mobiles.** Nous allons introduire des dispositifs mobiles portables permettant une captation de signes vitaux / médicaux pour certaines catégories de patient·es pour qu'ils·elles puissent continuer à vivre de manière autonome tout en ayant besoin d'une surveillance médicale accrue.
- **Protection des données.** Pour garantir une protection des données absolue et prévenir tout abus informatiques, nous allons désigner une autorité nationale des données numériques en santé.

4.1.7. Santé mentale

Longtemps ignorés et non reconnus comme des maladies à part entière, les troubles de la santé mentale, tels que la dépression, l'anxiété, la schizophrénie etc., affectent significativement les capacités sociales et physiques d'un individu. Or, la santé mentale est un élément essentiel du bien-être et a un impact considérable non seulement sur la vie personnelle, mais aussi sur la société dans son ensemble.

Dans notre société actuelle, au sortir de la crise du Covid-19 et face à des conflits armés, l'incertitude économique et la crise climatique, sans parler du stress quotidien lié au travail et aux réseaux sociaux, la santé mentale de nombreuses personnes est affectée.

Il est donc impératif d'agir. Nous devons éduquer le public sur l'importance de la santé mentale et améliorer la détection et le diagnostic des troubles mentaux dès le plus jeune âge. Notre objectif doit être le bien-être pour tous et de fournir de l'aide à ceux·lles qui sont en difficulté.

4.1.7.1. Plan national de Santé mentale

Nous allons faire de la Santé mentale une priorité et mettre en place un Plan national de la Santé mentale qui agira sur trois axes : la prévention, la sensibilisation et la prise en charge.

- **Mesures préventives dans le domaine du stress psycho-social.** Nous allons développer des initiatives dans le monde du travail, comme offrir des formations en gestion du

stress, instaurer des mesures pour garantir une juste balance entre vie professionnelle et privée à l'image de la réduction du temps du travail, ou veiller au respect des nouvelles dispositions légales en matière de droit à la déconnexion.

- Nous allons aussi développer des initiatives dans les écoles, SEA et lycées en mettant l'accent sur l'utilisation des réseaux sociaux, le mobbing et la violence et en impliquant le personnel enseignant et socio-éducatif dans la démarche. La santé mentale des enfants sera une des priorités du Plan national.
- **Sensibilisation.** Nous allons lancer des campagnes de sensibilisation pour d'un côté réduire la stigmatisation des maladies mentales et de l'autre être capable de reconnaître les signes, mêmes précoces, de troubles psychiques. Nous allons aussi offrir des formations spéciales aux personnels encadrant, que ce soit dans les entreprises, écoles ou associations. Nous allons améliorer les informations sur les différentes possibilités de prise en charge dans le domaine de la santé mentale.
- **Prise en charge hospitalière.** Nous allons renforcer les structures psychiatriques, en définissant le nombre de lits hospitaliers nécessaires pour la psychiatrie et en appliquant une clef de distribution entre les différents établissements.
- **Prise en charge extrahospitalière.** Nous allons en parallèle augmenter les structures ambulatoires et en faciliter les accès, à l'image du remboursement de la psychothérapie récemment introduite.
 - Nous allons encourager l'intégration de la santé mentale dans les cabinets pluridisciplinaires ou généralistes.
 - Nous allons créer des équipes psychologiques mobiles avec un fort ancrage social qui agissent aussi bien au niveau de la prévention / sensibilisation que du traitement. Ces équipes pourront intervenir dans les écoles, entreprises ou encore dans les maisons de retraite.
 - Nous allons développer un concept de polyclinique psychiatrique, structure intermédiaire entre l'hôpital et les cabinets privés.
 - Nous allons créer trois structures extrahospitalières dans le domaine de la psychiatrie juvénile et de la pédopsychiatrie, réparties dans le Nord, le Centre et le Sud du pays.
- **Addictologie.** Nous allons mettre en place au plus vite possible les différentes mesures prévues par les plans nationaux en addictologie pour mieux pouvoir intervenir dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et de la prise en charge des addictions.
- **Sans abris.** Nous allons créer des structures spéciales pour sans-abris pour qu'ils-elles puissent être pris-es en charge lorsqu'ils-elles sont en état de précarité. Ces structures couvriront spécialement les domaines des soins post-opératoires, la psychiatrie, la gérontologie et la gériatrie ainsi que les pathologies chroniques en général.
- **Formation.** Nous allons mettre en place un diplôme d'études spécialisées en psychiatrie / psychiatrie infanto-juvénile avec l'Université du Luxembourg.

4.1.8. Droits du·de la patient·e

Les droits du·de la patient·e sont au cœur de notre système de santé et la liberté individuelle est primordiale. Cependant, il existe des zones d'ombre qui nécessitent une attention particulière, notamment en ce qui concerne le traitement éthique des patient·es.

L'éthique est une valeur essentielle de la médecine. Elle agit comme une balance entre les valeurs communes de la société et la liberté individuelle de chaque patient·e. Dans ce contexte, il est essentiel de garantir à la fois la sécurité du·de la patient·e et celle du·de la homme ou femme médecin.

C'est pourquoi il est indispensable d'établir, en collaboration avec la Commission nationale d'éthique, des lignes directrices claires sur la conduite éthique dans le domaine de la Santé. Ceci est d'autant plus important au vu de la rapidité des avancées scientifiques dans le domaine de la santé et de la biologie.

- **Interruption volontaire de la grossesse (IVG).** Nous nous prononçons pour une prolongation du délai pour procéder à une IVG de 12 semaines à 14 semaines. En même temps, nous autoriserons des campagnes de sensibilisation et d'information au sujet de l'interruption volontaire de la grossesse.
- **Procréation médicalement assistée (PMA).** Le LSAP s'engage aussi pour un accès égal à la PMA pour les couples hétérosexuels, les femmes célibataires et les couples de femmes. Les patient·es devront pouvoir choisir entre donateur·rices anonymes et ouvert·es.²²
- **Dignité.** En ce qui concerne la violence médicale, et plus particulièrement la violence gynécologique et obstétricale, nous allons mettre en place un bureau de plaintes neutre. Nous allons aussi réaliser une étude sur la violence gynécologique et obstétricale sur base de données empiriques collectées à ce sujet.
- **Intelligence artificielle.** Nous allons créer un cadre légal pour réglementer l'emploi de l'intelligence artificielle dans le domaine médical.
- **Fin de Vie.** Nous nous prononçons sans équivoques pour le droit de mourir en dignité et le libre choix du·de la patient·e. Concernant les enfants, nous préconisons la création d'une maison de répit pour enfants et adolescents en soins palliatifs. Cet endroit permettra d'apporter un soutien tant médical que psychologique aux enfants gravement malades ainsi qu'à leur entourage. Seront aussi mis en place des équipes ambulantes afin de permettre, le cas échéant, aux enfants de rester dans leur entourage familial. La maison de répit comprendra aussi une maison du deuil pour les parents ayant perdu un enfant.
- **Génétique et médecine personnalisée.** Nous allons clarifier l'utilisation de l'information génétique pour personnaliser les traitements médicaux, surtout en ce qui concerne la protection de la vie privée, la discrimination et le consentement.

²² voir aussi 6.1.7. Droit de disposer de son corps

4.2. L'activité sportive, une garantie de bonne santé

L'importance du sport pour mener une vie saine est indéniable. L'activité physique, propre à toute activité sportive, est crucial pour l'humain, quel que soit son âge.

Le sport, par sa nature dynamique, contribue à la fois à la santé physique et la santé mentale, et donc au bien-être.

Toutefois, le recul du mouvement et la croissance alarmante de l'obésité, en particulier chez les jeunes, nous alertent sur la nécessité d'une refonte de nos modes de vie. Les causes de cette tendance sont multiples : l'industrialisation, la mobilité motorisée ou encore la digitalisation. Ces facteurs ont entraîné un net recul de l'activité physique, situation exacerbée par la pandémie Covid-19 récente.

C'est pourquoi nous considérons la promotion du sport et du mouvement comme une priorité.

Outre la santé et l'épanouissement personnel, le sport a aussi un impact positif sur la société.

La pratique du sport renforce les liens communautaires par ses valeurs de fair-play et de respect mutuel, d'un autre côté, une société en bonne santé a des retombées positives sur l'économie, le secteur de la Santé et la sécurité sociale.

Le LSAP promeut donc le sport à tous les niveaux, du sport pour tous au sport professionnel de haut niveau en passant par le sport de compétition. Ensemble, nous devons encourager la pratique sportive et le mouvement pour assurer le bien-être de notre société et de nos citoyen·nes. Nous avons besoin de bouger, de jouer et de nous défier, pour notre santé, notre bien-être et notre épanouissement. Et pour ainsi vivre dans une société en bonne santé.

4.2.1. Observatoire du Sport

Après deux années de travaux préparatoires et la publication des résultats des comptes satellites du sport, le LSAP souhaite étendre les analyses sur l'impact économique du sport dans la société.

- **Uni.lu.** Nous proposons la mise en place d'un département sciences du Sport et l'introduction de la médecine du Sport au sein de l'Uni.lu. Cette mesure permettra d'augmenter l'attractivité des métiers du sport et donc du sport lui-même, et fournira les ressources pour développer le sport au Luxembourg.

4.2.2. Mise en place d'un programme de (re)mise au Sport

Le LSAP veut que chaque citoyen·ne pratique l'exercice physique ou, en d'autres termes, reste en mouvement.

- **Approche éclectique.** Nous allons élaborer un plan général pour promouvoir le mouvement et la pratique du sport, depuis les crèches jusqu'aux maisons de retraite, en passant par les écoles et le monde du travail, les communes, etc. Ceci nécessitera une étroite collaboration avec tous les acteur·rices concerné·es, que ce soit au niveau des ministères qu'au niveau des écoles, entreprises, associations, etc.

- **Maison Sport-Santé.** Nous proposons la création de « Maisons Sport-Santé ». ²³

4.2.3. Accès au sport pour tout·x·es

Le LSAP soutient le principe que tout le monde doit avoir le droit et la possibilité de pratiquer du sport

- **Diversité.** Nous allons lancer des actions de promotion et instaurer des projets concrets pour promouvoir l'égalité et la diversité des genres dans le monde du sport. ²⁴
- **Inclusion.** Nous allons intensifier la collaboration avec le Luxembourg Paralympic Committee et Special Olympics pour progresser au niveau de l'inclusion dans et par le sport.
- **Abus.** Nous allons créer une structure de bienveillance et d'intégrité dans le sport pour prévenir, détecter et intervenir en cas de maltraitance dans le monde sportif de manière confidentielle. Cette mesure est essentielle pour la protection et l'accompagnement des victimes et la prévention des abus.

4.2.4. Sport pour tout·x·es

Le LSAP revendique la création du poste de coordinateur·rice sportif·ve dans chaque commune. Le rôle du·de coordinateur·rice sportif·ve sera de

- promouvoir activement le sport et l'activité physique au niveau communal.
- d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de développement du Sport local. Le ministère mettra à disposition des « Plans de développement du Sport cadre » que les communes peuvent adapter aux réalités et besoins locaux.
- d'harmoniser les offres d'activités sportives de tous les partenaires dans la commune.
- d'organiser des événements sportifs transversaux locaux.
- **Développer l'offre.** Nous préconisons de développer les initiatives « Sport pour tout·x·es ».
 - Nous incitons les communes à offrir au moins une activité de « Sport pour tout·x·es » à leurs citoyen·nes.
 - Nous recommandons d'adapter les offres locales de « Sport pour tout·x·es » aux différents âges et périodes, notamment pour les jeunes pendant les vacances scolaires ou encore des programmes spécifiques pour les seniors.

²³ voir aussi 4.1.2.2. Prévention ciblée

²⁴ voir aussi 2.1.4. Monde du Sport

- Nous voulons optimiser l'utilisation et faciliter l'accès aux infrastructures sportives. C'est pourquoi nous préconisons de coordonner les infrastructures sportives de manière régionale.

4.2.5. Soutien des jeunes sportif-ves

Le LSAP se prononce pour que le concept de développement sportif pour les jeunes de 0 – 12 ans mis en place en 2021 continue à être développé.

- **Le sport à l'école** doit être une priorité. Nous demandons l'intégration de la pratique du mouvement / l'activité physique de manière obligatoire dans la journée d'école (en collaboration avec l'éducation nationale).
 - Nous sommes d'avis que les cours d'éducation physique doivent être dispensés par du personnel qualifié, surtout dans l'école fondamentale.
 - Nous allons intégrer l'apprentissage de la natation et du vélo dans le programme national de l'éducation physique et sportive.
 - Nous allons encourager l'accroissement de l'offre sportive extra-scolaire (LASEP, LASEL, Maisons Relais, ...), de préférence en partenariat avec des clubs locaux.

4.2.6. Soutien spécifique des fédérations et clubs sportifs

Pour le LSAP, le soutien aux associations et clubs sportifs, regroupés dans leurs fédérations respectives, sont une priorité absolue. Pour pérenniser le tissu associatif dans le monde sportif, nous allons développer le bénévolat et encourager la professionnalisation de l'encadrement des – surtout jeunes – sportif-ves.²⁵

- **Congés spéciaux.** Nous allons procéder à une analyse de la loi relative au congé sportif et ceci 3 ans après la mise en place de la loi votée en juillet 2023.
- **Subsides.** Nous allons développer davantage les critères d'obtention du subside Qualité+ pour soutenir les clubs dans leur travail avec les jeunes. Cette mesure permettra aux clubs d'investir dans la formation et la professionnalisation des entraîneur-euses en charge des jeunes.
- **Gestion administrative des clubs.** Nous allons proposer, en collaboration avec le COSL et les fédérations respectives, des formations pour la gestion administrative des clubs à l'adresse des bénévoles.
 - Nous encourageons les fédérations à mettre à disposition des clubs un système ou outil informatique commun pour faciliter les procédures administratives (licences, transferts, ...).
 - Nous accélérerons la professionnalisation des structures du sport associatif pour faire face au recul du bénévolat.
- **Qualité de l'offre sportive.** Nous favorisons une approche structurée pour garantir un haut niveau qualitatif de l'offre sportive.

²⁵ voir aussi 2.6. Soutenir le bénévolat

- Nous allons soutenir les Fédérations en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour
 - élaborer des concepts de développement sportif qualitatifs.
 - élargir l'offre de formation pour les entraîneur·euses, spécifiquement ceux encadrant les jeunes sportif·ves.
- **Sports nouveaux.** Nous allons promouvoir les sports nouveaux, en plein essor mais non encore officiellement reconnus, comme le Breakdance ou le e-Sports.

4.2.7. Développement durable du sport de haut niveau

Pour le LSAP, le sport de haut niveau est essentiel pour la promotion du sport. Les sportif·ves de haut niveau fascinent et sont considéré·es comme des modèles à suivre, surtout, mais pas seulement, auprès des jeunes. Leur exemple est une inspiration et une motivation pour la pratique sportive.

- **COSL.** Nous allons intensifier notre collaboration avec le COSL avec la mise en place d'un Plan de développement pluriannuel. Ce Plan de développement définit les critères à base desquels le ministère soutient le COSL au niveau des ressources humaines, technologiques et financières.
- **Sportlycée.** Nous revendiquons l'implication structurelle du ministère des Sports dans la gestion du Sportlycée.
 - Nous préconisons le développement et l'extension de l'offre du Sportlycée, pour offrir un encadrement éducatif et sportif optimal aux jeunes sportif·ves de haut niveau.
- **Fin de carrière.** Nous allons prendre des mesures pour faciliter la reconversion des sportif·ves de haut niveau à la fin de leur carrière sportive.
- **Statut professionnel.** Nous allons introduire le statut de sportif·ve professionnel·le et de l'entraîneur·se et l'adapter aux réalités du monde sportif professionnel, en relation avec le statut et la législation.
- **Dopage.** En matière de lutte contre le dopage, le LSAP adhère au principe de tolérance zéro.
- **Promotion.** Nous nous prononçons pour l'utilisation des sportifs de haut niveau à des fins promotionnelles pour inciter à la pratique du sport au niveau national. Au niveau international, il s'agira de promouvoir l'image d'un pays actif et dynamique.

4.2.8. Simplification administrative

Nous allons procéder à une réforme approfondie de la loi du 3 août 2005 concernant le sport.

- **Contrôle médico-sportif.** Nous allons procéder à une analyse approfondie de la réglementation relative au contrôle médico-sportif en vue d'une simplification administrative en faveur du monde sportif.

5. Progrès social

Le LSAP a, depuis ses débuts il y a plus de 120 ans, toujours été aux côtés des travailleur·ses pour défendre et améliorer leurs droits. L'amélioration des conditions de travail a toujours été un combat – jamais, des concessions ont été octroyées, les avancées sociales ont toujours dû être obtenues après d'âpres luttes : les congés payés, la semaine de 40 heures, le salaire minimum, l'instauration du système de sécurité sociale... sont autant d'acquis issus de luttes politiques et syndicales.

Si les temps ont changé, la maxime reste : le salarié reste le maillon faible de la chaîne économique et a besoin de protection.

C'est pourquoi le LSAP continue à s'investir pour le progrès social, pour une société solidaire où chacun·e puisse vivre en dignité, puisse travailler pour vivre et non pas vivre pour travailler. Le LSAP défend corps et âme les acquis, mais bataille aussi pour un partage juste – au niveau des entreprises, par la revendication de salaires justes, mais aussi au niveau de la société, avec la revendication d'un système fiscal équitable et une orientation sociale du budget de l'État.

La redistribution de la richesse générée est un élément clef du progrès social. Il permet à un État social fort de fonctionner, en lissant les inégalités, en donnant à chacun les ressources nécessaires pour mener une vie digne.

Dans un État social fort, chacun·e est gagnant·e.

Le LSAP continuera donc à œuvrer et à se battre pour le maintien et le développement de l'État social, de l'État fort, sur tous les fronts : que ce soient les droits des travailleur·ses, la réintégration des demandeur·ses d'emploi dans le marché de l'emploi, l'inclusion active de tout·x·es dans la vie active, l'équité fiscale ou encore une politique budgétaire à caractère social.

Surtout en ces temps de transition climatique, avec l'avènement numérique qui est annonciatrice d'une nouvelle révolution du monde du travail, il est plus important que jamais de rester solidaire pour entamer le futur, de manière optimiste, ensemble.

5.1. Travail

Le marché du travail au Luxembourg aujourd'hui, ce sont 458 000 salarié·es, dont 246 000 résident·es, parmi lesquels 25% sont luxembourgeois·es²⁶. Il s'agit d'un marché du travail atypique et attractif, généré par une économie en pleine extension ces dernières décennies, qui attiré nombre de travailleur·ses, des régions frontalières et de par le monde.

Marqué par une dynamique exceptionnelle, le marché du travail et l'économie luxembourgeoise se préparent cependant à vivre des transitions multiples, dont les transitions énergétiques et numérique sont les plus marquantes. Si ces transitions constituent des chances pour certain·es, elles sont aussi des menaces pour d'autres.

²⁶ Chiffres Statec

Le LSAP a toujours été du côté des plus faibles et le restera. Nous militerons pour que les gains de productivité obtenus par la digitalisation soient partagés avec les salarié·es. Nous continuerons à revendiquer le droit au travail pour tout·x·es. Nous continuerons à instaurer des mesures pour combattre la précarité. Nous continuerons à militer pour des conditions de travail dignes et pour le bien-être de tout·x·es.

5.1.1. Partenaires sociaux

- **Dialogue social.** Nous défendons le maintien de l'instrument de la tripartite qui garantit le dialogue social et la paix sociale. Nous préservons ainsi un espace où employeur·ses et salarié·es peuvent discuter à armes égales et qui permet au gouvernement de prendre des décisions à court terme en accord avec les partenaires sociaux, au bénéfice des salarié·es et des citoyen·nes. Nous défendons également le droit de grève.
- **Indexation automatique des salaires.** Nous nous engageons à maintenir sans concessions le mécanisme de l'Indexation automatique des salaires qui garantit une adaptation régulière des salaires à la hausse des prix à la consommation et maintient le pouvoir d'achat des citoyen·nes.
- **Conventions collectives.** Nous encourageons la conclusion de conventions collectives dans les entreprises et dans les secteurs d'activité spécifiques. La convention collective est l'outil essentiel pour garantir des conditions de négociation équitables entre employeur·ses et salarié·es et constitue un garant de la paix sociale.
 - Nous proposons de lier l'accès à certaines aides publiques à la conclusion d'un contrat collectif d'établissement ou sectoriel afin de promouvoir la négociation collective.
 - Nous proposons d'octroyer des avantages fiscaux temporaires à des entreprises actives dans un secteur pour lequel il n'existe pas de convention collective sectorielle contraignante qui concluent pour la première fois une convention collective individuelle.
- **Plans de Maintien dans l'Emploi et Plans sociaux.** Compte tenu du fait que la législation en matière de plans sociaux est de plus en plus contournée, une adaptation est nécessaire pour mieux protéger les droits des salarié·es. Par conséquent, les discussions tripartites préalables y relatives qui ont eu lieu au Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTÉ) devront être repris. En cas de faillite, les droits des salariés devraient être mieux garantis. Ceux-ci doivent être équivalentes à ceux dont bénéficient les salarié·es licencié·es pour motifs économiques.

5.1.2. Amélioration des conditions de travail

- **Réduction du temps de travail.** Le LSAP considère la réduction du temps de travail comme un élément essentiel de l'attractivité de l'économie luxembourgeoise, tout

comme un instrument de partage équitable des gains de productivité. En outre, elle aidera à préserver des emplois et à atteindre le plein emploi.

- Nous nous prononçons pour une réduction du temps de travail hebdomadaire à 38 heures sans perte de salaire.
- Nous prévoyons de réaliser des projets pilotes mettant en œuvre la réduction du temps de travail dans différents secteurs.
- À la suite des projets pilotes, nous prévoyons de mettre, le cas échéant, en place un système d'encadrement et d'aides pour aider les entreprises à réussir la transition vers la réduction du temps de travail.
- Nous allons augmenter le congé annuel payé à 6 semaines dans le secteur privé, passant ainsi de 26 à 30 jours de congés.
- **Monde digital.** Nous veillerons à ce que les nouvelles dispositions légales concernant le droit à la déconnexion et les accords entre partenaires sociaux concernant le télétravail soient respectés à la lettre.
- **Repos hebdomadaire.** Nous nous opposons au travail du dimanche, estimant que le repos hebdomadaire est un droit fondamental du salarié. Le dimanche est un jour important pour la cohésion sociale, car il s'agit du seul jour de la semaine où une majorité de gens peuvent se rencontrer en famille ou entre amis et s'adonner à des activités de loisir. Cependant, nous rendrons possible des exceptions à la règle générale, sous condition qu'elles soient négociées par convention collective en octroyant aux salarié·es des avantages par rapport aux dispositions légales existantes.
- **Congé parental.** Nous soutenons le droit au congé parental fractionné pour chaque parent détenteur d'un contrat de travail et œuvrer en faveur d'une meilleure balance entre vie professionnelle et privée.
- **Congé social.** Nous proposons également l'alignement du secteur privé sur le secteur public en ce qui concerne les rendez-vous médicaux. Les consultations médicales avec certificat bénéficieront d'une dispense considérée comme temps de travail.
- **Sécurité et santé au travail.** Nous allons renforcer l'Inspection du travail et des mines pour que l'Inspection soit en mesure d'augmenter le nombre de ses actions. Nous accorderons une considération spécifique au bien-être, à la santé mentale et à toutes formes de discrimination sur le lieu de travail. Dans ce contexte, nous saluons le vote de la nouvelle loi contre le harcèlement moral. Nous prévoyons de mettre en œuvre la Stratégie santé sécurité au travail.
- **Télétravail et Mobilité.** Nous allons prendre des initiatives visant à promouvoir le télétravail et à réduire les déplacements. Ces mesures contribueront au bien-être des salarié·es.
 - Nous joignons les partenaires sociaux dans leur approche commune de tout mettre en œuvre pour rendre possible deux jours de télétravail par semaine (si les conditions techniques le permettent) pour résident·es et frontalier·ères.

- Nous nous engageons à poursuivre les négociations avec les pays limitrophes au sujet des accords bilatéraux pour augmenter le nombre de jours tolérés en télétravail pour les frontalier·ères.
- Nous promouvoir les espaces de travail partagés, et plus précisément des espaces de travail partagés spécialement conçus pour le télétravail près des frontières sur territoire luxembourgeois. Cette mesure réduira les déplacements à l'intérieur du pays, tout en garantissant au·à la salarié·e de ne pas dépasser les seuils de tolérance des accords bilatéraux conclus par le Luxembourg avec les pays limitrophes.

5.1.3. Droit au travail

Dans le contexte de la robotisation des processus de fabrication, le LSAP s'engage à assurer une transition équitable pour les travailleur·ses. Pour nous, si la robotisation équivaut dans la plupart des cas à une automatisation du travail avec une croissance de la productivité, ce gain en productivité et ses retombées sur les chiffres d'affaires et marges bénéficiaires ne doivent pas se faire au détriment des salarié·es. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'impact de la digitalisation et de l'intelligence artificielle sur le monde du travail. Pour préserver le droit au travail, nous proposons une série de mesures concrètes.

- **Formation.** Nous élargissons l'offre pour la formation continue et la réorientation professionnelle pour permettre aux travailleur·ses de s'adapter aux nouvelles technologies.
 - Nous soutenons la création de nouveaux emplois liés aux nouvelles technologies et mettrons en place des accompagnements spécifiques, basés sur la définition des compétences, pour favoriser la réorientation professionnelle des travailleur·ses vers ces nouveaux métiers.
 - Nous inciterons les entreprises à participer à ces programmes pour que les travailleur·ses puissent rester employables dans leur société en encadrant les formations et accompagnements.
- **Chômage de longue durée.** Nous mettrons en place des initiatives étatiques pour créer un troisième marché du travail réservé aux chômeur·ses de longue durée, leur offrant ainsi la possibilité de reprendre une activité salariale. Nous encouragerons la création d'emplois spécifiques dans le secteur de l'économie solidaire et sociale pour offrir davantage d'opportunités aux personnes touchées par le chômage de longue durée.
- **Garantie jeunesse.** Nous élargirons les mesures de la « garantie pour la jeunesse » dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, en garantissant un poste de formation professionnelle à chaque jeune et en augmentant les ressources allouées à cette garantie.

5.1.4. Manque de personnel

- Nous mettrons en place des bourses extraordinaires pour stimuler la formation de personnel qualifié pour faire face au manque de personnel, et promouvoir d'autres pistes comme la simplification du système de reconnaissance des diplômes et acquis professionnels.²⁷

5.1.5. Lutte contre la précarité

Pour le LSAP, il est inacceptable que dans notre société, des personnes ayant un emploi salarié se retrouvent au seuil de la pauvreté. Il est primordial de garantir à tout·x·es les travailleur·ses un salaire équitable, des conditions de travail décentes et la possibilité de mener une vie décente. La lutte contre la précarité est une priorité !

- **Salaire juste.** Comme nous l'avons fait en 2019, nous augmenterons le salaire social minimum de 100 € net au 1^{er} juillet 2024, pour éviter que le Luxembourg n'atteigne pas, en matière de salaire social minimum, les recommandations européennes (60 % du salaire médian brut ou 50 % du salaire moyen brut).
 - Nous continuerons à garantir une adaptation structurelle du salaire minimum à l'évolution économique, afin de permettre à chaque salarié·e de vivre dignement de son salaire sans avoir recours à l'aide sociale.
 - Nous allons exempter le salaire minimum de tout impôt sur le revenu.
- **Précarité.** Nous surveillerons de près le développement du marché de travail pour combattre le phénomène des « working poor ».
 - Nous réformerons le cadre légal pour le travail intérimaire, en créant, entre autres, la possibilité d'un contrat de travail à durée indéterminée pour les travailleur·ses intérimaires pour éviter que le·la travailleur·se intérimaire se retrouve enfermé·e dans un marché de travail secondaire précaire.
- **Travail de plateforme.** Nous réglementerons la pratique du Travail de plateforme en interdisant le recours au·à la travailleur·se indépendant·e fictif·ve et en réglementant, entre autres, la traçabilité des personnes travaillant via une plateforme de travail.

5.1.6. Un monde du travail inclusif

Le LSAP s'engage à créer un environnement de travail inclusif où chaque individu, indépendamment de son handicap, a la possibilité de réaliser son potentiel.

- **Ateliers protégés.** Nous développerons les ateliers protégés pour combler le manque de places disponibles pour les personnes en situation de handicap psychique.

²⁷ voir aussi 1.1.5. Enseignement supérieur & Recherche ainsi que 3.1.10 Agir contre la pénurie de main d'œuvre et 4.1.4.1. Repositionnement des différents métiers de la Santé et 6.5.4. Intégration par le travail / les études

- **Assistant·e à l'inclusion.** Nous allons analyser pourquoi l'assistant·e à l'inclusion est si peu sollicité·e sur le terrain et réformer son statut si nécessaire.
- **Marché du travail ordinaire.** Nous encourageons l'intégration des salarié·es en situation d'handicap dans le marché du travail ordinaire. Pour atteindre cet objectif,
 - nous mènerons une analyse approfondie de l'application du système des quotas concernant l'embauche de salarié·es en situation de handicap et, le cas échéant, renfoncerons les dispositions légales pour garantir une véritable participation des salarié·es en situation de handicap au marché du travail.
 - nous lancerons une campagne de promotion auprès du patronat afin de sensibiliser et d'encourager leur engagement dans l'embauche de personnes en situation d'handicap. Nous créerons également d'autres incitatifs pour faciliter leur embauche.
 - nous rendrons plus accessibles les stages d'apprentissage dans les entreprises aux élèves en situation d'handicap. A cette fin, nous établirons un cadre légal spécifique pour les postes d'apprentissage destinés aux élèves en situation d'handicap et offrirons un soutien structurel et financier de l'État aux entreprises.
 - nous encouragerons le développement de modèles alternatifs aux ateliers protégés pour offrir davantage de choix aux personnes en situation d'handicap. Le gouvernement apportera un soutien spécifique pour mettre en place les arrangements nécessaires, permettant ainsi leur intégration dans des environnements de travail adaptés à leurs besoins spécifiques.
 - nous procéderons à une réforme du cadre réglementaire sur le dispositif du reclassement. Nous veillerons à ce qu'il soit plus efficace et mieux adapté aux besoins des personnes concernées, en mettant l'accent sur leur réintégration professionnelle et leur développement personnel.

5.1.7. Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire représente pour les socialistes une forme d'économie qui devra être davantage soutenue et encouragée, puisqu'elle ne s'oriente pas au profit et à la maximisation de rentabilité, mais elle se concentre sur l'humain et sur le bien-être de la société. Elle s'identifie par le respect des valeurs humaines et dans le respect de l'environnement avec une finalité sociale.

Le LSAP mettra en place un plan d'action national ambitieux pour l'économie sociale et solidaire. Il supportera la création de sociétés d'impact sociétal (SIS). Ainsi le domaine de la finance solidaire pourra examiner des synergies et des nouvelles pistes avec les acteur·rices concerné·es.

L'économie sociale et solidaire devra aussi jouer son rôle dans la lutte contre le chômage de longue durée et en faveur des personnes défavorisées, des personnes handicapées et des initiatives sociales d'insertion de personnes défavorisées.

Les journées d'impact social mettront en avance les bienfaits de l'économie sociale et solidaire et rassembleront tout·x·es les acteur·rices dans le domaine afin de s'échanger.²⁸

5.2. Sécurité sociale

Les différentes crises au cours des dernières années et la capacité du système de sécurité sociale de réagir rapidement pour mettre en place des mesures de soutien et de prise en charge démontrent l'importance d'un système de sécurité sociale fort et performant, défendu par le LSAP depuis toujours.

Les principes de la sécurité sociale, solidarité et égalité, sont identiques aux valeurs du LSAP. Un système de sécurité sociale fort est un des, sinon le pilier principal d'une société solidaire et l'essence même d'un État social fort. C'est une assurance pour l'individu contre les aléas de la vie. C'est une assurance pour une vie digne. Le LSAP a depuis toujours bataillé pour un État social fort. Et continuera dans cette lutte en refusant toute tentative de démantèlement du système social luxembourgeois.

Un système de sécurité sociale fort est aussi bénéfique pour l'économie. Les garanties que procure ce système solidaire sont autant d'atouts pour l'attractivité du Luxembourg, que ce soit pour les employeur·ses ou pour les salarié·es.

5.2.1. Les principes de la sécurité sociale

Les différents régimes de la sécurité sociale se caractérisent par les principes du libre accès de l'assuré aux soins de santé et aux soins de longue durée de qualité, par des ressources adéquates pour les personnes âgées et par des revenus de remplacement adaptés en cas de maladie, de maternité, d'accident du travail ou d'invalidité. Ils se fondent sur un financement par répartition de la charge financière entre employeur·ses et assuré·es, avec une contribution substantielle de l'État et la participation des partenaires sociaux dans leur gestion.

5.2.2. Un État social fort

Le LSAP s'engage à maintenir et à développer l'État social fort, en renforçant ses structures pour accompagner l'évolution démographique et le progrès médical et technologique. Nous attacherons une attention particulière à garantir le financement futur des différentes branches de la Sécurité sociale pour pouvoir développer les prestations au bénéfice des assurés en continuant d'appliquer l'universalité et l'uniformité des prestations ainsi que le principe de solidarité.

5.2.3. Accès aux droits sociaux et relations avec les institutions de la sécurité sociale

Nous mettrons un accent sur la communication, en utilisant un langage plus accessible au grand public et des moyens de communication plus directs et adéquats. Dans ce contexte,

²⁸ voir aussi 3.1.5. Positionnement de l'Économie sociale et solidaire

nous encourageons les institutions et entités de sécurité sociale à poursuivre leurs efforts pour élargir l'offre de services disponibles en ligne.

5.2.4. Assurance maladie-maternité et santé

A côté de l'indemnité pécuniaire de maladie, garantissant aux assurés un revenu de remplacement adéquat et stable en cas d'incapacité de travail, l'assurance maladie-maternité vise à garantir la prise en charge de prestations et soins de santé de qualité et à la pointe du progrès médical.

- **Financement solidaire, accès égal et conventionnement obligatoire.** Le LSAP s'engage à pérenniser le principe de l'assurance maladie obligatoire, du financement solidaire et de l'accès égal à des soins de qualité. Dans ce contexte, le conventionnement obligatoire constitue la pierre angulaire de notre système de santé et de sécurité sociale.²⁹
- **Révision de la nomenclature.** Le LSAP estime nécessaire de poursuivre la révision de la nomenclature pour mieux l'adapter au progrès médico-technique et aux besoins des assuré-es et soutiendra toute mesure de simplification de la procédure d'adaptation rapide de la nomenclature.
- **Catalogue des prestations.** À l'image de la psychothérapie ou du remboursement des contraceptifs, nous allons continuer à compléter le catalogue des prestations dans l'intérêt du-de la citoyen-ne. Dans ce contexte, nous soutenons toutes les initiatives garantissant une procédure rapide d'adaptation de la nomenclature.
- **Genre.** Nous allons faciliter la prise en charge des interventions dans le domaine de la transsexualité et de l'intersexualité.
- **Soins alternatifs.** Nous allons réglementer l'ostéopathie et prévoir sa prise en charge.
- **Médecine dentaire et ophtalmologique.** Dans un souci de santé publique, il est indispensable de procéder à une révision de la prise en charge de la médecine dentaire et ophtalmologique pour l'adapter au progrès médical et à l'évolution technologique.
- **Accès aux soins et dépistage.** Nous allons davantage investir dans un meilleur accès aux soins (infrastructures, matériel spécialisé, ...) pour réduire les délais d'attente. Le renforcement des soins et des examens réguliers ou de dépistage permettra de mieux dépister les maladies graves et constitue ainsi un potentiel d'économie au niveau des dépenses conséquent.
- **Secteur extrahospitalier.** Nous allons revoir le financement de la médecine primaire pour promouvoir les soins de proximité qui ne requièrent pas un passage dans un établissement hospitalier ou par des appareils et structures hautement spécialisés.
- **Prévention et la promotion de la santé.** Aux yeux du LSAP, l'objet de l'assurance maladie-maternité et le catalogue des prestations pris en charge devraient être adaptés pour y intégrer la prévention et la promotion de la santé.
- **Homme ou Femme médecin référent-e.** La personne médecin référent-e a un rôle important à jouer dans la prise en charge coordonnée et pour conseiller, orienter et

²⁹ voir aussi 4.1. Santé et bien-être pour tout-x-es

accompagner ses patient·es. Dans cet ordre d'idées, il convient d'adapter les conditions et procédures de la personne médecin référent·e.

- **Paiement immédiat direct.** Le système de paiement immédiat direct, dont le lancement est imminent, sera mis en œuvre et déployé sans tarder pour toutes les professions médicales et de santé.
- **Transferts à l'étranger.** Nous allons continuer à simplifier la procédure pour autoriser les transferts pour recevoir des soins à l'étranger. L'introduction du nouveau formulaire S2 sera évaluée avant d'être adaptée et pérennisée.
- **Supplément « 1^{ère} classe ».** Nous allons supprimer le supplément 1^{ère} classe pour le-la homme ou femme médecin traitant·e.
- **« Einzelfallentscheidung ».** Pour pouvoir tenir compte de situations exceptionnelles et d'éventuels cas de rigueur, nous étudierons la possibilité de créer un cadre légal pour une « décision individuelle » (« Einzelfallentscheidung ») pour la prise en charge de prestations.
- **Couverture universelle des soins de santé.** Nous évaluerons le projet pilote de la couverture universelle des soins de santé (CUSS), dont le but est de garantir une couverture sanitaire universelle à toute personne étant habituellement sur le territoire du Grand-Duché. Le LSAP s'engage à pérenniser la CUSS en lui conférant une base légale qui viendra compléter les mesures déjà en place. Ces dernières seront revues pour assurer une meilleure complémentarité avec la CUSS, notamment en ce qui concerne les offices sociaux.
- **Soutenabilité financière.** Le comité quadripartite du 4 mai 2022 a mis en place un groupe de travail « soutenabilité financière » chargé d'analyser et de proposer des pistes envisageables pour assurer un équilibre financier de l'assurance maladie-maternité. Nous mettrons en place des mesures adaptées pour garantir la stabilité et la pérennité du système tout en veillant à des prestations de qualité. En tout état de cause, nous privilégierons d'agir au niveau des recettes pour maintenir, voire améliorer et élargir, les prestations.
- **Prestations maternité.** Nous estimons nécessaire de reconduire la participation forfaitaire de l'État aux charges découlant des prestations en espèces de maternité.
- **Convention collective unique.** Nous encourageons la conclusion d'une convention collective unique pour les salariés du secteur de la santé et ceux du secteur d'aide et de soins.

5.2.5. Assurance pension

Le LSAP défend le régime général d'assurance pension, financé par un système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve, qui repose sur le contrat entre générations. Le bilan technique 2022 et les prévisions actuarielles pour la période 2023-2032, présentés en 2022, concluent que le régime général d'assurance pension se trouve à ce stade dans une situation financière confortable et permet de faire face à des changements démographiques à moyen terme. Toutefois, à long terme, les évolutions économiques, financières et démographiques devront être surveillées de près. Si le maintien du taux de

cotisation actuel à 24% suffit à maintenir le niveau minimal de la réserve (1,5 fois les prestations annuelles), le taux de cotisation global pourrait être dépassé par la prime de répartition pure dans la deuxième moitié de la période de couverture.

Dans ce contexte, le Conseil économique et social (CES) a été chargé d'analyser, de discuter et de proposer des pistes envisageables pour garantir la pérennité financière du régime général d'assurance pension à long terme eu égard aux évolutions démographiques et économiques du Grand-Duché.

- **Fonds de compensation.** Vu son importance dans le contexte du futur financement des prestations, les placements du Fonds de compensation commun au régime général de pension doivent être opérés dans un objectif de pérennisation et respecter les principes d'une diversification appropriée des risques. Parallèlement, les efforts pour un investissement responsable aux niveaux social et environnemental doivent être poursuivis.
- **Financement.** Sur base des conclusions du CES, nous mettrons en œuvre les mesures permettant d'assurer la viabilité financière tout en garantissant des prestations adéquates aux générations futures.
 - Nous étudierons la possibilité de développer des modèles de financement alternatifs à l'actuel système de cotisations prélevés sur les revenus professionnels des assurés-es. En tout état de cause, nous privilégierons d'agir au niveau des recettes pour maintenir, voire améliorer et élargir les prestations.
 - Nous analyserons la possibilité de taxer le travail robotique.³⁰
- **Rachat des droits à la pension.** Nous allons simplifier la procédure de rachat de droits au cas où la période de cotisation est incomplète à la suite d'une interruption de l'activité professionnelle. En outre, les différents mécanismes pour compléter sa carrière seront davantage expliqués aux bénéficiaires potentiels et la procédure sera analysée pour la simplifier le cas échéant.
- **Pension de base minimum.** Pour combattre le risque de précarité et augmenter les pensions les moins élevées, nous préconisons de relever le montant de la pension minimum personnelle.

5.2.6. Assurance dépendance

- **Qualité.** Nous allons poursuivre les efforts pour garantir un contrôle qualité régulier en y intégrant le contrôle des prestations qui ne relèvent pas de l'assurance dépendance.
- **Meilleures prestations.** Nous allons élargir la prise en charge des prestations d'assurance dépendance pour les bénéficiaires qui ont besoin d'un soin intensif pendant la nuit, dans un but de prévention et pour mieux soulager l'aidant-e.
- **Structures.** Nous encourageons la création de structures pour personnes âgées plus flexibles et plus petites qui permettent une vie autonome et le maintien des capacités résiduelles des personnes âgées.

³⁰ voir aussi 5.3.1.16. Taxe sur le travail des robots

- **Aides et soins à domicile.** Le rôle de collaboration des services d'aides et soins à domicile avec les autres acteur·rices de la chaîne des soins sera renforcé afin de garantir la continuité des soins dans un cadre ambulatoire. Les offres de soins et d'encadrement doivent permettre autant que faire se peut une réelle autonomie des personnes à domicile, que ce soit dans le cadre de traitements de courte durée, de maladies chroniques ou de glissement vers une situation de dépendance liée à l'âge. La nomenclature devra être adaptée en conséquence, afin de garantir des soins et des aides de qualité en ayant recours au personnel qualifié.
- **Hospitalisation à domicile.** Nous allons créer un cadre légal pour l'hospitalisation à domicile qui viendra compléter le cadre déjà en place de l'assurance dépendance pour les bénéficiaires qui requièrent des soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- **Équipements et adaptations techniques.** La mise à disposition des équipements d'aide techniques est à considérer comme service public et devra être réorganisée en conséquence.
- **Communication.** La communication avec la famille et l'entourage des personnes âgées et/ou dépendantes est essentielle pour garantir un suivi adéquat et maintenir les relations humaines. Dans cet ordre d'idées nous allons inclure la communication et les relations avec la famille et l'entourage dans les missions des structures pour personnes âgées.

5.2.7. Assurance Accident

- **Vision Zéro.** Nous allons poursuivre l'initiative « Vision Zéro » auprès des entreprises pour les sensibiliser davantage à la santé et sécurité au travail.
- **Évaluation.** Nous allons procéder à une évaluation de la réforme du système de cotisation selon classes de risque et du système de bonus/malus pour les entreprises.

5.3. Finances publiques

5.3.1. Fiscalité

Tout régime fiscal est révélateur d'une conception de modèle social défendu par une société. Le modèle social du LSAP est basé sur la solidarité. C'est dans ce sens que le LSAP propose une réforme fiscale qui vise à éliminer les injustices et les disparités du système actuel. Pour nous, les impôts permettent de contrecarrer les égoïsmes particuliers et de poursuivre l'intérêt général, tout en palliant les défaillances inhérentes de l'économie de marché. Le régime fiscal luxembourgeois en place se distingue actuellement par un déséquilibre en ce qui concerne la charge fiscale grevant les différentes sources de revenus. Le travail, et donc les salarié·es, sont disproportionnellement taxé·es par rapport au capital – la contribution des personnes physiques est, proportionnellement, largement supérieure à celle des personnes morales. Pour le LSAP, une des finalités de ses propositions sera de retrouver un équilibre sain au niveau du système fiscal.

Les mesures fiscales portées par le LSAP ne pénalisent pas les citoyen·nes, mais concourent à un modèle de société soutenable, solidaire et équitable.

5.3.1.1. Meilleur service au contribuable

Les déclarations d'impôts sont chose complexe. Afin de mieux aider et guider les contribuables lors de leur déclaration, le LSAP s'engage à renforcer les moyens des administrations fiscales – en premier lieu l'administration des Contributions directes. Nous proposons aussi l'utilisation de bâtiments publics accessibles (bibliothèques, mairies etc.) pour y installer des bureaux éphémères destinés à aider le contribuable au sujet de sa déclaration d'impôt.

5.3.1.2. Baisse substantielle de la pression fiscale pour les revenus faibles et moyens

Le LSAP plaide en faveur d'une baisse substantielle de la pression fiscale imposée aux contribuables avec des revenus faibles et moyens. Pour ce faire, la progressivité du tarif de base en matière de l'impôt sur le revenu doit se décaler vers le haut de la distribution. Le LSAP soutient l'idée que les revenus inférieurs ou égal au salaire social minimum non qualifié ne soient plus soumis à l'impôt sur les revenus. Il s'ensuit que la fourchette inférieure de la première tranche de revenu est adaptée chaque fois qu'une tranche d'indexation est déclenchée. De plus, pour un revenu imposable compris entre 26 067 et 48 837 €, les taux des tranches afférentes ne devraient augmenter que de 1 point de pourcentage. À l'inverse, le taux des quatre tranches subséquentes du tarif de base en vigueur devrait progresser chaque fois de deux points de pourcentage au lieu d'un point actuellement.

Ci-après les détails des taux proposés :

- Taux de 40 % pour la tranche de revenu comprise entre 48 837 et 60 000 €.
- Taux de 42 % pour la tranche de revenu comprise entre 60 000 et 100 000 €.
- Taux de 44 % pour la tranche de revenu comprise entre 100 000 et 180 000 €.
- Taux de 46 % pour la tranche de revenu comprise entre 180 000 et 300 000 €.

5.3.1.3. Relèvement des taux marginaux pour les revenus plus élevés

L'allègement en faveur des revenus faibles et moyens aura pour corollaire une charge fiscale plus élevée pour les hauts revenus. Par conséquent, le LSAP suggère d'introduire deux tranches supplémentaires de 48% et de 49% pour les revenus dépassant 300 000 € respectivement 500 000 €

5.3.1.4. Individualisation / Barème d'impôt unique

Le LSAP préconise une généralisation progressive de l'imposition individuelle, allant de pair avec l'introduction d'un barème d'impôt unique nouveau. Ce changement de paradigme est censé garantir à terme un modèle fiscal neutre quant au mode de vie des personnes. Par rapport au tarif de base actuellement en vigueur, la progressivité du nouveau barème unique ne s'installera que plus tardivement dans la distribution des revenus.

Afin de tenir compte des dépenses liées aux enfants, le LSAP préconise l'introduction d'un crédit d'impôt pour chaque enfant du ménage. Dans les cas où les deux parents se partagent la garde de l'enfant, les deux parents bénéficieront chacun de la moitié du crédit d'impôt. En revanche, dans les cas où un parent seul a la garde de l'enfant, ce parent recevra l'intégralité du crédit d'impôt. Il s'agit d'aider le(s) parent(s) qui a (ont) effectivement à charge l'enfant. En attendant la mise en place d'un barème d'impôt unique, le LSAP propose soit de redéfinir la classe d'impôts 1A dans le sens d'une baisse de l'imposition des revenus inférieurs et moyens, soit de prévoir une période de transition pour veuves et veufs de cinq ans.

5.3.1.5. Crédit d'impôt pour jeunes actif·ves

Le LSAP propose d'introduire un crédit d'impôt pour jeunes actif·ves qui viennent d'entamer leur carrière professionnelle avec des salaires d'entrée généralement moins élevés. Le crédit d'impôt atteindra un montant mensuel maximal de 200 € qui baissera graduellement à zéro à partir d'un revenu annuel brut de 100 000 €. Le crédit d'impôt pour jeunes actifs sera alloué pour une période totale de 5 ans.

5.3.1.6. Monoparentaux

Les statistiques relatives au taux de risque de pauvreté mettent en exergue de manière récurrente que les familles monoparentales sont sensiblement plus exposées au risque de pauvreté. Par conséquent, le LSAP est d'avis qu'une augmentation supplémentaire du crédit d'impôt monoparental (CIM) pourra être étudiée au cours de la prochaine période de législature. Le nombre d'enfants à charge est à prendre en considération pour la détermination du montant alloué. De même, il faut porter le seuil annuel à partir duquel le versement d'une pension alimentaire affecte le CIM de 2 424 € à 4 560 € (équivalent du nouveau plafond en matière d'abattement pour enfants à charge ne faisant pas partie du ménage).

5.3.1.7. Enfants à charge, mais ne faisant pas partie du ménage du contribuable

Les frais d'entretien et d'éducation d'un enfant occasionnent des dépenses importantes. C'est la raison pour laquelle le LSAP estime que l'abattement de revenu imposable pour enfants à charge ne faisant pas partie du ménage – revalorisé lors de la réforme fiscale de 2017 – devrait être porté de 4 020 € à 4 560 € par année d'imposition et par enfant. L'enfant ne peut pas, pour une même année, faire partie de plus d'un ménage.

5.3.1.8. Fiscalité des entreprises

L'internationalisation de la vie économique et la liberté de circulation des biens, des services et des flux de capitaux concourent à aborder la question de l'imposition des entreprises dans une dimension plus large que celle du seul périmètre national. Le LSAP soutient tout effort déployé au niveau européen et international en vue de contrecarrer la course au moins-disant qui a débouché dans une dégringolade des taux au cours des dernières décennies. Ainsi, le LSAP prend note de l'accord global historique conclu par le cadre inclusif de l'OCDE et

du G20 et transposé au niveau européen par l'adoption d'une directive et qui porte sur un taux minimum de 15% d'imposition des bénéfices des entreprises multinationales. Toutefois, il y a également lieu de se pencher sur le problème des bases d'assiettes qui diffèrent largement d'un pays à l'autre. En outre, nous déposerons rapidement un projet de loi transposant ladite directive.

Le LSAP plaide en faveur de l'octroi d'un avantage fiscal limité dans le temps pour les entreprises qui concluent une première convention collective individuelle en cas d'absence de convention collective de travail déclarée contraignante pour la branche concernée.

De plus, le LSAP envisage d'introduire une nouvelle mesure fiscale au profit des entreprises qui tiendrait compte d'une fraction des frais exposés, dans le cadre d'un projet de transition écologique ou de transformation digitale. Finalement, le LSAP préconise d'alléger à 4% l'impôt de solidarité en faveur des entreprises dont le revenu imposable se situe en-dessous de 175 000 €. À l'opposé, les entreprises avec un revenu imposable plus élevé devraient dorénavant s'acquitter d'un taux de 9%, équivalent au taux payé par les personnes physiques sur la tranche de revenu imposable qui dépasse 150 000 €.

5.3.1.9. Traitement fiscal du télétravail

Dans le cadre des conventions préventives de la double imposition conclues avec nos pays limitrophes, le LSAP estime qu'à l'image des progrès réalisés par le ministre de la Sécurité sociale pour parvenir au niveau européen à un accord cadre multilatéral en matière de sécurité sociale pour augmenter le seuil de 25% à 49% pour télétravail exercé dans son pays de résidence sans pour autant exclure le télétravailleur du système de sécurité sociale du pays de travail, le seuil maximal de jours de travail en-dessous duquel le droit d'imposition demeure inchangé devrait être harmonisé de façon à rendre possible deux jours de télétravail par semaine aux frontalier·ères.

5.3.1.10. Fiscalité environnementale

Le LSAP défend une politique fiscale ambitieuse qui se fonde sur le principe pollueur-payeur. L'objectif consiste à donner un prix aux émissions de gaz à effet de serre afin d'externaliser les coûts engendrés par la dégradation de l'environnement. En effet, il est inadmissible que toute la société porte le fardeau financier, social, sanitaire et environnemental qui trouve son origine dans la consommation excessive et non productive de quelques-un·es. Par conséquent, le LSAP aimerait généraliser progressivement le principe pollueur-payeur dans le domaine fiscal.

La taxe carbone est un prélèvement qui évolue en fonction de la teneur en carbone de l'activité taxée. Ainsi, elle suit de manière parfaitement fidèle le principe pollueur-payeur. Toute augmentation de la taxe carbone devra mécaniquement être compensée par une revalorisation correspondante du crédit d'impôt CO₂ de manière à ce que les ménages des deux quintiles inférieurs voient en moyenne leur pouvoir d'achat intégralement préservé. Le LSAP est convaincu, conformément au principe de pollueur-payeur, que les produits nuisant à l'environnement peuvent être taxés à des taux supérieurs. Parallèlement, le LSAP

mettra en œuvre un régime de subsides étatiques alloués sur la base de critères sociaux afin de rendre accessible la transition énergétique à tous les ménages.

Le LSAP prend note des conclusions du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial à Paris qui soutient l'adoption d'un principe d'un prélèvement sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport maritime international et soutiendra toute initiative prise dans ce sens au niveau de l'Organisation maritime internationale.

Le LSAP va mener des réflexions afin de taxer davantage les produits nocifs pour la santé. À titre d'exemple, mentionnons une éventuelle hausse supplémentaire des droits d'accises sur les cigarettes, respectivement une hausse de ceux portant sur le tabac, l'alcool et les boissons alcoolisées.

5.3.1.11. Taxe sur la valeur ajoutée

Comme la TVA ne peut pas tenir compte de la capacité contributive des contribuables, le LSAP n'augmentera pas les taux de la TVA. Au contraire, le LSAP aimerait examiner des pistes en vue de baisser de manière ciblée certains taux de TVA en vigueur.

5.3.1.12. Impôt sur la fortune

Le LSAP analysera la possibilité de réintroduire l'impôt sur la fortune à charge des personnes physiques. Pour exonérer, entre autres, le logement principal affecté réellement à des fins d'habitation du contribuable dans l'assiette imposable, nous proposons d'introduire un abattement généreux de 2,6 millions €. Il n'y va donc pas pour taxer le petit contribuable, mais au contraire, de demander un apport supplémentaire des grands patrimoines. Le LSAP est conscient qu'une telle mesure ne peut se faire sans avoir clairement défini l'assiette imposable et en abrogeant l'art178bis Abgabenordnung pour donner à l'ACD la possibilité de demander des informations bancaires aux établissements financiers. Ceci permettrait aux autorités fiscales d'opérer un contrôle fiscal plus efficace et constituerait un outil important dans le sens d'une imposition équivalente et juste entre revenus de capitaux mobiliers et revenus de travail du contribuable résident. En outre, il s'agit de mesures importantes dans la lutte contre la fraude fiscale tout en améliorant la réputation du pays au niveau international. Enfin, au niveau international, le LSAP soutient toute initiative qui vise à explorer une introduction d'un impôt minimal sur la fortune des super riches et de bannir les pratiques agressives en matière de fiscalité des personnes physiques aisées.

5.3.1.13. Plus-value immobilière

Le marché immobilier luxembourgeois a été en surchauffe ces dernières décennies, procurant des plus-values immobilières inespérées à un nombre restreint de ménages multipropriétaires. Le LSAP, soucieux d'amener plus d'équité fiscale, demandera une contribution supplémentaire aux grands propriétaires.

La plus-value réalisée lors de la vente de la résidence principale demeurera exonérée d'impôt. Le délai d'application du bénéfice spéculatif – actuellement le bénéfice de la vente d'une propriété après 2 ans n'est plus considéré comme bénéfice spéculatif – sera porté à 5 ans.

Le LSAP est d'avis que l'abattement actuel de 50 000 € utilisable sur 10 ans n'a plus sa raison d'être, de sorte qu'il pourra être aboli.

L'abattement actuel de 75 000 € relatif à la cession d'un immeuble recueilli par voie de succession directe sera doublé pour s'élever à 150 000 € afin de ne pas pénaliser les personnes qui héritent une fois dans leur vie la maison de leurs parents.

5.3.1.14. Crédit d'impôt loyer

Dans un souci d'égalité de traitement entre locataires et propriétaires, le LSAP aimerait instaurer une mesure fiscale analogue à la déduction des intérêts débiteurs. Par conséquent, un crédit d'impôt dégressif et lié au nombre d'enfants à charge devrait être accordé à chaque locataire-riche dont le revenu annuel brut est inférieur à 100 000 €.

5.3.1.15. Impôt foncier et impôt à la mobilisation des terrains

L'impôt foncier est un impôt communal dont la méthode de calcul actuelle repose sur une base d'assiette avec des valeurs unitaires qui n'ont plus été adaptées depuis 1941.

Le LSAP se félicite que la ministre de l'Intérieur a déposé un projet de loi qui prévoit une refonte de l'impôt foncier communal, un impôt national à la mobilisation de terrains, ainsi qu'un impôt national sur la non-occupation de logements.

Le LSAP souhaite une mise en vigueur rapide de ce projet de loi qui

- supprimera les inégalités générées par l'impôt foncier actuel.
- créera un nouveau modèle d'évaluation des terrains permettant d'en fixer la valeur pour une imposition objective, transparente et juste.
- luttera contre la pénurie de logements en incitant les propriétaires à mobiliser leurs terrains et à mettre leurs logements existants à disposition sur le marché locatif.

Finalement, le LSAP se prononce favorablement à une taxe captant la plus-value potentielle générée par un changement dans le classement du terrain qui est favorable au propriétaire.

5.3.1.16. Taxe sur les transactions financières

Le LSAP se prononce pour l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, sous réserve d'un accord au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui rendrait cette taxe contraignante au niveau des pays membres de l'OCDE.

5.3.1.17. Abolition de la prime participative

Le LSAP va réformer le régime de l'exemption fiscale de 50% sur la prime participative, en remplaçant le système actuel d'octroi discrétionnaire par l'employeur-se par un système garantissant l'octroi de la prime soit à tout·x·es les salarié·es d'un établissement donné soit négocié par convention collective.

5.3.2. Le bien-être, facteur fondamental de la richesse d'un pays

Le LSAP va institutionnaliser un indicateur du « Bien-être » qui fera partie intégrante de la politique budgétaire de l'État. Il s'agit d'élargir la mesure traditionnelle basée sur des critères de croissance et d'établir une vision holistique de la prospérité nationale. Cette vision tient compte de dimensions telles que la santé, l'éducation, l'environnement, la qualité de vie et le capital social. Le bien-être de la population est un facteur déterminant pour la santé et donc le dynamisme du pays.

- **Budget de l'État.** L'intégration de la notion de bien-être dans le budget permettra de mieux orienter les politiques publiques et donc l'allocation des ressources. D'une approche quantitative, le budget de l'État s'orientera davantage selon des résultats à qualitatifs à obtenir à moyen terme. Ceci facilitera l'évaluation des actions politiques initiées et donc la planification stratégique des budgets sur des périodes plus longues.

5.3.3. Investissements

- **FSIL.** Nous préconisons que le Fonds souverain intergénérationnel (FSIL) se dote d'une stratégie d'investissement claire. Nous proposons que le FSIL, qui gère actuellement quelque 475 millions €, investisse dans le logement abordable.

5.3.4. Politique budgétaire

Le LSAP opte pour des finances publiques stables. Toutefois, en aucun cas les investissements dans les grandes infrastructures publiques et concernant les politiques sociales devront être diminués.

- **Emprunt souverain durable.** Nous préconisons, afin de financer les investissements nécessaires pour réaliser les multiples transitions, de recourir à un emprunt souverain durable. Les fonds utilisés par cet emprunt feront l'objet d'un rapport régulier sur l'allocation des moyens et leur impact.
- **Stratégie de sortie.** Nous allons élaborer une stratégie de sortie à long terme du « Tourisme de carburant » (« Tanktourismus »). Étant donné que, dû à la transition énergétique, l'utilisation des énergies fossiles pour le transport individuel va fortement décliner ces prochaines années, nous allons mettre en place des mesures pour amortir et compenser les effets budgétaires du manque à gagner.

5.3.5. Place financière

- **Finance durable.** Nous allons soutenir activement le développement de la Finance durable sur la place financière luxembourgeoise, avec l'ambition de devenir un des leaders mondiaux en la matière. Nous allons créer un environnement favorable à ce développement en concourant à renforcer au niveau européen la régulation pour les

critères durables du secteur financier et établir des normes de reporting contraignantes.

- Nous allons renforcer l'offre de formations spécifiques à la finance durable aux salariés du secteur financier.
- Nous allons adapter la politique d'investissement de l'État, en réduisant les investissements non durables au strict nécessaire.
- **Fintech.** Nous allons continuer à soutenir les initiatives dans le domaine de la Fintech qui, avec quelque 220 entreprises actuellement actives, est une preuve pour l'esprit d'innovation de la place financière luxembourgeoise.
- **Blanchiment d'argent.** Nous proposons de renforcer les moyens pour lutter contre la criminalité financière et notamment le blanchiment d'argent. Ceci pourra être réalisé par l'augmentation des effectifs de la cellule de renseignement financier. En parallèle à ce renforcement en personnel du Parquet et de la police judiciaire, il faudra aussi accorder des moyens d'enquête efficaces aux autorités luxembourgeoises. Dans ce contexte, l'introduction d'un « Unexplained Wealth Order », un moyen d'enquête d'inspiration britannique, devra être analysée.
- **Fraude fiscale.** Nous ferons de la modernisation des administrations fiscales une priorité absolue, en renforçant considérablement leurs ressources humaines et matérielles pour garantir leur fonctionnement efficace, afin de combattre plus efficacement la fraude fiscale.

6. Une société solidaire intergénérationnelle, inclusive et égalitaire des genres

Dans une société en constante évolution, une approche holistique de la diversité et de l'égalité des chances est essentielle pour promouvoir un avenir inclusif et équitable. Il est impératif de tenir compte des besoins de chacun afin de créer un environnement où chaque individu a la possibilité de s'épanouir pleinement.

Pour atteindre cet objectif, le LSAP est d'avis qu'il faut considérer l'ensemble de la société. Cela signifie reconnaître que chaque segment de la population apporte sa propre valeur et considérer la diversité comme une force pour enrichir notre tissu social.

La promotion de l'égalité entre les genres joue un rôle central dans cette approche. Dans le même ordre d'idées, soutenir chaque ensemble de la population – jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, ... – en créant les conditions nécessaires pour leur participation active à la vie sociale permet de valoriser la richesse de la société.

Dans un pays où presque la moitié de la population ne possède pas la nationalité luxembourgeoise, mener une politique visant une intégration harmonieuse de nos concitoyen·nes étranger·ères est une reconnaissance logique du potentiel et des contributions qu'ils apportent à la société luxembourgeoise.

Finalement, dans un monde en mutation et plein d'incertitudes, il ne faut pas oublier les personnes qui se trouvent dans une situation précaire ou de détresse. Une société solidaire se doit de combattre la pauvreté et la précarité qui touche ses membres.

C'est en favorisant de la sorte la cohésion et la solidarité que nous créons un sentiment d'appartenance et de respect mutuel qui dépasse les différences individuelles pour devenir la garantie d'une société forte et sociale !

6.1. Élargissement des axes d'intervention du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes

La diversité est omniprésente dans notre société et englobe de nombreux aspects de la vie quotidienne. Afin de garantir une intervention efficace en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, le LSAP propose de changer l'appellation du ministère en ministère de la Diversité et d'élargir ses axes d'intervention pour pouvoir garantir l'égalité des chances entre genres. Les personnes LGBTQIA+ seront pleinement incluses dans nos démarches pour garantir leur participation active à la société.

6.1.1. Garantir l'Égalité des genres

Le LSAP croit fermement que l'égalité des genres est essentielle pour construire une société juste et progressiste.

- **Vie en société.** Nous organiserons des campagnes d'information visant à sensibiliser la population à l'importance de la diversité et de l'égalité des chances. Ces campagnes permettront de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

- Nous défendons le principe d'autodétermination et de libre choix en ce qui concerne l'indication du genre dans les documents officiels tels que la carte d'identité et le passeport. Il est essentiel de reconnaître et de respecter l'identité de genre de chacun·e.
 - Nous inscrirons dans la loi sur la filiation la reconnaissance de la « coparentalité » afin de garantir les droits et les responsabilités des parents, quels que soient leur genre ou leur orientation sexuelle.
 - Nous veillerons à mettre en place des mesures de protection contre la violence basée sur le genre.
 - Nous collaborerons étroitement avec l'Université du Luxembourg et avec le LISER pour renforcer la recherche sur le genre, avec une attention particulière à la violence.
 - Nous mettrons en place un suivi rigoureux des discriminations constatées à l'encontre des personnes LGBTQIA+. À tous les niveaux de la société, nous serons vigilant·es pour lutter contre les discriminations et garantir une pleine égalité des chances.
- **Éducation.** Il est essentiel d'éduquer les générations futures à la tolérance, au respect et à l'égalité des genres. Nous insisterons sur la nécessité de l'égalité des chances à l'école ainsi que sur la prise en compte de la diversité dans les programmes scolaires dès le plus jeune âge.
Nous sensibiliserons les élèves aux différentes formes de discriminations et aux stéréotypes de genre, afin de favoriser une société plus égalitaire et inclusive.
Nous encouragerons une sensibilisation à l'écriture inclusive, qui reconnaît et inclut toutes les identités de genre.
 - **Monde du travail.** L'égalité des genres doit être considérée comme une des solutions pratiques et efficaces qui répondent aux défis contemporains du monde du travail.
Nous mettrons en place des mesures adéquates concernant l'embauche et le salaire pour assurer l'égalité des genres dans le monde professionnel et nous encourageons les entreprises à progresser davantage sur cette question. Nous veillerons à ce que tous les individus aient des opportunités égales de réussir dans leur carrière, quel que soit leur genre ou leur origine.
 - **Transition écologique.** Dans le cadre de la transition écologique, il est crucial d'éliminer le risque d'inégalités. Nous nous engageons à garantir un accès équitable aux ressources nécessaires pour faire face aux défis de la transition écologique. De plus, nous veillerons à une répartition équitable des efforts à consentir, en mettant en place des principes de solidarité pour éviter toute inégalité.
 - **Politique étrangère féministe.** En ligne avec notre politique étrangère féministe, nous nous engageons à promouvoir la situation et la représentation des femmes dans les missions civiles. Nous continuons de financer des initiatives visant à promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes et filles, notamment dans le cadre de notre aide publique au développement.

- **Domaine de la Santé.** L'accès aux soins de santé, qu'ils soient primaires ou spécialisés, ne doit pas être conditionné par la situation personnelle d'un individu. Nous travaillerons activement pour éliminer le risque d'inégalités dans l'accès aux soins de santé, en veillant à ce que tous les citoyen·nes aient un accès équitable à des services de qualité.
- **Digitalisation / Intelligence artificielle.** Nous considérons qu'il est essentiel de garantir un accès équitable aux technologies, notamment dans le domaine de la digitalisation et de l'intelligence artificielle (IA). Nous veillerons à ce que l'utilisation de l'IA soit éthique et équitable dans tous les secteurs de la société, afin d'éviter que les inégalités existantes soient renforcées. Nous serons particulièrement attentifs à éliminer le risque d'algorithmes biaisés susceptibles de renforcer la propagation de stéréotypes ou d'appliquer des normes qui ne tiennent pas compte de la diversité, surtout au niveau de la prise de décision. La dimension du genre doit être intégrée dans toutes les initiatives liées à la digitalisation.
- **Communes.** Nous reconnaissons les communes comme partenaire privilégié pour œuvrer en faveur d'une égalité réelle entre les genres au niveau local. Nous préconisons la mise en œuvre des programmes offerts par le gouvernement afin de promouvoir l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations. De plus, nous recommandons la création d'une Commission communale pour la diversité, chargée d'établir un état des lieux annuel de la diversité dans la commune, d'évaluer l'égalité entre les genres et de faire le suivi des progrès réalisés. Des mesures concrètes seront élaborées par la Commission pour favoriser l'égalité et la diversité à tous les niveaux de la commune.

6.1.2. Égalité des salaires et des retraites

Nous défendons le principe de « travail égal, salaire égal ». Afin de garantir cette égalité de rémunération, nous proposons les mesures suivantes :

- **Equal pay.** Afin de garantir l'application du principe du salaire égal pour travail égal, inscrit dans la loi depuis 2016, nous soutenons la publicité des salaires au sein des entreprises, conformément à la directive de l'Union européenne sur la transparence des rémunérations, adoptée par le Conseil le 24 avril 2023. Cette transparence permettra de faire en sorte que les critères de rémunération tels que l'ancienneté, l'expérience, le diplôme, la performance etc., soient définis de manière objective par l'entreprise³¹.
- **Comblent le « Pension gap ».** Nous constatons qu'il existe un écart significatif dans les pensions entre les femmes qui ont été au foyer ou qui ont interrompu leur carrière pour raisons familiales et les hommes qui ont poursuivi leur carrière de manière ininterrompue. Pour remédier à cette situation, nous voulons encourager un partage

³¹ Selon une enquête Eurostat, 60% des salarié·es au Luxembourg souhaitent connaître les salaires de leurs collègues, et 72% sont prêt·es à communiquer leur niveau de rémunération pour plus de transparence au sein de l'entreprise. Nous soutenons cette volonté de transparence et proposons d'introduire l'idée du « salaire juste » pour les postulants, de permettre à chacun·e de faire valoir son droit à l'égalité de rémunération et de combattre les préjugés subliminaux par le biais de la publicité des salaires.

plus équitable des responsabilités relatives à l'éducation des enfants et des tâches ménagères au sein des couples. Après une augmentation de la part des pères profitant du congé parental à plus de 50% depuis la réforme, nous voulons inciter les deux parents à réduire leur temps de travail après le congé parental. Dans ce cas, l'État pourrait prendre en charge, pendant une période définie, une partie des cotisations sociales du parent ayant réduit sa tâche.

6.1.3. Représentation de femmes dans les fonctions dirigeantes

Nous sommes favorables à l'introduction de quotas dans les domaines public et privé afin de garantir une représentation équitable entre les genres.

- **Établissements publics.** Actuellement, les Conseils d'administration des établissements publics comptent 40% de femmes. Nous nous engageons à étendre nos efforts pour réaliser un équilibre entre les genres dans ces Conseils d'administration.
- **Secteur privé.** Nous envisageons l'introduction au niveau national de mesures contraignantes pour les entreprises privées de plus de 50 salarié·es, qui auront dorénavant l'obligation de réaliser un état des lieux de la diversité et de l'égalité des genres au sein de l'entreprise, suivi d'un plan d'action visant à stimuler l'égalité des genres.

En outre, et vu le fait qu'au Luxembourg seulement 20% des Conseils d'administration sont actuellement composés de femmes, nous saluons la Directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les genres parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes (Directive « Women on boards ») qui prévoit des mesures pour qu'au moins 40% des postes d'administrateurs non exécutifs ou 33% de tous les postes d'administrateurs soient occupés par le sexe sous-représenté d'ici juillet 2026 (Les petites et moyennes entreprises de moins de 250 employés sont exclues du champ d'application de la directive).

- **Métiers stéréotypés.** Nous voulons réaliser un état des lieux dans les secteurs caractérisés par des métiers stéréotypés (Santé, Enseignement, Construction, Digital, etc.) ainsi que dans les secteurs à bas salaires et/ou précaires où les femmes sont traditionnellement sur-représentées (nettoyage, soins, commerce, etc.) afin de prendre des mesures ciblées pour promouvoir l'égalité des genres.

6.1.4. Monde du sport

Nous sommes déterminés à rendre le monde du sport³² plus égalitaire et inclusif.

³² Selon les données fournies par Enrica Pianaro de l'Université du Luxembourg, la répartition actuelle entre hommes et femmes dans le monde du sport est la suivante : 21% de femmes et 79% d'hommes au sein des Conseils d'administration des fédérations, 9% de femmes et 91% d'hommes occupant le poste de président·es des fédérations, 28% de femmes et 72% d'hommes au sein des Conseils d'administration des clubs, et 35% de femmes et 65% d'hommes parmi les sportifs et sportives dans les clubs.

Nous nous engageons à élaborer un Plan d'action exhaustif qui englobera l'ensemble du monde du sport, allant du sport pour tous au monde associatif jusqu'au sport d'élite. Ce plan comprendra des mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité des genres et à encourager la représentation équilibrée des femmes au sein des fédérations, des clubs et des instances décisionnelles.

- **Accompagner le changement dans la culture du sport.** Nous reconnaissons l'importance de promouvoir un changement culturel dans le sport pour favoriser l'égalité des genres. Nous proposons de mettre en place des initiatives visant à sensibiliser les acteur·rices du sport, y compris les athlètes, les entraîneur·ses et les dirigeant·es, sur l'importance de l'inclusion et de l'égalité. Des formations spécifiques seront fournies pour sensibiliser les acteur·rices à l'égalité des genres et aux préjugés existants.
- **Promouvoir les équipes féminines.** Nous allons promouvoir activement les équipes féminines dans toutes les disciplines sportives. Pour soutenir leur développement et leur visibilité, nous mettrons en place un subside spécial dédié au sport féminin. Ce soutien financier permettra de renforcer les infrastructures et les programmes destinés aux équipes féminines, favorisant ainsi leur participation et leur progression. Nous nous engageons à améliorer la visibilité du sport féminin en renforçant les campagnes de communication et en accordant une attention particulière à la médiatisation des performances des athlètes féminines. Cela contribuera à briser les stéréotypes de genre et à inspirer la prochaine génération de sportives.
- **Combattre les préjugés dans le monde du sport.** Nous rejetons toute forme de discrimination et de préjugé dans le monde du sport. Nous nous engageons à combattre les préjugés, y compris ceux liés à la communauté LGBTQIA+. Des actions de sensibilisation seront menées pour éduquer les acteur·rices du sport et favoriser un environnement inclusif pour tous les individus, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.
De plus, des campagnes et programmes de sensibilisation seront organisés pour toutes les personnes faisant partie du monde du sport, y compris les spectateur·rices. Nous allons créer un point de contact unique pour signaler des abus, discriminations etc. dans le monde sportif

6.1.5. Renforcer les mesures antidiscriminatoires

- **Initier le changement culturel et combattre les stéréotypes/clichés.** Nous allons renforcer les sanctions en cas de comportements sexistes avérés. Nous proposons une application plus stricte des lois existantes et une sensibilisation accrue des acteurs judiciaires à la problématique du sexisme.
 - Nous continuons les campagnes de sensibilisation visant différents publics pour combattre le sexisme et promouvoir l'égalité des genres, ainsi que des actions de sensibilisation dans les espaces publics.
 - Nous encouragerons les entreprises à mettre en place des programmes de sensibilisation sur l'égalité des genres et le respect au sein de leurs

organisations. Nous sensibiliserons les hommes ou femmes médecin du travail et l'Inspection du travail et des mines (ITM) à la problématique du sexisme dans le milieu professionnel. Ils joueront un rôle clé dans la détection et la prévention des cas de sexisme au travail.

- Nous proposons de poursuivre les programmes de sensibilisation à l'égalité des genres et au respect mutuel dans les écoles. Il est essentiel d'éduquer les jeunes dès leur plus jeune âge afin de promouvoir des relations saines et égalitaires.
- Nous poursuivrons notre objectif de promouvoir des comportements respectueux et de remettre en question les stéréotypes de genre.

6.1.6. Violence domestique et sexuelle

Pour le LSAP, la lutte contre la violence domestique et sexuelle et le soutien aux victimes est une priorité, de même que la responsabilisation des auteur·rices.

- **Augmentation de la capacité d'accueil des victimes de violence domestique.** Nous renforcerons les structures d'accueil existantes et en créerons de nouvelles. Il est très important que toute personne cherchant à fuir une situation de violence puisse trouver refuge et recevoir le soutien nécessaire.
- **Prise en charge matérielle et psychologique des victimes.** Nous garantirons une prise en charge matérielle et psychologique adéquate des victimes de violence domestique et sexuelle. Cela inclut l'accès à un logement sûr, à des services médicaux et juridiques ainsi qu'à un soutien psychologique spécialisé.
- **Renforcer la prise en charge et le suivi des auteur·rices de violence domestique.** Nous allons prévoir des sanctions spécifiques pour les auteur·rices récidivistes ainsi que pour les auteur·rices de violence domestique en cas de refus du suivi obligatoire après une expulsion.
- **Collecte de données statistiques précises sur les violences fondées sur le genre.** Nous allons consolider le travail de l'Observatoire de l'égalité en renforçant et en adaptant la collecte de données statistiques précises sur les violences fondées sur le genre. Il est essentiel d'avoir une connaissance approfondie de la situation afin de mettre en place des politiques et des mesures efficaces. Pour encourager les victimes à signaler les violences subies, des campagnes de sensibilisation doivent être lancées systématiquement.
- **Système de première aide pour les personnes victimes de violence fondée sur le genre.** Complémentaire à l'unité de documentation médico-légale des violences « Opferambulanz », ce système inclura un formulaire d'enregistrement et de suivi des plaintes. Il permettra aux victimes de signaler les violences et d'accéder rapidement à l'aide nécessaire.
- **Assurer une prise en charge cohérente en cas de viol ou d'agressions sexuelles.** Nous allons mettre en place un dispositif pour garantir que toute victime doit être entendue, prise au sérieux et qu'elle reçoit une prise en charge professionnelle. Pour cela, nous prévoyons des formations pour tous les intervenant·es, leur attribuerons

des missions clairement définies ainsi qu'un outillage adapté pour être en mesure de prendre en charge des victimes souvent traumatisées. Nous voulons établir une prise en charge centralisée à l'image de la chaîne d'intervention applicable en matière de violence domestique en cas d'expulsion.

- **Hausse des délais de prescription des crimes à caractère sexuel.** Nous proposons d'allonger le délai de prescription pour les crimes à caractère sexuel de 10 à 30 ans. En cas de crimes et délits à caractère sexuel commis sur des mineurs, le délai de prescription commence à courir dès l'obtention de la majorité par la victime, sachant que pour les viols commis sur mineur·e·s, il n'y a pas de prescription. Cette mesure vise à permettre aux victimes de dénoncer les infractions plus longtemps après les faits, tenant compte des conséquences psychologiques et émotionnelles et/ou de leur situation familiale qui peuvent retarder le processus de dénonciation.
- **Thérapies de conversion.** Nous interdirons les Thérapies de conversion visant à changer l'orientation sexuelle d'une personne ou de supprimer son identité de genre.

6.1.7. Droit de disposer de son corps

Pour éviter toute régression en matière de droit des femmes le LSAP préconise d'inscrire dans la Constitution la garantie de l'effectivité et l'égal accès au droit à l'Interruption volontaire de grossesse.

Le LSAP s'engage aussi pour un accès égal à la PMA pour les couples hétérosexuels, les femmes célibataires et les couples de femmes. Les patient·es devront pouvoir choisir entre donateur·rices anonymes et ouvert·es.³³

6.2. Seniors

Le LSAP promeut une politique en faveur des seniors axée sur leur participation active à la vie en société, mettant l'accent sur l'autonomie et une vie autodéterminée.

Presque 20% de la population est actuellement âgée de plus de 60 ans, avec une espérance de vie qui a évolué de 70 ans (hommes) respectivement 76,7 ans (femmes) en 1980 à 80,1 ans (hommes) respectivement 84,6 ans (femmes) aujourd'hui.

Plutôt que de se limiter aux soins de santé, nous adoptons une approche qui valorise leur expérience et leurs contributions uniques à la société. En favorisant leur participation active, nous encourageons les seniors à rester engagés, à prendre des décisions qui façonnent leur vie et à poursuivre leurs passions. En créant des environnements inclusifs, favorisant les liens intergénérationnels, nous voulons ainsi permettre aux seniors de s'épanouir pleinement.

6.2.1. Indépendance et autonomie

L'objectif du LSAP est de créer un cadre dans lequel les seniors peuvent vivre le plus longtemps possible de manière indépendante et autonome.

³³ voir aussi 4.1.8. Droits du· de la patient·e

- Nous voulons garantir des conditions de vie décentes aux seniors, en particulier en ce qui concerne leur situation financière.
- Nous proposons la création d'un fonds spécial destiné à garantir l'accès équitable et abordable aux maisons de retraite / de repos pour tout·x·es les seniors qui en ont besoin.
- Nous souhaitons offrir une assistance et un encadrement appropriés pour les seniors qui préfèrent rester à domicile, en veillant à ce qu'ils bénéficient de services et de soins adaptés à leurs besoins.
- Nous préconisons la mise en place de « Guichets uniques Seniors » en collaboration avec les communes et les services et institutions concernés. Ce point de contact central facilitera l'accès des personnes âgées à l'information, aux services et aux ressources disponibles pour répondre à leurs besoins spécifiques. Il offrira un soutien personnalisé et aidera les seniors à naviguer plus facilement dans les différentes administrations et services auxquels ils peuvent avoir recours.
- Nous allons développer les structures adaptées aux besoins individuels des personnes âgées, en leur offrant un soutien personnalisé dans leur quête d'autonomie.
- **Logement encadré.** Le LSAP se prononce pour un cadre légal adapté pour les logements encadrés et favorisera leur création. Ceux-ci sont destinés à offrir un environnement sûr et adapté aux personnes âgées qui souhaitent conserver leur autonomie tout en bénéficiant d'un soutien et d'une assistance si nécessaire. Ces logements offriront des services et des infrastructures adaptés aux besoins spécifiques des seniors.
- **Structures d'hébergement pour personnes âgées.** Nous veillerons à améliorer la qualité des structures d'hébergement pour personnes âgées, en accordant une attention particulière à la dignité, au confort et à la sécurité des résident·es.
 - Nous promouvrons des normes élevées en matière de soins et de services, et nous encouragerons la participation active des résident·es à la prise de décisions concernant leur vie quotidienne.
 - Nous soutiendrons l'augmentation de places disponibles offrant, au besoin, un accompagnement spécialisé aux personnes âgées atteintes de maladies liées à l'âge.
 - Nous prévoyons la mise en place de structures d'hébergement pour des personnes sans-abri vieillissantes présentant une psychopathologie sévère et/ou une dépendance stabilisée ou non.
- **Communautés d'habitation pour seniors.** Nous soutenons activement, en mettant en place des subventions spécifiques, le développement de communautés d'habitation conçues pour les seniors, favorisant ainsi la vie en communauté et les interactions sociales. Ces communautés offriront un environnement convivial où les seniors

pourront vivre de manière autonome tout en bénéficiant d'un réseau de soutien et d'activités sociales.

6.2.2. Humaniser l'aide, les soins et la prise en charge des personnes âgées

- **Individualisation des soins et respect de la dignité.** Nous accordons une importance primordiale à l'individualisation des soins pour chaque personne âgée.
 - Nous veillerons à ce que les soins prodigués prennent en compte les besoins spécifiques de chaque individu et respectent leur dignité.
 - Nous encourageons une approche centrée sur la personne qui favorise son autonomie et son bien-être.
- **Prise de décision partagée.** La prise de décision doit être partagée entre les professionnel·les de la santé et les personnes âgées. Il est essentiel de donner aux seniors la possibilité de participer activement aux choix qui les concernent, en tenant compte de leurs souhaits, de leurs préférences et de leurs valeurs.
- **Prévenir l'isolement.** Permettre les déplacements aux seniors est une priorité. C'est pourquoi nous nous engageons à veiller à la bonne exécution des lois en matière d'accessibilité³⁴ et à sensibiliser les communes et les entreprises à rendre les lieux publics, tout comme les produits et services, accessibles endéans les délais prévus par la loi.
 - Nous soutenons le développement, respectivement l'extension, d'offres de mobilité spécifiques, telles que des services de bus ou de taxi au niveau communal.
 - Nous soutiendrons la mise en place de points de rencontre dans les quartiers, villages et communes afin de favoriser les échanges et les interactions sociales entre les personnes âgées. En impliquant les associations locales, les structures communales et les bénévoles, nous veillerons à dynamiser ces lieux de rencontre et à assurer une programmation variée et adaptée aux besoins de la population senior.
 - Nous encouragerons également la participation des seniors à l'organisation et la gestion de ces espaces, afin de favoriser leur autonomie et leur implication dans la vie communautaire.
- **Création du poste de « Community Health Nurse ».** Il s'agit d'un·e professionnel·le de la santé spécialement formé·e pour assurer le suivi, le soutien et l'aide psychophysique de la population locale. Il sera disponible notamment pour répondre de manière proactive aux besoins de la communauté des seniors.³⁵
- **Stimulation cognitive.** Nous encourageons la stimulation cognitive des personnes âgées afin de maintenir leur vitalité et leur bien-être mental. Il faut développer les activités sociales et récréatives adaptées aux seniors, encourageant ainsi leur

³⁴ Loi du 8 mars 2023 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services ; Loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

³⁵ voir aussi 4.1.1.1. Pour une restructuration des soins primaires

participation à la vie associative et au bénévolat actif et passif. Ces activités contribueront à renforcer les liens sociaux et à prévenir l'isolement.

- **Offre de formation et d'aide spécifiques pour stimuler la participation à la vie sociale.** Conscient·es que la maîtrise des outils informatiques joue un rôle crucial dans l'inclusion sociale des personnes âgées, nous proposons la création d'une offre de cours spécifiques. Ces cours seront adaptés aux besoins et aux préférences des seniors, prenant en compte leur rythme d'apprentissage et leur niveau de familiarité avec les nouvelles technologies. Les sujets abordés pourront inclure l'utilisation des ordinateurs, des tablettes, des smartphones, ainsi que la navigation sur internet, l'utilisation des réseaux sociaux et d'autres applications pertinentes.
- **Soins à domicile.** Nous élargirons le service des soins à domicile en y incluant un rôle d'assistance psychologique de base. Il est essentiel de prendre en compte les aspects psychologiques liés à l'âge, afin de lutter contre l'isolement et la dépression chez les personnes âgées. En offrant un soutien psychologique adapté, nous visons à améliorer leur bien-être global.
- **Simplification administrative.** Face aux défis administratifs auxquels sont confrontés les seniors, nous proposons de simplifier les démarches d'inscription, de remboursement et de demandes. En simplifiant les procédures, nous cherchons à alléger le fardeau administratif des seniors et à leur offrir un accès plus fluide aux prestations auxquelles ils·elles ont droit.³⁶

6.2.3. Projets intergénérationnels

Le LSAP croit en la valeur des interactions entre les différentes générations et les bénéfices mutuels qu'elles peuvent apporter aux personnes ainsi qu'à la société.

- **Participation des Seniors.** Nous encourageons la participation des seniors dans les projets de quartier concernant des tâches comme le babysitting, l'aide aux devoirs et autres. En incluant les seniors dans ces tâches, nous créons des opportunités de partage de connaissances, d'expériences et de renforcement des liens entre les générations.
- **Promouvoir les modèles d'habitation intergénérationnels.** Nous soutenons activement, en mettant en place des subventions spécifiques, les modèles d'habitation intergénérationnels, où les seniors vivent aux côtés d'autres générations, tels que les étudiant·es, les jeunes familles ou les personnes seules. Nous veillerons à mettre en place un encadrement adéquat pour ces projets d'habitation intergénérationnels. Celui-ci inclura des services de soutien social, des programmes d'animation et des initiatives de médiation intergénérationnelle. L'objectif est de favoriser une cohabitation harmonieuse, le partage de compétences et de ressources ainsi que la création de liens solides entre les résident·es de différentes générations.

³⁶ voir aussi 6.2.1. Indépendance et autonomie

6.3. Inclusion

Le LSAP veut garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie en société. Notre objectif est de garantir leur participation active ainsi que de promouvoir leur autonomie et leur droit à une vie autodéterminée.

6.3.1. Indépendance et autonomie de la personne en situation de handicap

- **Logement.** Nous soutenons la mise en place de logements spécifiques qui répondent aux besoins individuels des personnes en situation de handicap. Pour garantir leur autonomie et stimuler l'interaction sociale, le LSAP s'engage à accroître le nombre de logements adaptés aux besoins de leurs habitants ainsi que des logements assistés.
- **Centres spécialisés/de compétence.** Le LSAP renforcera, en adaptant leur fonctionnement, les Centres de compétence offrant des services et des soins adaptés aux personnes en situation de handicap nécessitant une prise en charge particulière.
- **Monde sans barrières.** Outre une sensibilisation accrue concernant un monde sans barrières, nous travaillerons en étroite collaboration avec les communes, le monde de l'entreprise, les acteur·rices de la mobilité etc. pour garantir une accessibilité et une sécurité des lieux maximale en impliquant les associations et Fondations spécialisées sur la gestion des handicaps.
- **Éducation nationale.** Le LSAP se prononce pour l'inclusion au niveau de l'enseignement des jeunes personnes en situation de handicap. La mise en place de supports pédagogiques adaptés favorisera leur réussite scolaire, de même que l'adaptation du matériel scolaire en fonction des besoins spécifiques des élèves, qu'il s'agisse de besoins visuels, auditifs ou autres. Le nouveau dispositif en matière d'encadrement pour enfants à besoins spécifiques devra être évalué régulièrement et, le cas échéant, adapté en conséquence.
- **Valoriser les ateliers protégés.** Il s'agit d'analyser les besoins financiers des ateliers protégés afin de garantir une prise en charge optimale des personnes en situation de handicap. Le cas échéant, les aides financières doivent être adaptées. Nous visons à accompagner l'intégration des ateliers protégés dans les circuits de l'économie sociale et solidaire et encouragerons leur développement afin qu'ils puissent continuer à offrir des opportunités d'emploi significatives et valorisantes.
- **Promotion de l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le monde du travail classique.** Nous allons sensibiliser davantage les entreprises et les rendre attentives aux atouts des travailleur·ses en situation de handicap. Les aides publiques offertes aux entreprises doivent être mieux mises en évidence.
- **Opérations bancaires.** Le LSAP s'oppose à ce que les personnes en situation de handicap subissent des désavantages financiers en matière de frais bancaires leur imputés pour certaines opérations.

6.4. Aide sociale, aide à l'enfance et à la famille

Pour le LSAP, l'équité et la solidarité constituent les fondations de notre société. À côté d'une protection sociale garantissant un accès égalitaire de la population à des prestations de qualité, l'aide sociale est un pilier fondamental des politiques sociales mises en œuvre dans un esprit de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de cohésion sociale.

6.4.1. Aide sociale

La loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale inscrit formellement le droit à l'aide sociale dans un texte de loi et reconnaît à toute personne qui séjourne au Luxembourg le droit de jouir de l'aide sociale. Celle-ci est perçue comme une démarche cohérente qui prend en compte les différents aspects des difficultés des personnes.

Si les demandes d'aide sont en augmentation depuis des années, le phénomène s'est accentué avec les situations de crise ces dernières années.

- **Offices sociaux.** Dans le contexte du travail social, les offices sociaux sont des acteurs essentiels dont il convient d'adapter les moyens en ressources humaines et en infrastructures. Nous nous engageons à renforcer la professionnalisation des offices sociaux pour leur permettre d'accomplir leurs missions de façon efficiente. Nous ferons en sorte que les Offices sociaux deviennent un pilier à part entière de l'administration communale. Le LSAP officialisera l'Entente des offices sociaux comme partenaire institutionnel dont le travail sera valorisé par le biais d'une convention avec le ministère de tutelle.
- **Suivi social et santé.** Afin de pouvoir garantir une prise en charge intégrée et complète, nous veillerons à une meilleure coordination entre le suivi social, d'un côté, et l'accompagnement et la prise en charge en matière de santé, de l'autre. Dans cet ordre d'idées, une collaboration étroite entre l'office social et des cabinets médicaux locaux et régionaux, respectivement le « Community Health Nurse » sera mise en place.
- **Assistant·es sociaux·les.** Pour faire face à la pénurie de personnel dans le domaine du travail social, nous entreprendrons des efforts d'information et de sensibilisation des jeunes élèves et étudiant·s pour promouvoir le choix de ces métiers. Nous procéderons à une adaptation de la formation dispensée au Luxembourg, notamment en renforçant le volet pratique et la formation sur le terrain. À l'instar de la majorité des États membres de l'UE et la Suisse, nous développerons, en collaboration avec des Universités étrangères, une formation de niveau « Master ».
- **Revenu d'inclusion sociale.** Sur base de l'évaluation par le LISER de la loi relative au revenu d'inclusion sociale, le LSAP procédera à des adaptations afin de privilégier l'approche sociale par rapport à une logique administrative de contrôle et de sanctions. Il convient d'améliorer la coordination entre les Offices sociaux, l'Office

national d'inclusion sociale et l'ADEM qui doit pouvoir jouer pleinement son rôle de service public en matière d'emploi.

- **Echange de données, dossier social partagé, guichet unique.** Un nouveau dossier social partagé devra simplifier les demandes d'aides et les démarches à entreprendre par les personnes concernées. Il facilitera également les procédures pour les prestataire-rices de l'aide sociale.
- **Transferts sociaux.** Afin de permettre une vue d'ensemble sur les différents transferts sociaux et les aides alloués par l'État, le LSAP prévoit l'élaboration d'une matrice qui prend en compte les prestations existantes, les populations cibles, les bénéficiaires effectif-ves, les montants alloués en fonction des revenus et la situation familiale des citoyen-nes. Cette matrice fournira des données essentielles qui serviront de base pour l'élaboration de nouvelles mesures d'aides, respectivement pour l'adaptation de mesures existantes.
- **Fonds national de solidarité.** La loi définissant le rôle, la gouvernance et le fonctionnement du Fonds national de solidarité (FNS) qui date de 1960 devra être réformée en vue de moderniser le fonctionnement de l'institution, tout en préservant sa spécificité d'établissement public gestionnaire de prestations d'inclusion sociale. Parallèlement, nous adapterons le cadre du personnel de FNS aux défis auxquels l'institution doit faire face.
- **Observatoire des politiques sociales.** Le LSAP s'engage à activer l'Observatoire des politiques sociales, instauré par la loi relative au revenu d'inclusion sociale, afin d'évaluer les politiques sociales et de formuler des recommandations.
- **Logement, sans-abrisme, structures bas seuil, adresse de référence.** Les frais de logement représentent une charge financière considérable pour les ménages. Une action concertée pour renforcer l'offre en matière de logement social et de logement abordable est essentielle. La lutte contre le sans-abrisme doit être une priorité des politiques sociales. Nous nous engageons à renforcer les offres bas seuil, dont des programmes « housing first », permettant aux personnes sans-abris de se stabiliser et de retrouver leur dignité. La pratique de l'adresse de référence auprès d'un office social ou d'un organisme agréé devra être harmonisée. Une telle adresse permet aux personnes concernées de stabiliser leur situation sociale et d'entamer des démarches pour pouvoir bénéficier des aides existantes, notamment pour le Revenu d'inclusion sociale (REVIS) ou la Couverture universelle des soins de santé (CUSS).

6.4.2. Aide à l'enfance et à la famille, enfance et jeunesse

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour plus d'équité et l'égalité des chances doit commencer dès le plus jeune âge. Pour ce faire, la mise en place d'une offre cohérente et coordonnée d'accompagnement, de conseil et d'aide aux familles est indispensable.

- **Accompagnement et soutien des familles.** En collaboration avec les acteur-rices du terrain et les services locaux et régionaux, le LSAP développera des programmes

cohérents, continus et généralisés d'accompagnement et de soutien des familles et de jeunes parents en particulier. Il s'agit de soutenir, de conseiller et de suivre les familles et de leur apporter le soutien dont ils ont besoin. Dans ce contexte, il est important d'établir un contact privilégié au niveau local avec les familles et de les sensibiliser aux modes de vie sain et équilibrés au niveau de la santé physique et mentale.

- **Aide à l'enfance, Office national de l'enfance.** Il existe une offre importante et diversifiée, mais souvent peu connue, au niveau de l'aide à l'enfance et de l'accompagnement des familles. Pour le LSAP, il est essentiel de coordonner l'offre des différents services et institutions œuvrant dans ce domaine et de créer un point de contact dont le rôle sera d'informer et d'orienter les enfants, les jeunes et leurs familles vers les services les mieux adaptés en fonction de leurs besoins.

Dans ce contexte, il faudra procéder à une évaluation du fonctionnement de l'Office national de l'enfance et, le cas échéant, adapter la loi relative à l'aide à l'enfance aux réalités du terrain et, au besoin, les moyens en ressources humaines et en infrastructures.

6.5. Intégration

En 20 ans, le nombre de résident·es non luxembourgeois·es a quasiment doublé³⁷. Pilier essentiel de la prospérité du pays, apportant une diversité culturelle et symbole de l'ouverture du Luxembourg, le LSAP considère l'immigration comme une chance. Toutefois, la situation démographique qui en résulte – le Luxembourg compte près de 50% de résident·es étranger·ères – nécessite une attention particulière pour combler le déficit démocratique et favoriser le vivre-ensemble de tout·x·es.

6.5.1. Faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise

Le LSAP accepte le principe d'une accessibilité simplifiée à la nationalité luxembourgeoise, afin de permettre une intégration plus fluide et une participation active à la vie démocratique du pays.

6.5.2. Participation démocratique

Le LSAP est convaincu de l'importance de la participation démocratique de tout·x·es les résident·es du Luxembourg, indépendamment de leur nationalité. Le LSAP reconnaît le résultat du référendum de 2015 concernant l'octroi du droit de vote aux ressortissant·es non nationaux·les pour les élections législatives. Toutefois le LSAP continue à œuvrer pour persuader une majorité de Luxembourgeois·es qu'un éventuel droit de vote des ressortissant·es non-nationaux·les n'enlève rien à la souveraineté du Luxembourg mais renforcerait bien au contraire les structures démocratiques du pays. Le LSAP continue à

³⁷ En 2001, le Luxembourg comptait 439 539 habitant·es, dont 162 285 étranger·ères (36,9%). En 2022, le nombre d'habitant·es était de 645 397 dont 304 167 étranger·ères (47,1%) (source STATEC)

s'engager à ce que tout·x·es les résident·es du Luxembourg puissent participer au processus démocratique.

6.5.3. Culture de la bienvenue

Le LSAP va instaurer une culture de la bienvenue au Luxembourg, où chaque individu, qu'il soit résident·e de longue date ou nouvel·le arrivant·e, se sente accueilli·e et intégré·e dans sa commune et dans la société.

- **Programme d'insertion dans la vie de la commune.** Nous mettrons en place des programmes d'accueil spécifiques pour faciliter l'intégration des nouveaux·lles résident·es dans la vie de leur commune. Nous veillerons ainsi à ce que les informations essentielles soient disponibles et accessibles à tout·x·es, et ce dans différentes langues afin de garantir la compréhension. En collaboration avec les associations sportives, culturelles etc., nous organiserons des espaces d'échange interculturels ainsi que des séances de présentation de la commune à destination des nouveaux·lles arrivant·es.
- **Intégration via les nouvelles générations.** Nous veillerons à ce que les nouveaux·lles arrivant·es bénéficient d'une présentation appropriée des écoles publiques pour favoriser le vivre ensemble via l'école locale. Nous prévoyons des projets scolaires de gestion interculturelle dans les plans de développement scolaires pour favoriser la compréhension mutuelle et le respect des différences. Nous soutiendrons aussi les associations culturelles, sportives et autres pour promouvoir leurs activités de manière spécifique et être en mesure d'accueillir une population multinationale / multilingue.
- **Offre de cours de langues gratuits.** Considérant que l'apprentissage des langues est un élément clé du vivre ensemble, le LSAP va introduire des cours d'apprentissage certifiés gratuits des langues officielles du pays. Pour faciliter l'accès aux compétences linguistiques, des cours de langues certifiés seront proposés de manière décentralisée à travers le pays, en collaboration avec les communes. Dans l'esprit d'améliorer l'accès au marché du travail, nous allons prévoir des cours de langue spécifiques axés sur les besoins du marché du travail.

6.5.4. Intégration par le travail / les études

Le LSAP mettra davantage sur l'autonomie et la responsabilisation des personnes venues en migration, notamment à travers l'accès au marché du travail et aux études.

- **Plateforme digitale pour faire le suivi des procédures d'immigration.** Nous développerons une plateforme digitale qui facilitera les procédures d'immigration, ce qui simplifiera l'obtention des autorisations de séjour et de travail pour les nouveaux·lles arrivant·es.
- **Études supérieures / Formation professionnelle.** Nous procéderons à une modification de la législation nationale relative aux acquis professionnels et à la reconnaissance de diplômes étrangers en favorisant ainsi l'attrait du pays en tant que destination éducative.

6.5.5. Personnes en situation irrégulière

Le LSAP garantira les droits fondamentaux et l'accès aux services de base pour les personnes en situation irrégulière.

- **Accès aux soins.** Via la Couverture universelle des droits de santé, nous garantirons l'accès aux soins à tout·x·es, indépendamment de leur statut administratif.
- **Scolarisation des enfants.** Persuadés que le bien-être de l'enfant prévaut en tout état de cause, nous nous engageons à garantir la scolarisation des enfants en situation irrégulière.
- **Régularisation.** Nous n'excluons pas la régularisation de personnes en situation irrégulière au cas par cas, en se basant sur des critères humains.

6.5.6. Demandeurs de Protection Internationale

Le LSAP se porte garant de la solidarité internationale et du respect de la dignité humaine par le Luxembourg. Afin de fortifier cette position, nous intensifierons nos efforts qui mettent au cœur l'humain des politiques d'immigration et d'asile. Nous analyserons les possibilités de créer un guichet unique pour les Demandeur·ses de protection internationale (DPI) et œuvrerons pour une répartition plus équitable et une meilleure prise en charge des personnes concernées. Nous continuerons à réaliser des ouvertures au Marché de travail (sur base volontaire) en simplifiant encore la procédure pour l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour les Demandeur·ses de protection internationale et simplifieront l'accès à la formation professionnelle et adulte.

6.5.7. Combattre la xénophobie et le racisme

Le LSAP s'engage pour une société qui combat toutes formes de racisme et de xénophobie. Bien que sanctionné par le Code pénal, les faits de discriminations dans le monde du travail, à l'École, dans l'accès au logement ou dans la vie quotidienne contre des personnes à cause de leur couleur de peau ou de leur origine, sont rarement poursuivies devant les tribunaux à l'heure actuelle. Nous nous engageons à créer un lieu neutre et sécurisé auquel les personnes s'estimant victime de discriminations puissent s'adresser en toute confiance.

- **Plan national d'action contre le racisme.** Le LSAP poursuivra les efforts pour mettre en place un plan national d'action contre le racisme.
- **Déconstruire les stéréotypes.** Le LSAP renforcera par ailleurs les campagnes de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes et clichés à l'encontre des étranger·ères et en particulier les stéréotypes contre des personnes de couleur. Les programmes scolaires et en particulier les manuels scolaires seront analysés afin d'assurer qu'ils reflètent la diversité de la société luxembourgeoise. Conscient de l'importance de la représentation de la diversité existants à travers le monde, le LSAP s'engage à inclure d'avantage l'étude des sociétés et de l'histoire d'autres parties du monde que l'Europe dans les cursus scolaires, dans le but de déconstruire les clichés hérités de la période coloniale.

6.6. Soutenir le bénévolat

Le bénévolat est un élément essentiel du tissu social de notre société. Les bénévoles offrent généreusement leur temps, leurs compétences et leur énergie pour aider les autres et contribuer à des causes importantes. L'engagement désintéressé des bénévoles renforce les liens communautaires, favorise la solidarité et apporte un soutien précieux à la société.

Le LSAP va valoriser et soutenir le bénévolat en mettant en place des mesures spécifiques pour rendre l'engagement bénévole plus attractif. Cela inclut non seulement une aide concrète aux associations, mais également la valorisation des bénévoles en reconnaissant et en honorant leur contribution essentielle.

- **Introduction d'un service civil volontaire**, d'une durée d'une année, pour promouvoir l'engagement sociétal pour le bien-être général en dehors du travail et de l'école, et soutenir en même temps les structures et les associations qui portent le bénévolat. Ce service volontaire pourra être réalisé dans les domaines social, éducatif, culturel, sportif, écologique, de l'intégration, de la protection civile ou en cas de catastrophe. Le service pourra être réalisé soit au début, soit à la fin, soit au cours d'une carrière professionnelle (avec l'accord du patron dans ce dernier cas). Une indemnité de bénévolat à payer par le budget de l'État, s'élevant à 50 % du salaire social minimum sera allouée aux participants. Les contributions aux assurances sociales (au niveau du SSM) seront prises en charge par l'État, l'année de service volontaire étant comptabilisé comme année de service en vue de l'octroi d'une pension vieillesse. Les dispositions concernant la protection du travail, et le cas échéant, de la protection de la jeunesse sont d'application, notamment en ce qui concerne les heures de travail et le droit au congé.
- **Introduction du « Congé Bénévolat »**. En complément au congé sportif et culturel existants, nous mettrons en place un « Congé Bénévolat » qui sera alloué aux associations (1-3 jours par association par année, en fonction du nombre des membres de l'association).
- **Simplification des démarches**. Nous nous engageons à revoir les différents systèmes actuels régissant le monde associatif pour faciliter les procédures (création, accès au soutien financier, autorisations, etc.).
- **La création d'un « compte engagement citoyen-ne » qui ouvre l'accès à certaines formations spécifiques**. Ces formations permettront d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer des responsabilités bénévoles et pour développer des projets associatifs. Elles renforceront ainsi l'efficacité et la qualité de l'action bénévole.
- **Campagnes de promotion du bénévolat**. Nous prévoyons de lancer des campagnes de promotion du bénévolat pour sensibiliser la population à son importance et pour encourager davantage de personnes à s'engager. Ces campagnes mettront en valeur les réalisations et les impacts positifs du bénévolat.
- **Plateforme digitale**. Nous encouragerons la collaboration de l'État (Ministères du Sport, de la Culture, du Tourisme, etc.) avec les communes pour créer une plateforme

digitale nationale du bénévolat où des personnes intéressées pourront s'inscrire pour participer à des projets humanitaires, caritatifs, culturels, sportifs, touristiques, soit de manière ponctuelle (p.ex. aider à la réalisation d'un festival de musique, bénévolat dans une structure d'accueil pour sans-abris pendant quelques jours par an, etc.) soit de manière plus durable (p.ex. en s'engageant dans une association au long terme).

- **Volontariat associatif.** Par ailleurs, nous envisageons l'introduction d'un « volontariat associatif » indemnisé auprès d'associations ou de fondations reconnues d'utilité publique agréées par l'État, calqué sur le modèle français.

6.7. Combattre la précarité

La précarité est le résultat d'un système économique qui privilégie les plus riches au détriment des plus vulnérables. En tant que socialistes, notre devoir est de combattre cette injustice en assurant la solidarité et la redistribution équitable des richesses. Pour le LSAP, combattre la précarité ne concerne donc pas seulement la préservation de la dignité humaine, mais se place dans le contexte plus large d'une société équitable.

En attendant une société plus juste, il est nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

- **Familles avec enfants menacés de pauvreté.** Nous proposons une prise en charge ciblée des familles avec enfants qui sont confrontées à un risque de pauvreté. Nous mettrons en place des mesures financières et un encadrement approprié pour les aider à sortir de la précarité et à accéder à des conditions de vie plus stables.
- **Plan de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.** Nous élaborerons un plan complet de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales, en collaboration avec des expert-es et des organisations spécialisées. Ce plan comprendra des mesures concrètes visant à soutenir ces familles, notamment sur les plans financier, éducatif et professionnel, afin de leur offrir des perspectives plus prometteuses.
- **Précarité énergétique.** Dans le contexte de la crise énergétique, de plus en plus de ménages éprouvent des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat. Au-delà du programme précarité énergétique, nous renforcerons les mesures pour soutenir les ménages en situation de précarité énergétique. L'introduction d'une définition légale permettra de mieux cerner les dimensions de ce phénomène et d'élaborer des programmes et actions concrètes pour soutenir de façon adéquate les ménages concernés.

7. Démocratie

Pour le LSAP, la démocratie est le socle indispensable d'une société solidaire. Elle incarne le pouvoir du collectif, un système où le peuple est souverain et s'exprime par la voix de tout·x·es les électeur·rices et non d'une élite. Elle assure la protection des droits individuels et collectifs – garantissant à chaque individu une vie digne et en sécurité.

Cependant, la démocratie n'est pas une fin en soi. Elle est le fruit d'un processus complexe et délicat, le résultat de l'entremêlement de multiples acteur·rices et facteurs. Les institutions démocratiques, assurent un équilibre précaire mais nécessaire entre liberté individuelle et intérêt collectif.

La santé d'une démocratie dépend cependant aussi de facteurs moins tangibles. Le rôle de la presse, celui de la culture, celui de chaque individu engagé sont autant de piliers sur lesquels repose le système démocratique.

Face aux menaces, le LSAP se dresse en fervent défenseur de la démocratie. Nous défendons la solidarité, car il s'agit du ciment de notre société. Nous défendons la liberté, car sans elle, il n'y a pas de dignité. Nous défendons l'égalité, car sans elle, il n'y a pas de justice. Nous garantissons le progrès social, car sans lui, il n'y a pas d'espoir.

7.1. Renforcer les institutions démocratiques

Renforcer les institutions démocratiques est plus qu'un impératif, c'est un devoir pour garantir la pérennité et la santé de notre système démocratique. Au cœur de ces institutions, le droit de vote est un pilier incontournable. Une démocratie ne peut être pleinement fonctionnelle si elle ne reflète pas la diversité de la population dans ses représentant·es. Il est donc crucial de veiller à une représentation équitable de tous les segments de la société. Le LSAP soutient les initiatives et le travail du « Zentrum für politisch Bildung » et encourage toutes nos institutions à renforcer leur travail éducatif en faveur, mais pas seulement, des jeunes.

Renforcer nos institutions démocratiques, c'est œuvrer pour une démocratie plus inclusive, plus représentative et plus participative. C'est un défi, certes, mais un défi nécessaire pour garantir la cohésion sociale et l'équité dans notre société. En agissant ensemble, nous pouvons construire une démocratie plus robuste, plus juste et à l'image de tout·x·es.

7.1.1. Circonscription électorale unique

Le LSAP est favorable aux élections législatives avec une circonscription unique pour l'ensemble du territoire national. Les modalités d'application feront l'objet d'une large consultation impliquant partis politiques, forces vives de la nation et expert·es. Il est entendu qu'il faudra veiller à une représentation équilibrée de toutes les régions.

7.1.2. Représentativité

- **Droit de vote actif (volontaire) dès 16 ans.** Nous allons introduire pour les prochaines élections communales le droit de vote actif – sur une base volontaire – pour les jeunes afin d’assurer une participation politique précoce aux jeunes citoyen·nes.³⁸
- **Participation des ressortissant·es non luxembourgeois·es au débat politique**
L’évolution démographique, avec une population qui est composée de presque la moitié de non-nationaux·ales, engendre un déficit démocratique certain. C’est pourquoi, nous allons évaluer différentes formes de participation des ressortissant·es non nationaux·ales au débat politique.
 - Tout en respectant le résultat négatif du referendum de 2015, le LSAP continuera à œuvrer pour persuader une majorité de Luxembourgeois·es qu’un éventuel droit de vote des ressortissant·es non nationaux·ales n’enlève rien à la souveraineté du Luxembourg, mais renforcerait au contraire les structures démocratiques du pays.³⁹
 - Nous acceptons le principe d’une accessibilité simplifiée à la nationalité luxembourgeoise, afin de permettre une intégration plus fluide et une participation active à la vie démocratique du pays.⁴⁰
 - Nous allons élargir les compétences du Conseil national des étranger·ères en adossant son fonctionnement à celui des Chambres professionnelles et en lui conférant un droit de donner des avis consultatifs dans le processus législatif.
- **Conseil d’État.** Nous proposons d’augmenter l’effectif des conseillers au Conseil d’État de 21 à 27 membres.

7.1.3. Constitution

Notre Constitution révisée entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 constitue un progrès considérable en revalorisant nos institutions et en garantissant de nouveaux droits et libertés à nos citoyen·nes. Ce sera à la commission des institutions de suivre de près sa mise en vigueur, de veiller à la réalisation des priorités et objectifs ancrés dans notre loi fondamentale et de proposer le cas échéant, en dialogue avec les autres institutions et la société civile, des adaptations périodiques.

7.1.4. Renforcer le Parlement

L’efficacité du Parlement est capitale pour une démocratie saine. Il est le cœur battant de notre système politique, où les lois sont débattues, amendées et votées. Ainsi, un Parlement efficient et intègre est l’assise solide d’une démocratie robuste et respectueuse de ses citoyen·nes.

Le LSAP s’engage à renforcer les structures du Parlement pour qu’il puisse remplir ses missions avec la meilleure qualité possible.

³⁸ voir aussi 1.2. Participation citoyenne des Jeunes

³⁹ voir aussi 6.5.2. Participation démocratique

⁴⁰ voir aussi 6.5.1. Faciliter l’accès à la nationalité luxembourgeoise

- **Evaluer de manière systématique le travail législatif** en impliquant des acteur·rices externes (société civile, expert·es, ...). Cela permettra d'évaluer l'application des lois votées selon des critères objectifs, notamment si la finalité de la loi a été atteinte, mesurer le niveau de complexité de la loi, analyser les effets indirects de la loi etc.
- **Professionnalisation de la Chambre des député·es.** Nous préconisons le mandat unique pour le·la député·e, c'est-à-dire son incompatibilité avec d'autres activités professionnelles et fonctions au sein des organes exécutifs des collectivités locales. Nous assurerons la participation des élus locaux dans le processus législatif par la création d'une instance représentative des élu·es locaux·les.
 - **Acceptation de ces réformes.** Il est essentiel de trouver une large acceptation, aussi bien sur le plan politique que civil, pour ces réformes. Ainsi, nous proposons d'entamer des discussions avec les forces vives de la nation pour affiner la mise en œuvre détaillée des changements proposés. Cela comprend des consultations avec les partis politiques, la société civile, les syndicats et les chambres représentatives / professionnelles.
- **Renforcer le personnel parlementaire.** Devant la complexité croissante des matières à traiter dans le processus législatif et institutionnel, nous allons renforcer les ressources du Parlement en établissant une cartographie du besoin en compétences afin de planifier les recrutements à moyen terme et court terme.
- **Renforcer le rôle de l'Ombudsman.** Nous allons élargir le domaine de compétence de l'Ombudsman à l'ensemble des services publics et introduire un délai de réponse à respecter par les administrations/ministères lorsqu'ils sont interpellés par l'Ombudsman.

7.1.5. Participation citoyenne

Le LSAP soutient des initiatives visant à faire accompagner les processus de transformation et de réforme par des organes consultatifs composés de citoyen·nes. Ces enceintes ad hoc peuvent constituer des laboratoires d'idées et des lieux d'échanges utiles et permettent d'éclairer les décideur·ses politiques dans leurs choix, sans toutefois se substituer aux organes investis des pouvoirs de décision. Le nouvel instrument participatif de l'initiative législative citoyenne sera favorisé.

7.2. Justice

La justice est un élément central de notre démocratie. Troisième pouvoir institutionnel de notre société, son indépendance est la garantie de l'État de droit et donc de notre démocratie et. Son impartialité dans le règlement des litiges et la protection des droits fondamentaux est un rempart essentiel contre la corruption et les abus de pouvoir.

La responsabilité de la justice est grande. Elle doit non seulement gagner et maintenir la confiance du public, mais aussi garantir l'égalité de tous devant la loi. Les citoyen·nes doivent

avoir la garantie que la justice est accessible à tout·x·es, qu'elle est efficace et qu'elle garantit des procédures équitables.

Une justice forte et efficace favorise la cohésion sociale et assure que tout·x·es les citoyen·nes sont traités de manière équitable. Pour maintenir cette efficacité, il est important de prendre des mesures contre la lenteur de la justice et d'enlever les barrières économiques. Le bon fonctionnement de la Justice est une garantie fondamentale pour les justiciables et contribue à renforcer la confiance dans notre système judiciaire.

Pour le LSAP, la justice n'est pas simplement une institution, elle est une valeur. Elle est la pierre angulaire de notre démocratie et la garante de nos libertés et de nos droits.

7.2.1. Accessibilité

L'accès à une justice indépendante est un droit fondamental, garantissant l'équité sociale où l'accès à la justice ne doit pas dépendre de la situation économique du·de la citoyen·ne. Or, le non-respect du délai raisonnable ainsi que les frais liés à une procédure judiciaire font en sorte que cette équité risque de se perdre.

Le LSAP propose de remédier urgemment à cet état de choses en proposant les mesures suivantes.

- **Délai raisonnable.** L'accès à une justice indépendante est un droit fondamental, garantissant l'équité sociale. Il y a lieu de tout faire pour mettre la justice en situation de pouvoir respecter le délai raisonnable. Les retards et les délais dans les procédures sont des sources d'inégalités en ce qu'elles prolongent les situations injustes et ont un impact financier et psychologique sur les victimes.
- **Recrutements.** Des recrutements massifs au sein de la magistrature sont nécessaires pour accélérer les procédures et désengorger les tribunaux et ainsi être en mesure de respecter le délai raisonnable.
 - Nous proposons de renforcer les équipes en place par un recrutement poussé des référendaires de justice.
 - Nous préconisons de faciliter la procédure de recrutement de magistrat·es, avec la possibilité de faire un stage pour devenir Attaché·e de justice au sein de la magistrature. Ce stage remplacera le stage judiciaire au sein d'un cabinet d'avocat·es ou étude notariale comme condition d'accès à la magistrature.
 - Dans le cadre de la réforme de la protection de la jeunesse, et notamment le volet relatif au droit pénal des mineurs, le Service central d'assistance sociale (SCAS) sera doté d'agents supplémentaires pour assurer adéquatement la prise en charge des délinquants mineurs.
- **Simplifier les procédures.** Nous proposons d'initier plusieurs changements pour rendre notre justice plus accessible et efficace.
 - Nous allons mettre en place, en ce qui concerne les assignations, des dispositions pour réduire la possibilité de procéder par voie de citation afin de favoriser les requêtes.
 - Avoir davantage recours aux sanctions administratives peut être une solution efficace. Pour cela, il serait nécessaire d'adapter le code pénal en

conséquence et d'élargir les compétences des administrations pour prononcer des sanctions.

- Nous allons promouvoir et renforcer les formes alternatives pour la résolution de conflits, comme la médiation et la conciliation. Des campagnes d'information et de sensibilisation devront améliorer la compréhension de leur rôle par le grand public.
- L'introduction du recours collectif⁴¹ pourra améliorer l'efficacité du système judiciaire par la réduction d'affaires à traiter.
- La digitalisation de la justice pourra aider à accélérer le flux de travail en réduisant les délais, en améliorant la transparence et en rendant la justice plus accessible à tout·x·es.
- **Barrière financière.** Les coûts liés à une procédure judiciaire, et notamment les frais d'avocat·e, sont un obstacle majeur à l'accès à la justice pour de nombreux·ses citoyen·nes. Nous proposons plusieurs mesures pour atténuer ces coûts pour le justiciable.
 - Nous allons analyser l'opportunité d'instaurer un système de couverture juridique, financé par une mutuelle publique qui couvre les frais ou partie des frais en cas de litige juridique selon un système d'échelonnement social. Ce système serait cumulable avec le système de l'assistance juridique.
 - Nous allons augmenter les seuils donnant droit à l'assistance juridique.

7.2.2. Humaniser l'environnement pénitentiaire

Pour le LSAP, l'environnement pénitentiaire doit à chaque instant garantir la dignité et le respect des droits fondamentaux de chaque individu, même en situation d'incarcération. Les conditions de détention sont un critère déterminant pour connaître le progrès social d'une société. C'est en ce sens que nous allons prendre une série de mesures pour humaniser l'environnement pénitentiaire.

- **Supervision.** Nous proposons la création d'une Commission d'évaluation des centres de détention chargée de la supervision du fonctionnement des centres de détention. Cette commission sera composée de magistrat·es, d'avocat·es, d'expert·es (tels que des chercheur·ses), ainsi que d'une instance neutre à l'image d'un Ombudsman.
- **Agir contre le « tout carcéral »** en ayant davantage recours à des peines alternatives telles que le bracelet électronique (y compris pour la détention préventive), la libération fractionnée et le travail d'intérêt général.
- **(Re)socialisation des détenu·es.** Nous voulons mettre davantage l'accent sur la (re)socialisation des détenu·es en renforçant le concept des maisons de transition (concept proposé par Caritas) et en révisant à la hausse l'indemnité des détenu·es pour le travail pénitentiaire presté.

⁴¹ Voir aussi 8.4. Renforcer les droits des consommateurs·rices

- **Sections désignées.** Nous préconisons l'installation des sections désignées pour les détenu·es en position de fragilité, notamment en raison de leur genre, origine ou orientation sexuelle, dans les établissements pénitentiaires.
- **Mineurs délinquant·es.** Nous nous opposons avec virulence à ce que des mineurs puissent être incarcéré·es dans des établissements pénitentiaires pour adultes. Nous voulons en revanche adapter et élargir les infrastructures existantes accueillant les délinquant·es mineurs, augmenter le personnel encadrant, investir dans leur formation continue et renforcer le cursus scolaire dans les centres de rétention pour mineurs. De même, nous allons renforcer le suivi et l'encadrement du·de la mineur délinquant·e après sa libération.

7.2.3. Moderniser le code pénal

Le LSAP va moderniser le code pénal pour garantir la justice et l'équité dans notre société.

- **Adaptation des délais de prescription.** Nous proposons d'allonger le délai de prescription pour les infractions à caractère sexuel de 10 à 30 ans. En cas d'infractions à caractère sexuel commis sur des mineurs, le délai de prescription commence à courir dès l'obtention de la majorité par la victime, sachant que pour les viols commis sur mineur·e·s, il n'y a pas de prescription. Cette mesure vise à permettre aux victimes de dénoncer les infractions plus longtemps après les faits, tenant compte des conséquences psychologiques et émotionnelles et/ou de leur situation familiale qui peuvent retarder le processus de dénonciation.
- **Efficacité de la Justice.** Pour renforcer l'efficacité de la justice et la rendre plus rapide, le taux de compétence des justices de paix sera augmenté. Le LSAP veut aussi renforcer la cohérence des dispositions en vigueur et analysera la possibilité d'adapter les procédures pénales afin de permettre l'évacuation plus rapide de certaines affaires de flagrant délit, sans porter préjudice aux droits de la défense. Nous évaluerons le jugement sur accord afin de renforcer son attractivité et d'évacuer un nombre d'affaires plus important dans un délais raccourci.
- **Légalisation du cannabis.** Nous continuons à nous engager pour la légalisation du cannabis. Grâce au LSAP, des premiers pas ont été faits en matière d'une politique de la drogue progressive, il nous importe maintenant de conclure le dossier.
- **Dépénalisation de la consommation de drogues.** Nous considérons les personnes dépendantes comme des personnes souffrant d'une maladie et non pas comme des délinquant·es. En adoptant cette approche, nous favorisons une approche de santé publique qui permettra aussi à désengorger les tribunaux⁴².
- **Discours de haine.** Nous soutenons l'application du discours de haine (« Hatespeech ») aux extrémismes politiques et religieux.

7.2.4. Adaptations du Droit de la Famille

- **Adoption.** Nous allons élargir le droit à l'adoption plénière à des célibataires et à des couples pacsés, en appliquant le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

⁴² voir aussi 7.2.3. Moderniser le code pénal

- **Tutelle.** Nous allons réformer la tutelle pour garantir plus de moyens et de ressources pour le-la juge des tutelles, assurant ainsi une meilleure protection des personnes vulnérables sous tutelle.

7.2.5. Transparence de la Justice

- **Évaluation continue du fonctionnement du Conseil national de la Justice.** Nous proposons une évaluation en continu pour renforcer le rôle du Conseil national de la Justice en tant qu'organe de supervision garantissant le bon fonctionnement de la justice et son indépendance. Cette évaluation devra apporter des recommandations d'amélioration.
- **Guichet unique de la justice à destination des citoyen·nes.** Nous allons créer une plateforme digitale qui permettra d'accéder facilement aux informations juridiques, facilitera les démarches administratives et pourra aiguiller les justiciables vers des formes de justice alternatives.
- **Promotion de la justice restaurative.** Le cadre juridique actuel dans lequel pourra avoir lieu la justice restaurative sera revu afin d'offrir à toutes les victimes et à tout·x·es les acteur·rices d'une infraction un espace de communication répondant à leurs besoins réels en complément à la procédure pénale.

7.3. Sécurité

La sécurité, c'est une promesse de sérénité à chaque instant. Elle s'inscrit dans toutes les facettes de notre quotidien, que ce soit lors de nos déplacements sur les routes, dans les villes et villages ou via les différentes infrastructures que nous utilisons. La probabilité d'un accident ou d'une exposition à un danger est bien plus grande que l'exposition à la criminalité.

Cependant, l'insécurité, souvent associée à la criminalité, demeure un sujet sensible, amplifié par la résonance médiatique et l'impact sur le ressenti des individus. Certain·es acteur·rices politiques et sociaux·les jouent avec ces peurs, propageant l'idée qu'une approche répressive est la seule solution. Cette vision simpliste occulte des réalités plus complexes. La démographie par exemple, influe également sur la sécurité : plus la population est importante, plus les probabilités de crimes et de délits augmentent.

Dans ce contexte, l'importance d'une analyse précise de la criminalité est indéniable. Les statistiques actuelles, souvent imprécises car incomplètes, ne suffisent pas. Il est essentiel d'établir une uniformité dans les statistiques relatives à la criminalité et à la violence. Pour être en mesure de réaliser un travail de prévention efficace, et pour apporter une transparence à laquelle les citoyen·nes ont droit et qui atténuera leur sentiment d'insécurité, des statistiques fiables sont nécessaires.

Le Luxembourg, malgré certaines inquiétudes, reste un endroit sûr. Pour maintenir cette sûreté, il est crucial de prévenir et de sanctionner les crimes et délits, tout en respectant et en prenant en compte le sentiment d'insécurité des citoyen·nes.

La mission des forces de l'ordre et des agent-es municipaux·les qui sanctionnent les incivilités au niveau communal, est primordiale à cet égard. Leur efficacité et leur professionnalisme sont le socle de notre sécurité.

Pour remplir sa mission, la police détient le monopole de la violence légitime de l'État. Ce monopole doit être respecté à tout égard, au péril de mettre en danger les fondements de notre démocratie.

Le LSAP met en garde et s'oppose à toute tentative de privatisation, délégation ou sous-contraction des attributions policières et s'engage à renforcer les moyens et à améliorer les conditions de travail de la Police. Car le travail des policiers est essentiel pour un service efficace à la population. Assurer leur bien-être est donc une priorité pour maintenir et renforcer la sécurité de tout·x·es.

7.3.1. Un espace public sûr et accueillant

Pouvoir se déplacer en toute sécurité dans l'espace public est essentiel pour la vie en société. Pour garantir cette opportunité à chaque citoyen·ne, le LSAP va élaborer des concepts d'architecture urbaine spécifiques.

- **Garantir le maintien en bon état des infrastructures**, c'est-à-dire des trottoirs, pistes cyclables, aires publiques, aires de jeux et parcs pour créer une ambiance de bien-être.
- **Assurer un éclairage adéquat** des espaces publics, en favorisant l'utilisation de systèmes d'éclairage public intelligents qui garantissent la sécurité, une consommation énergétique raisonnable et le respect de l'environnement.
- **Aménager l'espace public** de manière à éviter les coins aveugles, en privilégiant des aménagements paysagers et urbanistiques qui offrent une visibilité optimale.
- **Créer des zones de rencontre** et des espaces dédiés aux rencontres pour favoriser les activités sociales, des zones de vie en extérieur dissuadant les crimes et délits.
- **Installer du mobilier urbain résistant** pour prévenir les actes de vandalisme.
- **Concevoir les rues** de manière à obtenir une réduction naturelle de la vitesse des véhicules pour garantir la sécurité des déplacements des piéton·nes et des cyclistes.
- **La surveillance de l'espace public par caméras** pourra être envisagée en dernier recours, de manière structurée et raisonnée. La proportionnalité et la nécessité doivent être respectées.

7.3.2. Sécurité routière

Chaque année, les accidents de la route causent de trop nombreux morts et blessés, affectant des familles et communautés entières. Le LSAP est d'avis que la plupart de ces tragédies peuvent être évitées, et plaide donc pour un renforcement de la Sécurité routière.

- **Formation et sensibilisation.** Nous proposerons une formation dès le plus jeune âge sur la sécurité routière, en impliquant les écoles et les SEA.

- **Rapports de force.** A travers des campagnes de sensibilisation, nous mettrons l'accent sur la cohabitation des différents acteur·rices motorisé·es et non motorisé·es, en insistant sur les rapports de force inégaux sur la route.
- **Zéro tolérance.** Nous défendons une politique de zéro tolérance en ce qui concerne l'alcool au volant et les délits de vitesse. Nous nous prononçons pour l'installation de radars dans des endroits particulièrement dangereux. Il faudra veiller à installer les radars aux endroits les plus dangereux, ce qui n'est pas forcément identique aux endroits où il y a de plus de contraventions.
- **Limitation de la vitesse.** Nous soutenons la limitation, dans la mesure du possible, de la vitesse à 30 km/h à l'intérieur des quartiers qui doivent être considérées comme des lieux de vie et non pas comme des axes de transit.
- **Signalisation.** Nous veillerons également à une signalisation claire et à une identification des zones potentiellement dangereuses pour garantir la facilité de navigation dans l'espace public.
- **Port du casque.** Nous introduirons l'obligation du port du casque pour les cyclistes ainsi que les autres conducteurs de véhicules de micromobilité.

7.3.3. Police nationale

La Police est essentielle pour garantir la sécurité des citoyens et de l'espace public. Le LSAP se prononce sans équivoque pour le maintien du monopole légitime de violence étatique. Nous garantirons l'unité du corps en nous opposant à toute tendance de fragmentation. Nous nous opposons à toute privatisation ou sous-traitance des tâches policières par des organismes privés. Nous souhaitons une police qui agisse à la fois au niveau national et local/communal, afin de garantir une présence et une efficacité maximales sur tout le territoire.

C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à la police et proposons des mesures visant à améliorer ses performances et les conditions de travail de ses agents. Nous nous engageons à continuer le recrutement massif de policiers, de façon à faire évoluer l'effectif de 500 unités en 5 ans.

- **Création d'un Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.** L'établissement de statistiques unitaires favorise une approche empirique et scientifique de la lutte contre la délinquance. Nous souhaitons ainsi donner à la police la possibilité d'agir de manière plus ciblée dans la prévention en s'appuyant sur ces données. La publication des statistiques pourra aussi rendre le travail de la police transparent pour les citoyen·nes.
- **Renforcer la police de proximité.** Nous mettrons à disposition les moyens nécessaires pour garantir une présence accrue de la Police sur le terrain, avec des agent·es disponibles et accessibles dans les commissariats.
 - Nous allons valoriser le travail policier en mettant l'accent sur la notion de respect. Cela implique un respect mutuel entre la police et les citoyen·nes, ainsi qu'une implication active de la police dans le travail de prévention en collaboration avec les associations et les écoles.
 - Nous favoriserons la digitalisation des procédures pour simplifier les démarches et améliorer la transparence du travail policier.

- Nous évaluerons en permanence l'utilisation des « Bodycams » pour garantir leur efficacité et leur conformité avec les normes de respect de la vie privée.
- Nous allons évaluer et adapter si nécessaire la loi sur l'élargissement des compétences des agent·es municipaux·les, notamment en ce qui concerne le droit de prononcer des amendes.
- **Améliorer les conditions de travail.** Nous nous engageons à améliorer les conditions de travail des policier·ères.
 - Nous introduirons une séparation claire entre le travail policier sur le terrain et le travail administratif, avec un recrutement et une formation adaptée.
 - Nous réduirons la pression sur les agent·es en limitant les heures supplémentaires grâce à une meilleure planification et gestion des ressources. Là où c'est possible, le télétravail devrait être davantage utilisé.
 - Nous élargirons le recours à l'encadrement psychologique pour soutenir le bien-être mental des agent·es.
 - Nous renforcerons le conseil juridique aux agent·es et accélérerons les procédures en cas de procédure disciplinaire.
 - Nous adapterons également les formations pour mieux préparer les agent·es à faire face aux nouvelles réalités sociétales et aux nouvelles formes de criminalité, telles que la violence conjugale, la violence juvénile, la discrimination, la détresse psychologique et la radicalisation.
 - Nous équiperons les agent·es de police sur le terrain avec le matériel numérique adéquat pour simplifier leur travail (actuellement, les PV sont manuscrits).
 - Nous accélérerons la digitalisation des procédures pour rendre plus efficace et rapide le travail entre la Justice et la Police.
- **Attractivité du métier.** Nous visons à rendre le métier de policier plus attractif en
 - reconnaissant de manière juste les diplômes de fin d'études (et en négociant une solution viable pour les agent·es de police titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires défavorisés lors de la réforme de 2018).
 - examinant et en adaptant, le cas échéant, les formations de base de toutes les carrières.
 - augmentant le nombre de formateur·rices à l'école de police pour accélérer et améliorer la formation des nouvelles recrues.
 - valorisant les formations internes.
 - proposant des cours d'autodéfense au personnel civil.
 - analysant la faisabilité d'une structure de crèche ou de garde d'enfants pour le personnel travaillant en horaires postés (avec d'autres services nationaux qui doivent travailler 7/7 et 24/24, par exemple le CGDIS).

- envisageant de proposer, pour la carrière A1, une partie de la formation de 22 mois au Luxembourg.

7.3.4. Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

Le Corps d'incendie et de sauvetage joue un rôle essentiel pour garantir la sécurité des citoyens, en cas d'accident comme face aux risques et aux catastrophes. Le CGDIS assure non seulement la protection des vies et des biens, mais symbolise également l'engagement de l'État à protéger ses citoyens. Le CGDIS incarne ainsi la promesse de solidarité et de service public, pierres angulaires de nos démocraties.

Le LSAP s'engage à ce que les moyens nécessaires soient mis à disposition du CGDIS pour se développer continuellement et dépasser les objectifs du Plan National d'Organisation des Secours.

- **Garantie.** Nous nous engageons à mettre à disposition les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif du respect d'un délai maximal de 15 minutes pour l'arrivée des secours.
- **Personnel.** Le CGDIS doit être un Corps attractif aussi bien pour son recrutement que pour ses membres volontaires. Nous investirons dans plusieurs mesures pour que le CGDIS puisse fonctionner avec des ressources bien formées et en nombre nécessaire.
 - Nous investirons dans la formation du personnel, tant pour les volontaires que pour les professionnel·les, afin de renforcer leurs compétences.
 - Nous appliquerons une stratégie de recrutement qui garantit la mixité et l'égalité au sein du CGDIS.
 - Nous soutiendrons le bénévolat en adaptant le statut des femmes et hommes sapeurs-pompiers volontaires aux besoins actuels et en accordant une attention particulière aux jeunes femmes et hommes sapeurs-pompiers volontaires.
 - Nous analyserons la faisabilité d'une structure de crèche ou de garde d'enfants pour le personnel travaillant en horaires postés (avec d'autres services nationaux qui doivent travailler 7/7 et 24/24, par exemple la Police).
- **Prévention.** La prévention d'accidents et d'incidents est une mission essentielle du CGDIS, entre autres par des campagnes de sensibilisation et des séances d'information sur la prévention.
 - Nous légiférerons sur la protection incendie préventive des immeubles.
 - Nous rendrons obligatoires les cours de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire, afin de former davantage de personnes aux gestes qui sauvent.
- **Catastrophes naturelles ou accidentelles.** Nous mettrons en place un système d'alerte performant en collaboration étroite avec les communes. Nous utiliserons tous les canaux de communication possibles, y compris les possibilités de la

communication digitale, pour prévenir, informer et sensibiliser la population aux comportements adaptés en cas de catastrophe.

7.3.5. Cybersécurité

Nous nous engageons pour une numérisation sûre. Les services et appareils de l'État doivent être conçus de manière sûre, afin qu'il n'y ait pas de portes dérobées numériques.

- Nous nous engageons à ce que les failles de sécurité découvertes par des entreprises privées soient obligatoirement signalées à l'État.
- Il est nécessaire d'agir de manière conséquente contre les crimes de haine et autres délits sur Internet. Le LSAP s'engage pour que les autorités de poursuite pénale disposent de ressources humaines et techniques suffisantes pour lutter contre la criminalité sur Internet.
- La police et la justice doivent recevoir les ressources nécessaires pour être armées en termes de personnel, de matériel et d'expertise contre les cybermenaces.
- Le LSAP s'engage pour le développement et le renforcement du soutien financier de la « Luxembourg House of Cybersecurity ». Le LSAP est ouvert à l'idée d'examiner la possibilité d'investir des moyens financiers pour promouvoir et développer la recherche luxembourgeoise dans le domaine de la cybersécurité. Nous devrions créer les incitations nécessaires pour faire du Luxembourg un hub de la recherche en matière de sécurité.

7.4. Médias & Communication

La liberté de la presse est un pilier essentiel de la démocratie. Elle offre un accès à l'information indispensable pour l'émancipation du·de la citoyen·ne.

Le LSAP garantit cette liberté, tout en veillant à promouvoir la diversité de la presse.

Le service public a un rôle majeur à jouer dans cet effort. Il doit être en mesure de proposer un concept qui touche une large audience, avec des programmes qui s'adressent à l'ensemble de la population du Luxembourg. Il s'agit de rendre l'information accessible à tout·x·es et de promouvoir le pluralisme des idées.

Cependant, si la liberté de la presse est un principe fondamental, elle ne doit pas être une porte ouverte à tous les abus. La désinformation, la propagande, la consécration de la violence, le favoritisme sont autant de dérives potentielles qu'il est nécessaire de contrôler. Cela implique une législation adaptée, qui protège la liberté de la presse tout en instaurant des garde-fous contre des abus possibles. Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la préservation de l'intérêt général.

Enfin, la prévention doit occuper une place centrale dans notre approche. L'éducation des jeunes à l'utilisation éclairée des médias est cruciale. Il faut les doter des outils nécessaires pour naviguer dans le paysage médiatique, pour distinguer l'information de la désinformation, pour exercer un esprit critique. C'est ainsi que nous pourrions garantir une

liberté de la presse qui soit réellement au service de la démocratie et de l'émancipation citoyenne.

7.4.1. Refonte de la loi sur les médias électroniques

Le LSAP va procéder à une refonte fondamentale de la loi sur les médias électroniques qui date de 1991. La nouvelle loi devra prendre en considération les changements profonds et rapide de l'univers médiatique dus à la digitalisation et rendre compte des nouveaux enjeux de notre société en mouvement constant.

- Nous prônerons une approche centrée sur le contenu diffusé, et non sur le moyen de transmission.
- Nous donnerons une priorité absolue au respect et à la protection de la dignité humaine, de la jeunesse et des usagers.
- Nous encouragerons la représentation de la diversité sociétale dans les contenus diffusés.
- Nous renforcerons les moyens de l'Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel (ALIA) pour garantir une meilleure régulation et surveillance des contenus médiatiques.

7.4.2. Un média service public unique

Lors de la période de législature 2018-2023, le Gouvernement a mis à disposition les moyens financiers nécessaires pour la diffusion d'un service public jusqu'en 2030 inclus. Ces missions de service public ont été confiées à la radio 100,7 et à CLT-UFA (RTL) et sont réglées par des conventions pluriannuelles afin d'assurer une prévisibilité aux acteur·rices concerné·es. Nous allons mettre cette période à bien pour élaborer un nouveau concept de service public. À terme, nous souhaitons créer, en nous basant sur l'expertise et l'expérience des acteur·rices actuel·les, un nouveau média de service public luxembourgeois. Ce média devra répondre aux trois caractéristiques suivantes :

- **Indépendance.** Le nouveau média de service public sera un média indépendant tant envers les acteurs économiques que politiques. Il disposera de moyens de fonctionnement propres.
- **Multimédias.** Nous voulons que ce média rassemble les médias traditionnels (radio, télévision) et nouveaux (internet), afin de toucher le public le plus large possible et d'accompagner l'évolution de la structure démographique et linguistique du pays.
- **Qualité.** Nous mettrons en place les moyens permettant d'assurer une qualité du travail journalistique, une offre de divertissement qualitative et l'obligation de s'adresser à l'ensemble de la population via les différents canaux de diffusion.

7.4.3. Éducation aux médias

Pour le LSAP, l'éducation aux médias est primordiale pour donner aux citoyen·nes les moyens de se protéger contre la désinformation diffamatoire ou propagandiste et autres fléaux ayant pris de l'envergure avec l'avènement des médias numériques.

- **Enseignement à l'école.** Nous enseignerons le fonctionnement et l'utilisation des médias à l'école, avec des cours d'initiation dans les programmes de l'enseignement fondamental et des cours de compétence en médias dans les programmes de l'enseignement secondaire. Nous veillerons à ce que les enseignant·es reçoivent une formation spécifique et pourront faire appel à des professionnel·les pour intervenir dans les cours.
- **Enseignement populaire.** Nous offrirons aussi des séances d'information sur le fonctionnement des médias électroniques accessibles à tous de différentes manières : en collaboration avec les communes, associations, institutions, en proposant des webinars, etc.

7.4.4. Renforcer la presse

Le LSAP, pour garantir l'indépendance de la presse ainsi que la diversité d'opinions, prendra des décisions pour renforcer la presse.

- **Aide à la presse.** Nous évaluerons l'application de la loi sur l'aide à la presse qui a été modernisée en 2021, et procéderons à des adaptations le cas échéant.
- **Droit d'accès à l'information.** Nous légiférerons sur le droit d'accès à l'information pour les journalistes concernant leurs demandes auprès des administrations et institutions publiques. Il est temps que le Luxembourg dispose d'un tel droit à l'information, afin de répondre aux exigences de transparence d'une démocratie moderne.
- **Radios locales.** Nous soutiendrons les radios locales et radios associatives à but non commercial, car elles enrichissent le paysage médiatique luxembourgeois et jouent un rôle essentiel dans le lien social local et l'accès à l'information de proximité. Ce soutien vaut notamment pour la gestion du passage de la radio linéaire à la radio digitale.

7.4.5. Infrastructures

Le LSAP développera les infrastructures de la communication numérique de manière à ce que le Luxembourg se place comme un endroit incontournable de l'innovation et du développement des techniques numériques.

- **Investissement.** Nous continuerons à investir dans les infrastructures à haut débit, aussi bien en ce qui concerne la fourniture de services aux citoyen·nes que d'infrastructures à envergure internationale (autoroutes des données, Cloud national pour garantir le stockage sécurisé des données sensibles, capacités de calcul haute performance, ...).
- **Transition.** Pour parachever la transition de la transmission linéaire vers la transmission numérique, notamment pour les radios et télévisions, nous

encadrerons ce processus en mettant en place et en gérant les infrastructures nécessaires telles que le DAB+ et la 5G. Nous apporterons également un soutien à la recherche et au développement dans ce domaine.

7.5. Culture

La culture est plus qu'un simple divertissement ou une distraction. Il s'agit d'un véritable projet sociétal, fondamental à la cohésion de notre communauté. Sa dimension se déploie dans divers domaines, tels que l'éducation ou le social et elle est un puissant levier d'intégration et d'inclusion.

La politique culturelle s'intéresse à la fois aux expressions artistiques créatives (arts plastiques, arts visuels, littérature, cinéma, musique, danse, etc.), à la préservation du patrimoine bâti et du patrimoine mobilier, à la promotion des acteur·rices culturel·les et à leur mise en réseau. Elle doit être à l'écoute de tous les acteur·rices du secteur.

Le LSAP poursuivra, approfondira et institutionnalisera le dialogue avec le monde de la culture et les fédérations culturelles, notamment en ce qui concerne l'évaluation des mesures adoptées récemment avec le soutien du LSAP (p.ex. création de KulturLX, réforme du statut de l'artiste professionnel·le indépendant·e, réintroduction du congé culturel, mise en place de nouvelles bourses et résidence d'artistes, création de prix culturels nationaux dans divers domaines, etc.).

Le LSAP poursuivra la politique de professionnalisation du secteur culturel en apportant le soutien financier là où cela est nécessaire, notamment pour garantir l'application de la charte de déontologie et l'application des accords concernant les honoraires des artistes négociés récemment. La mise en œuvre du premier Kulturrentwäcklungsplang (KEP) 2018-2028 sera achevée. Dès le début de la nouvelle législature, nous entamerons les démarches de consultation nécessaires à l'élaboration d'un deuxième plan au-delà de l'année 2028.

La gouvernance culturelle doit veiller à rendre la culture accessible à tout·x·es, que ce soit au niveau national, régional ou local. La culture crée des liens, des ponts entre les individus et les groupes, et constitue un moteur essentiel de la cohésion sociale. En intégrant de nouveaux publics, elle enrichit et dynamise le tissu social.

Au Grand-Duché, le paysage culturel est traditionnellement axé sur le monde institutionnel. Il est nécessaire d'inverser le préjugé selon lequel certaines populations ne s'intéressent pas à la culture. La question à se poser est : « Est-ce que la culture s'intéresse à toutes les populations ? »

L'Article 43 de notre constitution stipule que l'État garantit l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel.

Le LSAP interprète cet article de la Constitution de manière à mettre l'accent sur l'accès à la culture et, plus précisément, sur le développement des audiences dans un effort de démocratisation de la culture. L'État doit garantir l'accès de tout·x·es à la culture et favoriser un environnement culturel participatif qui s'adresse à la diversité des publics. Le LSAP s'engage fermement pour la liberté de création artistique et favorise la diversité culturelle, tout en étant fondamentalement convaincu de l'importance de la culture dans l'éducation non-formelle.

L'objectif est d'attirer de nouveaux publics, plus représentatifs d'une population en mutation. Il est essentiel de continuer à démocratiser la culture, de la rendre accessible à tout·x·es, quels que soient leur origine sociale ou leur âge. Des initiatives comme le Kulturpass doivent être étendues et les collaborations des institutions culturelles avec la société civile encouragées, afin de créer des productions culturelles s'adressant à une plus grande diversité de publics. Le LSAP s'engage à ce que les communes soient également plus impliquées dans la politique culturelle, chacune selon ses capacités propres, afin de coordonner une politique culturelle cohérente à travers l'ensemble du pays. Un Pacte culturel entre communes et État, ainsi que d'autres acteur·rices culturel·les, sera développé, notamment pour encourager les communes à intégrer des œuvres d'art dans leurs projets de construction (Kunst am Bau). Ainsi, la culture pourra pleinement jouer son rôle de ciment social et contribuer à une société plus ouverte, plus solidaire.

7.5.1. Dépasser la césure sociale

Pour le LSAP, l'accès à la culture ne doit pas être réservé à une élite et nous réclamons une conception plus large de la culture qui embrasse toute la diversité de notre société : culture populaire, cinéma, musique, fêtes et événements, patrimoine immatériel, musées, etc. Toutes les formes d'expressions culturelles doivent être incluses dans une approche globale qui intègre la diversité des publics. Nous nous engageons dès lors à démocratiser la culture en apportant la culture à tout·x·es et ainsi toucher de nouveaux publics.

- **Démocratisation et diversification de la culture.** Un effort de démocratisation de la culture est nécessaire pour atteindre cet objectif. Nous proposons des changements structurels, tels que l'accroissement de la diversité au sein des conseils d'administration et parmi les dirigeant·es des entités culturelles publiques. Une approche structurée doit également être mise en place pour toucher de nouveaux publics.
 - Nous préconiserons l'utilisation des outils du « Développement des audiences », en définissant des objectifs précis et en adaptant la communication et les prix pour attirer ces nouveaux publics.
 - Nous envisageons d'initier des projets de culture participative, portés à la fois par les institutions culturelles établies, comme les centres culturels régionaux, les musées et les salles de concert, ainsi que par les associations culturelles locales et en développant des programmes incluant des représentant·es de la société civile dans la conception de certains projets institutionnels (p.ex. comités d'habitant·es locaux, travail de terrain des institutions allant à la rencontre des publics, etc.).
 - Nous allons collaborer avec des multiplicateur·rices, tel·les que les communautés locales, et avec des acteur·rices non culturel·les pour atteindre les nouveaux publics.
 - Nous impliquerons les publics ciblés dans l'élaboration des programmes culturels et rechercherons la proximité locale en transformant les lieux culturels en véritables espaces de rencontre.

- Nous encouragerons le recours à de nouvelles formes de communication, notamment les réseaux sociaux, pour atteindre ces publics, en reprenant leurs codes de communication.
- Nous continuerons à encourager les établissements culturels à organiser des événements ponctuels inattendus pour attirer l'attention.
- Nous allons également impliquer davantage les écoles de manière structurée en organisant des ateliers de théâtre, de musique ou de peinture avant d'inviter les élèves à venir assister à une pièce de théâtre, un concert ou une exposition.
- Nous développerons des offres similaires pour le personnel des entreprises afin de les impliquer dans la vie culturelle.
- **Création de l'Observatoire de la Culture** qui collectera d'une part des données statistiques sur l'ensemble de établissements et initiatives culturelles existantes et accompagnera les initiatives culturelles (p.ex. par des guides des bonnes pratiques). L'Observatoire de la Culture pourra émettre des recommandations quant à la mise en œuvre des politiques culturelles nationales, européennes et internationales (recommandations de l'UNESCO notamment). Il coordonnera des études sectorielles plus poussées (p.ex. pour l'analyse des publics d'un secteur culturel particulier).
- **Initiation à la culture.** Nous préconisons d'initier les jeunes à la culture, en allant à leur rencontre.
 - Nous encouragerons la collaboration des écoles et des SEA avec les associations culturelles locales pour intégrer des activités culturelles dans le curriculum scolaire.
 - Nous inciterons les centres culturels régionaux et les institutions culturelles à développer des projets structurés pour les écoles et les maisons relais. Nous prévoyons des budgets spéciaux pour le besoin en personnel supplémentaire et/ou pour des formations pédagogiques pour les artistes intervenant dans les structures d'accueil et les écoles.
 - Nous créerons un « Kulturpass - Youth » spécifique pour les jeunes âgés de 6 à 22 ans. Ce Kulturpass-Youth est doté d'un budget initial de 250 € à faire valoir pour des manifestations culturelles (hors cinéma) et pourra être utilisé par le jeune et, en cas de jeune mineur, l'adulte qui l'accompagne. Après utilisation de ce budget initial, le Kulturpass-Youth donnera lieu à des réductions pour l'enfant et l'adulte accompagnant.
- **Bibliothèques.** Nous assouplirons également les critères nécessaires à l'agrément en tant que « bibliothèque publique » pour faciliter le développement des bibliothèques communales. Nous développerons le concept de la e-bibliothèque, pour garantir une meilleure accessibilité au public.

7.5.2. Une culture inclusive

Pour le LSAP, garantir l'accès à la culture pour tous, y compris les personnes en situation de handicap ou à besoin spécifique, est une nécessité impérieuse.

- Nous encouragerons la participation des personnes en situation de handicap à des activités culturelles. L'élaboration des projets spécifiques, qui pourront être réalisés par des établissements ou associations culturelles, se fera en collaboration avec des associations et des institutions spécialisées. Nous nous engageons à soutenir financièrement ces initiatives en ce qui concerne la mise en conformité des lieux et matériels.
- Nous mettrons en place des mesures d'inclusion passive en rendant les institutions culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap et en subventionnant la mise en place d'outils spécifiques tels que des bandes audios descriptives ou du matériel en langage simplifié.

7.5.3. Soutenir le bénévolat

Le LSAP continuera à soutenir le bénévolat dans le milieu culturel, surtout en ce qui concerne l'aide fournie aux petites associations culturelles sans but lucratif.

- Nous encouragerons le bénévolat dans le secteur culturel par la création d'une plateforme digitale du bénévolat.⁴³
- Nous allons en outre professionnaliser les structures des asbl culturelles, en subsidiant des postes fixes, pour faire face au recul du bénévolat. Finalement, nous nous engageons à simplifier les procédures d'obtention d'aides financières.

7.5.4. Promotion des métiers culturels

- Nous promouvrons les métiers culturels en mettant en place des formations spécifiques. Cela inclura des formations pour les métiers techniques et les métiers artistiques, afin de soutenir le développement des compétences dans ces domaines.
- Nous envisageons l'introduction d'une Faculté des arts, ou d'un cycle d'études complet en Arts auprès de Uni.lu.

7.5.5. Une stratégie muséale unique

- En collaboration avec le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions, nous optons clairement pour une stratégie muséale unique qui établira des lignes directrices à réaliser dans tous les musées du pays, en respectant la diversité des thématiques et des structures institutionnelles des musées et sites touristiques à vocation patrimoniale.
- Afin de valoriser et de professionnaliser l'offre de médiation culturelle qui est cruciale pour permettre aux musées d'assurer leur mission de transmission de savoirs et compétences, nous créerons, en collaboration avec le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions, un tronc commun de formation pour guides-conférencier·ères qui constituera la base pour avoir accès aux formations spécifiques des sites muséaux et touristique.

⁴³ voir aussi 6.6. Soutenir le Bénévolat

- Nous allons implémenter rapidement la stratégie de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MuseoNet) et donner accès à moyen terme à une base de données en ligne sur les collections des musées luxembourgeois.
- Nous allons poursuivre les travaux préparatoires pour la création d'un centre de stockage commun des collections publiques et d'une Galerie nationale sur le site Neischmelz à Dudelange.

7.5.6. Soutenir les acteur·rices professionnel·les du secteur culturel

- Nous allons encourager le ministère de la Culture de mettre en place un guichet unique pour les acteur·rices culturel·les afin de faciliter leurs démarches.
- Nous allons professionnaliser la culture en repensant la subvention presque exclusive d'associations sans but lucratif et l'élargir à des sociétés commerciales selon des critères clairement définis. Des modèles en place en France et en Belgique peuvent servir de source d'inspiration.
- Nous continuerons à encourager les artistes par une politique de bourses et de résidences d'artistes attractives.

7.5.7. Protection du patrimoine culturel

Le LSAP portera une attention particulière à la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la culture classique, populaire, quotidienne, industrielle ou numérique.

- **Création d'un établissement public** dénommé « Centre national de la culture industrielle » ayant pour mission de coordonner la protection du patrimoine.
- **Renforcer l'Institut national du patrimoine architectural** en augmentant ses effectifs afin d'être en mesure de remplir ses missions et de mettre en place des processus d'aide et de conseil plus proactifs pour les communes et les citoyen·nes. Nous développerons l'offre de conseils aux particulier·ères pour la valorisation de leur patrimoine bâti en créant un service dédié et facile d'accès au sein de l'INPA. Le LSAP évaluera également si une réforme de la protection du patrimoine au niveau communal est nécessaire.
- **Archivage.** Nous envisageons une analyse de l'efficacité de la loi sur les archives afin de l'adapter en conséquence et afin de rendre l'accès aux archives récente plus aisées aux chercheur·ses qu'à l'heure actuelle. Nous préconisons la mise en place d'une formation universitaire pour archivistes au Luxembourg, afin de répondre à la nécessité croissante des producteurs d'archives publics (commune, etc.) et privés (entreprises, etc.). La construction du nouveau bâtiment des Archives nationales à Esch/Belval permettra de mettre en valeur de manière adaptée les archives publiques.
- **Plan de sauvegarde des biens culturels.** Nous allons accélérer la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC), qui est un document opérationnel, à disposition du personnel des établissements patrimoniaux et des services de secours, et qui comprend des mesures de prévention, de prévision opérationnelle, d'intervention et de rétablissement.

- **Protection des biens culturels mobiliers.** Mise en place d'une stratégie nationale de protection des biens culturels mobiliers. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, le LSAP mettra en place une stratégie nationale de protection des œuvres d'art, objets historiques et autres témoins du passé mobilier et y allouera les ressources nécessaires.

8. Au service du·de la citoyen·ne

Les services publics offerts aux citoyen·nes sont une garantie essentielle pour la cohésion et la justice sociale. Ils assurent le bon fonctionnement de la société et, en fin de compte, le bien-être de chaque individu. Ces services répondent aux besoins essentiels des citoyen·nes, tels que la mobilité, l'éducation, la santé, la sécurité, l'accès à l'eau et à l'énergie, et bien d'autres aspects de la vie quotidienne.

En garantissant un accès équitable à des services de qualité, les services publics garantissent l'intérêt public. Dans ce cadre, l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers et financiers individuels. Ils permettent d'éviter les abus et de protéger les citoyen·nes contre les inégalités et les injustices.

Les services publics jouent également un rôle de régulateur social, garantissant la solidarité au sein de la société. Ils permettent une répartition plus équitable des ressources et contribuent à réduire les inégalités.

Les communes, en tant qu'administration la plus proche des citoyen·nes, ont la capacité unique de comprendre et de répondre aux besoins spécifiques de leur communauté locale. Les services publics sont ainsi une garantie pour la participation démocratique. Ils assurent que tout·x·es les citoyen·nes, indépendamment de leur situation, ont la possibilité de participer activement à la vie de la société.

8.1. Fonction publique

Les citoyen·nes ont droit à des services de qualité, accessibles et réactifs, qui répondent à leurs besoins et contribuent à leur bien-être. C'est là une des missions fondamentales des services publics, et c'est ce à quoi nous nous engageons à œuvrer.

Pour remplir ces missions, un État fort et compétent est un prérequis. Cela nécessite des agents et fonctionnaires compétent·es, motivé·es et efficaces.

Le LSAP tient également au principe des trois langues administratives. Celui qui veut travailler dans le service public devrait maîtriser les trois langues officielles.

C'est pourquoi le LSAP s'engage à renforcer la fonction publique en investissant dans le personnel, en améliorant les conditions de travail, en mettant en place une politique de développement personnel et en proposant des formations continues.

De plus, le LSAP se prononce catégoriquement contre toute tentative de privatisation des services publics.

8.1.1. Accès pour le·la citoyen·ne

Le LSAP s'engage pour que tout·x·es les citoyen·nes aient un accès direct et facile aux administrations et services publics. C'est pourquoi nous militons pour une administration ouverte, inclusive et efficace qui utilise toutes les technologies – numériques et traditionnelles – pour être à la disposition de chaque citoyen·ne.

- **Guichet.lu.** Nous augmenterons les domaines d'application de Guichet.lu avec pour finalité d'en faire le point de contact unique du citoyen avec l'administration publique. Nous allons faire de la digitalisation et de l'automatisation des procédures administratives une priorité, car nous sommes convaincus que cela facilitera

grandement l'accès pour le citoyen et la gestion pour l'administration. Conscients de la fracture digitale dans la société, nous continuerons en parallèle à offrir la possibilité de gérer ses démarches administratives de manière traditionnelle.

- **Open Data.** Nous militons pour la poursuite de la stratégie « open data », convaincus que les données des administrations publiques devraient être accessibles par défaut. Ce gain en transparence totale renforcera la confiance des citoyen·nes envers leurs institutions.
- **Décentralisation et simplification.** Nous allons accélérer la simplification administrative et poursuivre la décentralisation administrative dans un souci d'efficacité et d'équité. L'administration doit se rapprocher du·de la citoyen·ne, et non l'inverse. Dans cet ordre d'idées, nous allons proposer aux communes de loger de manière régulière des « guichets uniques physiques » ainsi que des administrations spécifiques (Adem, CNS, ...) dans des bâtiments publics comme des gares, mairies, etc.

8.1.2. Employeur·se responsable

Pour le LSAP, le bien-être des employé·es et fonctionnaires public·ques est un prérequis pour garantir un service public efficace.

- **Orientation professionnelle.** Nous plaçons pour la mise en place de stratégies de développement personnel pour les employé·es et fonctionnaires public·ques.
 - L'élaboration d'une cartographie des compétences de l'ensemble des collaborateur·rices permettra de guider de manière efficace et personnalisée la formation et la mobilité interne au sein des et entre les administrations publiques.
 - Ce guidage sera effectué par un service central d'orientation professionnelle pour toutes les administrations publiques à créer.
- **Formation.** Nous allons introduire des formations axées sur le développement respectivement l'acquisition de compétences.
 - Nous allons accompagner, via des formations spécifiques, nos collaborateur·rices confronté·es à une complexité croissante des matières à traiter.
 - Nous allons formaliser le droit au congé individuel de formation.
 - Si la digitalisation et l'intelligence artificielle peuvent menacer certains emplois, elles constituent également des opportunités pour les administrations publiques.
 - Nous prévoyons un accompagnement spécifique du personnel dans le contexte de la révolution digitale.
 - Nous proposerons aux dirigeant·es devant faire face à un nombre croissant de collaborateur·rices ayant recours au télétravail des formations spécifiques au sujet de l'organisation du travail hybride.
 - Nous allons faire de l'Institut national d'administration publique (INAP) un incubateur d'idées neuves à transposer dans les administrations, au

moyen d'une offre de formation élargie basée sur le concept du « New Learning ».

- Nous envisageons de créer une structure de formation pour techniciens dans le domaine de la communication (Cloud, Cybersecurity) commune avec la POST. L'idée est de créer une école spécialisée qui pourrait se baser sur le savoir-faire accumulé ces dernières décennies par la formation interne et continue de la POST. Cette mesure vise à réduire la pénurie de personnel formé dans ces domaines.
- **Inclusion.** L'administration publique doit être précurseur et exemple à suivre en ce qui concerne l'inclusion dans le monde du travail.
 - Nous allons adapter les procédures de recrutement aux critères d'inclusion, et, au besoin, encourager le recours au principe de l'aménagement raisonnable.
 - Nous allons introduire la possibilité d'embauches surnuméraires en cas de pourvoi d'un poste dans le cadre de l'inclusion.
 - Nous allons proposer une assistance concrète en matière d'inclusion pour les administrations concernées.
 - Nous allons mettre en place une évaluation en continu de la politique d'inclusion.
- **Gouvernance transparente.** Pour corroborer la transparence au sein des administrations, nous allons promouvoir une culture du dialogue au sein de celles-ci.
 - Nous allons mettre en place des processus clairs au sein des administrations
 - Nous allons promouvoir la mobilité interne de manière transparente.
 - Nous allons ainsi adapter la procédure de la carrière ouverte pour stimuler le développement des compétences.
 - Nous allons aligner, dans un souci d'équité, les différentes carrières au sein de la fonction publique.
 - Nous allons augmenter les possibilités de codécision sur le lieu de travail.
 - Nous allons instaurer une meilleure protection contre le licenciement en cas de maladie de longue durée.
 - Nous allons examiner s'il convient d'aligner la procédure disciplinaire des employés de l'État à celle des fonctionnaires.
 - Nous allons accélérer les procédures en cas de procédure disciplinaire envers un·e agent·e.
 - Nous allons garantir la balance entre vie professionnelle / vie familiale.
 - Nous allons introduire de nouvelles formes pour travailler, recourant aux possibilités créées par la digitalisation, comme par exemple le travail agile et autonome.

8.1.3. Révolution numérique et Intelligence artificielle

Nous sommes conscients des risques que peuvent présenter la révolution numérique et plus spécifiquement l'IA, notamment pour la sécurité de l'emploi. Mais nous sommes tout autant

convaincus qu'avec une formation et un accompagnement adéquat, ces risques peuvent être diminués en faisant prévaloir les opportunités offertes par l'avancée digitale et l'IA.

- Nous allons procéder à une évaluation continue et transparente des chances offertes et des risques encourus par rapport aux tâches à accomplir au sein des administrations.

8.1.4. Santé mentale et physique sur le lieu de travail

Pour le LSAP, la santé sur le lieu de travail est essentielle pour le bien-être du·de la collaborateur·rice et donc pour la qualité de son travail. La santé mentale et physique sur le lieu de travail ne doit en aucun cas être négligée.

8.2. Des communes fortes et sociales

Les communes sont véritablement au cœur de la démocratie, elles représentent les entités politiques les plus proches des citoyen·nes et jouent un rôle de garant de la cohésion sociale. Leur proximité permet une compréhension plus directe et authentique des besoins et des préoccupations de la population.

L'avantage de la proximité se retrouve également dans la possibilité d'application immédiate et efficace d'initiatives locales, notamment en matière de politique sociale et plus globalement de développement durable. Les communes, grâce à leur connaissance des réalités locales, sont en mesure de mettre en œuvre des politiques environnementales adaptées et innovantes. Elles peuvent ainsi devenir une source d'inspiration pour les pouvoirs centraux, en prouvant la faisabilité et l'efficacité de certaines actions.

C'est pourquoi l'autonomie des communes est déterminante. Elles sont en mesure de prendre des initiatives, d'expérimenter de nouvelles solutions et de les adapter à leur réalité. L'autonomie communale est donc non seulement essentielle pour le bon fonctionnement de notre démocratie, mais aussi pour la capacité d'innovation et d'adaptation de notre société face aux défis du futur.

8.2.1. Poursuite de la modernisation de la loi communale

Le LSAP va poursuivre la modernisation de la loi communale entamée par le ministère de l'Intérieur. Le projet de loi actuellement déposé renforce ainsi la participation citoyenne avec l'« initiative citoyenne » qui permet aux citoyen·nes d'ajouter des points sur l'ordre du jour du Conseil communal, définit de manière claire les droits et devoirs des élus locaux et rend la communication envers les citoyen·nes obligatoire et plus transparente. Nous allons poursuivre cet élan avec d'autres propositions visant à améliorer le fonctionnement des communes au bénéfice de la vie quotidienne de ses citoyen·nes.

- **Restructuration.** L'administration communale doit être restructurée de manière efficace. Nous allons alléger la charge de travail du Collège échevinal en créant le poste de directeur administratif.
- **Comptabilité communale.** Nous envisageons une réforme de la comptabilité communale, avec comme objectif une gestion financière plus transparente et la mise en place de procédures de contrôle solides.

8.2.2. Le ministère de l'Intérieur, au service des communes

Le LSAP va élargir le rôle de conseil du ministère de l'Intérieur envers les communes, offrant un soutien de qualité pour les administrations communales dans le but d'optimiser les services offerts aux citoyen·nes.

- **Une large offre de Conseil à la carte.** L'offre du ministère pour les communes gravite autour de sujets essentiels, tels que la formation des élu·es locaux·les et des agent·es communaux·les, les questions d'urbanisation, le développement durable ou encore les finances communales. Nous allons en plus mettre en place d'autres mesures pour permettre aux communes de mieux servir leurs citoyen·nes.
 - Nous allons créer de nouvelles structures pour améliorer la collaboration entre l'État et les communes, en particulier dans les domaines de la digitalisation, de la gestion du personnel et du recrutement.
 - Nous allons accompagner les communes dans la transition digitale en proposant la mise en place de bases de données permettant une prise de décision empirique.
 - Nous allons standardiser les subsides étatiques octroyés aux communes et mettre en place un catalogue de subsides transparent, coordonné centralement par le ministère de l'Intérieur, avec des critères de sélection et d'applications précis. La procédure sera simplifiée par une gestion par projet individuel : un projet – une demande – une réponse.
- **Prévention et gestion de crise.** Nous allons initier des plans de gestion de crise locaux. Ces plans seront établis entre les communes, le CGDIS et le ministère de l'Intérieur. Nous proposons la création d'une plateforme commune pour partager les meilleures pratiques, les expériences et autres informations entre entités locales ainsi que de renforcer le Groupe de travail intercommunal « Communes résilientes ».

8.2.3. Encourager et soutenir les fusions de communes

Le LSAP est en faveur de la fusion de communes. L'objectif des fusions est d'offrir de meilleurs services aux citoyen·nes. Les fusions permettent de mutualiser les ressources, atteindre des masses critiques viables et ainsi générer davantage de moyens pour gérer les communes. Au lieu de plusieurs administrations en manque d'effectifs devant gérer les mêmes procédures et offrir les mêmes services pour leurs communes respectives, la fusion mettra fin à cette multiplication de services et d'infrastructures identiques. Cependant, le LSAP se prononce clairement contre des fusions imposées. La décision de fusionner appartient aux communes seulement, et plus précisément aux citoyen·nes qui se prononcent par voie référendaire.

- **Soutien administratif et financier.** Le ministère de l'Intérieur mettra à disposition une entité dédiée pour accompagner les communes tout au long de leurs projets de fusion et un budget spécial pour la mise en place du projet de fusion.
- **Suivi analytique.** Nous introduirons un suivi analytique de la réalisation et des effets de la fusion, avec des rapports réguliers et transparents sur l'évolution de la vie de la commune après la fusion. Ces rapports se baseront sur des critères d'analyse précis, tels que ceux développés par la Haute Ecole des Sciences spécialisées des Grisons qui a

mis en place un instrument de suivi composé de 47 indicateurs⁴⁴. Des mesures correctives seront mises en place en cas d'insuffisances.

8.2.4. Agir sur le front du logement

Le LSAP soutiendra activement les communes dans la promotion et la mise en œuvre des projets de logement abordable.

- Nous allons exiger des communes qu'elles ne vendent plus leurs biens fonciers sur le marché libre, sauf en cas de bail emphytéotique ou avec un droit de préemption pour le rachat du bien.

8.2.5. Lieux d'inhumation neutres

Nous allons inciter les communes à réunir leurs efforts pour mettre à disposition des lieux d'inhumation neutres dans une approche régionale, pour parer à la pénurie d'espace séparés dans les cimetières pour l'enterrement de défunts sans confession ou d'autres confessions que la confession catholique. Les cimetières ont en effet gardé, du fait de leur aménagement, leur apparence de lieu d'inhumation de défunts exclusivement catholiques. Toutefois les cimetières sont neutres d'un point de vue légal et sont conçus comme un service public dans l'exécution duquel il y a lieu d'éviter des inégalités de traitement, de sorte qu'il y a lieu d'aborder la question des espaces réservés à l'inhumation de manière neutre en permettant aux défunts de toutes les confessions ou sans confession, l'inhumation dans un cimetière sans distinction quant à leur situation personnelle.

8.3. Mobilité

La mobilité est un aspect fondamental de la vie humaine, intrinsèquement lié à notre liberté. C'est un droit de pouvoir se déplacer en toute sécurité, et un devoir pour les pouvoirs publics de proposer des moyens de transport aux citoyen·nes ou de leur donner la possibilité de se déplacer par leurs propres moyens.

Avec près de 3 millions de déplacements quotidiens prévus pour 2035, contre 2 millions en 2017, et un marché du travail actuellement composé de près de 475 000 salarié·es dont presque la moitié sont des frontalier·ères, la gestion de cette croissance des déplacements représente un défi colossal. Il est crucial de gérer ces flux de manière à préserver la qualité de vie, à protéger l'environnement et à respecter les contraintes imposées par la transition climatique.

La solution passe par une gestion efficace de la mobilité urbaine, mais aussi rurale, en tenant compte de leurs spécificités. Alors que le trafic individuel motorisé reste pour le moment indispensable, l'objectif est de briser cette dépendance à la voiture en même temps que d'entamer une transition vers une mobilité durable.

⁴⁴ <https://www.fhgr.ch/fh-graubuenden/unternehmerisches-handeln/zentrum-fuer-verwaltungsmanagement-zvm/projekte/fusions-check/>

Pour ce faire, la voiture doit cohabiter avec des moyens de transport alternatifs. Il s'agit d'accorder la priorité au transport public et d'améliorer la sécurité des usager·ères les plus vulnérables, tels que les piéton·nes et les cyclistes.

L'objectif est de proposer des alternatives attractives à la voiture pour l'ensemble des déplacements, en rendant ces alternatives plus accessibles, plus pratiques et plus agréables à utiliser. C'est un défi de taille, mais essentiel pour notre avenir commun.

8.3.1. Développer prioritairement les transports publics

L'engagement du LSAP est sans équivoque : nous plaçons le développement du transport public au cœur de notre politique de mobilité. Si la gratuité des transports publics, une des revendications majeures du LSAP, a entretemps été réalisée, le premier objectif de toute politique de mobilité moderne doit être la garantie d'une haute qualité et d'une performance adaptée aux besoins des usager·ères des transports publics.

- **Réseau ferroviaire.** Vecteur essentiel de notre stratégie de mobilité, le réseau ferroviaire doit faire l'objet d'une modernisation et d'un développement accru, en priorisant notamment les liaisons entre les capitales européennes, Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg.
 - Nous allons faire une étude de faisabilité pour l'extension à deux voies du réseau ferroviaire en direction du Nord.
 - Nous allons augmenter la fréquence des trains, notamment de nuit.
 - Le LSAP se prononce en faveur d'une amélioration de la liaison entre le tronçon Rumelange-Noertzange et la Ville de Luxembourg. D'avantage de trains directs et des temps de changement plus courts permettraient de remédier à cette situation. Cela permettra de réduire l'augmentation du trafic routier dans le Kaldall.
- **Bus.** Nous allons prioriser le bus sur la voie publique, avec des couloirs réservés au transport public aménagés systématiquement sur les grands axes.
 - Nous allons évaluer la réforme du RGTR et l'adapter aux besoins véritables en termes de destinations, de fréquences et d'horaires.
 - Nous allons installer un système de comptage des passager·ères dans les transports publics pour garantir une planification et un suivi justes.
 - Le LSAP fera en sorte que les subventions étatiques allouées aux communes dans le cadre de l'organisation régionale et locale des transports publics ne soient pas réduites.
 - Nous allons analyser le transport nocturne – les bus de nuit – majoritairement mis en place par les communes et potentiellement centralisé par une entité étatique, telle que les CFL. Cela permettrait une meilleure gestion. À défaut nous augmenterons les subsides accordés aux communes pour développer le transport nocturne et encourager les services de type « Night Rider ».
 - Nous allons adapter l'ensemble des bus et arrêts de bus aux besoins des personnes à mobilité réduite.

- **Tramway.** Nous allons accélérer l'extension du réseau de tramway, notamment vers l'Ouest de la Ville de Luxembourg.
 - Nous allons réaliser des études de faisabilité pour introduire le tramway dans d'autres agglomération.
 - Nous allons développer le concept de tram rapide pour connecter les grandes agglomérations en priorisant, mais pas exclusivement, les agglomérations n'ayant pas accès au réseau ferroviaire, comme Echternach, Junglinster, Grevenmacher pour permettre une interconnexion tram/train (par exemple pour la Nordstad).
 - Nous allons développer un réseau de Tram desservant la couronne de la capitale et le Sud du pays.
- **Multimodalité.** Nous encouragerons la multimodalité.
- **Mobilité douce.** Nous développerons la mobilité douce pour les déplacements de proximité. Nous aménagerons des voies piétonnes et cyclables sûres à l'intérieur et entre les agglomérations voisines.
 - Nous élargirons le réseau national de pistes cyclables avec un maximum de pistes réservées aux seul-es cyclistes.
- **Ruffbus.** Nous allons augmenter l'efficacité du concept des « Ruffbus » dans les communes. Nous inciterons les communes à coopérer entre elles pour étoffer l'offre « Ruffbus », surtout dans les régions moins densément peuplées.
- **Adapto.** Nous allons adapter l'offre Adapto pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, sur la base de l'audit réalisé récemment. Le réseau et l'ensemble des arrêts doivent être adaptés aux besoins de ces personnes.

8.3.2. Trafic individuel motorisé

Pour le LSAP, il est grand temps de revoir notre approche envers le transport individuel motorisé, en tenant compte des impératifs environnementaux et sociétaux. Dans notre société actuelle, la voiture individuelle reste, pour l'instant, indispensable. C'est pourquoi nous proposons des mesures concrètes pour d'un côté réduire le nombre de déplacements en voiture individuelle, et de l'autre rendre possible une cohabitation sécurisée entre les différents acteur·rices de la mobilité.

- **Favoriser l'électromobilité.**
 - Nous allons accélérer la mise en place d'un réseau de bornes de rechargement rapide sur l'ensemble du territoire.
 - Nous allons étendre le subside pour les voitures électriques aux voitures d'occasion, afin de les rendre plus accessibles à tous.
- **Routes et rues.**
 - Nous allons réduire autant que possible, sinon interdire, le trafic de transit des poids lourds à l'intérieur des localités.
 - Nous allons investir dans les infrastructures routières pour garantir la sécurité.

- Nous allons développer le concept du Park&Ride, en particulier dans les régions frontalières, ainsi que l'offre de destinations en transport public depuis ces parkings et la création de centres de télétravail à proximité.
- Nous allons encourager le covoiturage en proposant des incitatifs fiscaux aux utilisateur·rices et en autorisant la circulation sur les voies de bus en cas de covoiturage.
- Nous allons interdire l'utilisation des voies de bus aux taxis.
- Nous allons développer les concepts de car-sharing, en incluant une offre pour des petites agglomérations ou des agglomérations plus isolées.

8.3.3. Réviser le plan national de Mobilité

Le LSAP va réviser le Plan National de Mobilité 2035 en l'adaptant aux possibilités offertes par l'avancée technologique. Le LSAP plaide pour une approche multidimensionnelle pour garantir une mobilité durable.

- **Arrêts de bus.** Nous allons installer un système d'éclairage intelligent et afficher les horaires en temps réel à chaque arrêt de bus et utiliserons les toits des arrêts pour les verdir ou y installer des panneaux solaires.
- **Sécurité.** Nous instaurons l'obligation du port du casque pour les cyclistes et les conducteur·rices de véhicules de micromobilité.
- **Europe.** Nous introduirons le permis de conduire digital européen.
- **Formation.** Nous réduirons les délais d'attente pour la formation continue pour les chauffeurs de bus et de camions et nous reformerons la formation des instructeur·rices, avec une obligation de formation continue pour ces dernier·ères.
- **Embouteillages.** Nous nous attaquerons au fléau des embouteillages qui rongent nos villes et villages et nuisent à la qualité de vie des citoyen·nes et à l'environnement.
 - Nous mènerons une analyse systématique des embouteillages, fondée sur une approche à la fois scientifique et pragmatique, pour déterminer et éliminer les causes. Cette analyse se fera en partenariat avec un Centre d'études / recherche.
 - Nous allons évaluer l'apport du numérique et plus spécifiquement de l'IA dans la gestion des flux de trafic aussi bien au niveau local que national.
 - Nous envisageons un concept de voies changeantes pour les axes routiers principaux en fonction du trafic : pour une route à trois voies, deux sont dédiées au trafic rentrant le matin, et deux autres au trafic sortant le soir.
- **Système d'éclairage intelligent.** Nous proposons l'installation d'un système d'éclairage « intelligent » pour les infrastructures telles que les routes, arrêts de bus etc. Utilisant des technologies avancées telles que des capteurs, une connectivité et l'automatisation, ce système fournira des solutions d'éclairage efficaces, adaptatives et durables.

8.4. Renforcer les droits des consommateur·rices

Le rôle d'une politique de protection des consommateur·rices est de garantir que les droits des consommateur·rices sont respectés, que leur santé et leur sécurité sont protégées, et qu'ils·elles ont accès à des informations précises et transparentes pour faire des choix éclairés. Il appartient au pouvoir public de garantir cette protection, dans un souci d'équité de l'individu et de la société, mais aussi de la nature, par rapport aux intérêts commerciaux des entreprises.

Droits des passager·ères, commerce en ligne, intelligence artificielle ou encore consommation durable : les domaines d'interaction de la protection des consommateur·rices ont ces dernières années connu une évolution rapide qui demandera une adaptation législative tant au niveau national qu'europpéen. Pour répondre à ces exigences croissantes, le LSAP va renforcer le ministère de la Protection des Consommateurs, développer son rôle de médiateur, compléter son champ d'action par des missions de contrôle et de surveillance et élargir encore son rôle important d'information et de communication.

Pour le LSAP, une politique de protection des consommateur·rices a pour objectif d'installer la confiance auprès du·de la consommateur·rice, confiance qui en retour est bénéfique pour les entreprises commercialisant leurs biens.

- **Observatoire de la consommation.** Nous allons créer un Observatoire de la Consommation pour analyser l'évolution du comportement des consommateur·rices de manière anonyme et à long terme, notamment dans l'optique d'une consommation plus durable. Cette analyse se fera en fonction des influences externes comme l'information aux et l'éducation des consommateur·rices, les mesures d'encouragement instaurées, les tendances en cours etc. Ces travaux d'analyse donneront lieu à des mesures ciblées et des propositions d'amélioration (« evidence based policy making »).
- **Impartialité.** Nous allons créer une autorité indépendante pour la protection des consommateur·rices et le droit de la concurrence. Les consommateur·rices ont besoin d'une instance impartiale pour garantir leurs droits.
- **Plaintes collectives.** Nous allons poser les fondements d'une base légale solide pour les plaintes collectives dans le but de simplifier et d'alléger les démarches des consommateur·rices lésés pour faire valoir leurs droits. Cette mesure vise à créer un équilibre plus juste entre les moyens dont disposent les entreprises par rapport au·à la citoyen·ne pour ester en justice.
- **Médiation.** Nous allons développer le recours aux procédures alternatives, comme par exemple la médiation, pour faciliter et accélérer les démarches judiciaires dans l'intérêt des consommateur·rices.
- **Contrôle des prix et des contrats.** Nous allons renforcer la surveillance du marché en ce qui concerne les contrôles des prix et des contrats. Outre les contrôles sectoriels classiques, nous allons contrôler davantage les offres en ligne par le biais du « mystery-shopping ». Une attention particulière sera portée aux « dark pattern », les pièges qui guettent les consommateur·rices.

- **Sécurité alimentaire et sécurité générale des produits.** Nous continuerons à soutenir les autorités de contrôle luxembourgeoises dans leur travail de protection des consommateur·rices et développerons les synergies, notamment entre les laboratoires de contrôle et les organes d'inspection.
- **Conditions générales.** Nous obligerons les entreprises à informer clairement et simplement les consommateur·rices de leurs droits et obligations. Pour y parvenir, il est nécessaire de simplifier les conditions commerciales, souvent incompréhensibles, publiées par les entreprises.
- **Contrefaçons.** Nous surveillerons de plus près la qualité et l'authenticité des marchandises importées, y compris les commandes en ligne. Le ministère de la Protection des consommateur·rices, en collaboration avec ses administrations, va également explorer et coordonner une coopération transfrontalière dans la Grande Région.
- **Obligation d'étiquetage.** Nous interviendrons au niveau de l'UE pour renforcer l'obligation d'étiquetage, notamment pour les produits alimentaires et cosmétiques. Les consommateur·rices doivent savoir exactement ce qu'ils-elles achètent et les entreprises ne devraient pas pouvoir masquer les informations importantes.
- **Obsolescence programmée.** Nous interviendrons auprès de l'UE pour légiférer contre l'obsolescence programmée. Les fabricants ne doivent plus pouvoir construire et programmer des appareils, des logiciels etc., de manière à ce qu'ils tombent en panne, deviennent inutilisables ou ralentissent beaucoup plus vite que nécessaire.
 - Nous souhaitons aussi introduire une incitation financière à la réparation plutôt qu'au remplacement des appareils défectueux, dans l'optique d'une consommation plus durable. L'objectif d'un tel « bonus de réparation » est de développer la tendance de l'économie circulaire et de répondre à la demande des consommateur·rices, tout en soutenant les entreprises locales.
- **Inversement de la preuve.** Nous estimons qu'il incombe au fabricant de prouver que ses produits ne sont pas obsolètes et inutilisables, et non à l'acheteur·se de prouver qu'ils le sont.
- **Rétraction d'un contrat.** Nous nous engagerons pour l'introduction d'un bouton de rétractation électronique pour les contrats à distance et soutiendrons ainsi la proposition de la Commission européenne. L'objectif est de rendre la rétractation d'un contrat aussi facile que la conclusion du contrat lui-même, en permettant au·à la consommateur·rice d'exercer plus facilement son droit de rétractation de 14 jours lors d'un achat en ligne.
- **Protection des données.** Nous allons introduire des règles strictes qui garantissent que les consommateur·rices peuvent faire valoir efficacement leurs droits à tout instant et gardent la propriété et décision sur leurs données. Nous allons augmenter les moyens de la commission nationale de protection des données pour qu'elle puisse assurer cette tâche cruciale.

- **Frais bancaires.** Nous allons fixer les taux des frais bancaires pour les affaires courantes et définir les services de base que les banques doivent offrir à leurs clients. L'accès aux services bancaires doit être équitable pour tous. En même temps, nous préconisons une couverture adéquate de distributeurs de billets, en particulier dans les régions rurales.
- **Organisations.** Nous continuerons à soutenir les organisations de protection des consommateur·rices (par exemple ULC, CEC, ...), avec une aide financière et logistique pour les projets porteurs d'avenir.

9. Luxembourg dans le Monde

Le Luxembourg, en tant que petit pays, joue cependant un rôle significatif dans le monde en défendant et en promouvant les droits fondamentaux. Pionnier des alliances internationales – le Luxembourg est entre autres membre fondateur du Benelux, de l'Union européenne (UE), des Nations unies et de l'OTAN –, le Luxembourg valorise le multilatéralisme, les alliances internationales et le principe de solidarité à l'échelle mondiale. Cela revêt d'autant plus une importance particulière marquée par une guerre sur le sol européen et les suites de la pandémie du coronavirus.

Pour le LSAP, il est donc crucial de maintenir de fortes structures internationales de dialogue et de multilatéralisme sur les plans politique, économique et militaire.

Le LSAP croit fermement en une politique étrangère en accord avec les principes des Nations unies. Le LSAP continue à soutenir les trois piliers de la politique étrangère et de coopération luxembourgeoise : la diplomatie, le développement et la défense.

9.1. Union Européenne

Le Luxembourg et l'Europe sont confrontés à des défis qui ne peuvent être affrontés que conjointement. Au cours de la législature actuelle, l'Union européenne a démontré sa capacité de trouver des solutions et a d'ores et déjà pris des mesures inédites. Nous avons besoin d'une Union européenne forte qui est à même à relever les défis de nos temps. Il faut continuer sans faille à encourager les forces d'unification et de rassemblement, à inspirer la solidarité, et à rechercher des solutions communes.

Étant donné que les ministres du gouvernement joueront un rôle important sur les dossiers européens par leur participation au Conseil de l'UE, toute élection nationale comporte également une dimension européenne importante.

En tant que LSAP, nous renforcerons l'Union européenne et ses capacités en vue d'affirmer son rôle sur la scène internationale, se battre en faveur de la stabilité et de la paix, de l'état de droit, de la durabilité et du multilatéralisme, d'améliorer la vie des citoyen·nes de l'UE ainsi que de maintenir sa compétitivité.

9.1.1. Pour une Union européenne politiquement forte

Pour renforcer l'Union européenne, le LSAP va soutenir une modification ponctuelle des traités, élargissant notamment les compétences de l'Union européenne dans des domaines comme la santé, le changement climatique ou la défense.

- **Rester engagés sur l'abolition du principe de l'unanimité en Europe en matière de politique étrangère.** Cette évolution permettrait une prise de décision plus efficace et évitera les blocages qui freinent l'action collective.
- **Elections européennes.** Nous favorisons l'introduction de listes transnationales pour les élections au Parlement européen afin de renforcer la dimension européenne, tout en gardant le nombre des eurodéputés luxembourgeois. Nous adhérons aussi au principe du·de la candidat·e tête de liste pour désigner le prochain président de la Commission européenne.

- **Révision complète du contrôle du respect de l'état de droit** au sein de l'Union européenne. Pour empêcher les gouvernements d'être à la fois juges et parties, et ainsi garantir une véritable séparation des pouvoirs, nous exigeons la mise en place d'une institution indépendante chargée du contrôle démocratique au sein des États membres.
- **Fortifier la sécurité et la défense de l'UE.** Nous soutenons le renforcement et la mise en commun continue des capacités de sécurité et de défense au sein de l'Union européenne. Cela nécessite une coordination accrue à la fois au niveau de l'Union et des États membres.
- **Elargissement de l'UE.** Nous soutenons les perspectives d'accession des pays qui ont commencé à « transposer » la législation européenne dans leur droit national. L'élargissement de l'Union européenne doit se faire de manière responsable, en accordant une attention particulière à la consolidation de la démocratie.
- **Participation des jeunes.** Nous explorerons toutes les possibilités pour augmenter la participation des citoyen·nes et notamment pour l'implication des jeunes à tous les niveaux du processus politique.

9.1.2. Pour une Union européenne disposant des moyens appropriés

Une Union Européenne forte doit disposer des moyens nécessaires pour être efficace et financer ses ambitions. C'est pourquoi le LSAP soutient les réformes visant à augmenter les ressources propres de l'UE.

Réforme du système de ressources propres du budget européen avec l'introduction d'un impôt sur la fortune pour les ultra-riches et l'extension de la taxe sur les bénéfices excédentaires à tous les secteurs ayant profité des crises mondiales, et non seulement aux groupes du secteur de l'énergie ainsi qu'une capacité d'endettement permanente au niveau européen.

Réforme du cadre de la gouvernance économique pour permettre une capacité budgétaire permanente au niveau de l'Union européenne. Ainsi, les États membres seront capables d'investir davantage dans la modernisation de l'économie européenne et se préparer à des crises potentielles à venir. Le pilier européen des droits sociaux doit guider ce nouveau cadre pour une plus grande ambition sociale. Le LSAP salue certaines avancées que le Conseil a adopté dans ses conclusions sur le réexamen de la gouvernance économique, dont l'introduction d'une clause dérogatoire propre à un pays. Le LSAP estime indispensable d'intégrer davantage le concept du PIB du bien-être dans les mécanismes de la gouvernance économique européenne.

9.1.3. Pour une Union européenne accueillante et solidaire

Solidarité et responsabilité. Nous continuerons à nous battre pour une politique de migration et d'asile basée sur la solidarité et la responsabilité partagée ainsi que le respect du droit individuel à l'asile. Il faut s'écarter de réponses ponctuelles à la migration et adopter une procédure durable et permanente dans laquelle les gouvernements peuvent avoir confiance. Nous soutenons également la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 ainsi qu'une refonte de

Frontex et une investigation sérieuse sur des potentielles infractions de « pushback » ou d'autres violations du droit d'asile ou des droits de l'homme, commises par l'organisme.

- **Une politique migratoire européenne commune.** Le droit d'asile doit être pleinement préservé. Le LSAP continuera son engagement pour le droit à l'asile de toute personne fuyant son pays si elle risque d'y être victime de graves atteintes à ses droits humains et de persécutions. Le Luxembourg continuera à participer activement aux programmes de relocalisation des personnes déplacées depuis les pays de première arrivée, afin de partager la responsabilité de l'accueil et de soutenir les pays les plus affectés par les flux migratoires.
- **Une prise en charge nationale digne et humaine.** Au niveau national, la gestion de l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine a montré les atouts d'un guichet unique. Ainsi, nous envisageons une amélioration de la prise en charge des demandeurs de protection internationale (DPI), notamment à travers l'introduction d'un guichet unique et un screening des compétences et des qualifications des personnes afin de faciliter leur accès au marché de travail et leur vie dans la société luxembourgeoise. En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, nous voulons revoir leur prise en charge, particulièrement en ce qui concerne leur accueil, le support pour le traitement de leur dossier, leur hébergement, leur statut ainsi que leurs droits.

9.1.4. Pour une Union européenne compétitive et durable

Nous devons prendre des mesures pour renforcer l'Europe en ce qui concerne la haute technologie, les emplois de qualité et les objectifs environnementaux.

- **Mettre en place une nouvelle stratégie industrielle** qui favorisera l'innovation, la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables, de l'intelligence artificielle et des technologies propres. Combinée à une nouvelle stratégie sur les matières premières, cette stratégie devra créer les conditions nécessaires pour que les entreprises deviennent plus durables et investissent dans les technologies vertes.
- **Moderniser les règles des marchés publics** pour promouvoir une industrie plus verte et avancer des standards européens en vue de simplifier la mise en place de nouvelles technologies clés.
- **Suivi assidu de l'ensemble des lois « Fit for 55 »** visant à accélérer la transition écologique en Europe, tout en veillant à ce que la transition écologique soit socialement juste, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de précarité.
- **Une Union respectueuse du climat.** Le LSAP soutient le « green deal » européen et la transition vers une économie efficace en termes de ressources et neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui ferait de l'Europe le premier continent climatiquement neutre. Le développement de technologies propres nécessaire favorisera également les innovations « cleantech » à long terme. L'UE peut jouer un rôle de pionnier, garantir des emplois d'avenir et des industries résistantes à la crise.

- **Un commerce durable et équitable**, fondé sur des accords misant sur nos valeurs, qui met les salarié·es ainsi que leurs conditions de travail au centre des préoccupations afin de renforcer notre résilience, diversifier nos chaînes de valeurs et réduire des dépendances indésirables.
- **Promouvoir un système énergétique européen plus intégré**, plus diversifié et plus interconnecté qui permettra de renforcer la sécurité énergétique de l'UE. En développant une véritable union de l'énergie, nous réduirons notre dépendance aux énergies fossiles et favoriserons une transition vers des sources d'énergie plus durables. C'est pourquoi nous encouragerons un système énergétique européen axé sur les énergies renouvelables et l'hydrogène vert.

9.1.5. Pour une Union européenne digitale équitable

Le LSAP a pour ambition d'amener à l'échelle européenne les réformes qui s'imposent sur le plan de la digitalisation, aussi bien en ce qui concerne le développement des chances que la gestion et la protection des droits individuels et collectifs.

- **Assurer un paysage numérique équitable** en prévenant les acquisitions prédatrices qui empêchent les petites structures de concurrencer les grandes plateformes en ligne. C'est pourquoi nous soutenons la mise en œuvre du Digital Market Act qui a pour objectif de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des géants de l'Internet.
- **Garantir le droit à la déconnexion** à tout·x·es les travailleur·ses pour leur garantir un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, en s'inspirant du modèle luxembourgeois (la négociation d'accords sur le droit à la déconnexion dans le cadre des conventions collectives).
- **Surveillance étroite du développement de l'intelligence artificielle** pour garantir une utilisation sûre et éthique de cette technologie. Nous devons réglementer et contrôler les applications de l'IA, en veillant à ce qu'elles respectent les droits fondamentaux, la vie privée et la dignité humaine. Nous promouvoir la transparence et la responsabilité dans l'utilisation de l'IA, en soutenant le EU AI Act.
- **L'accès à une connexion Internet de qualité** devrait être un droit fondamental à l'ère du numérique. Nous nous engageons pour que l'accès à Internet et la neutralité du net soient considérés comme des droits fondamentaux universels.
- **Adoption d'un programme progressiste de connaissance du numérique et de compétences numériques.** Face à l'évolution rapide de la technologie, il est primordial de former nos citoyen·nes aux compétences numériques nécessaires. Nous favoriserons ainsi l'accès gratuit à l'apprentissage numérique à travers l'Union, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans cette transition digitale.
- **Démantèlement continu du blocage géographique** dans le but de promouvoir un Internet ouvert et inclusif. Chaque citoyen·ne européen·ne devrait pouvoir accéder librement aux offres en ligne, quel que soit son lieu de résidence au sein de l'Union européenne.

- **Régulation des mondes virtuels**, tels que le métavers, en accordance avec les valeurs européennes. Nous nous engageons à créer un cadre réglementaire équilibré pour garantir que ces mondes virtuels soient des espaces sûrs et éthiques pour tout·x·es.
- **Amélioration de la coopération à l'échelle européenne en matière de cybersécurité** pour renforcer la résilience des infrastructures critiques contre les attaques cyber et assurer un espace cyber européen ouvert, sûr et stable.

9.1.6. Pour une Union européenne sociale et solidaire

- **Bien-être pour tout·x·es.** Le LSAP s'engage à œuvrer pour la mise en place d'un ensemble de mesures ambitieuses visant à renforcer la solidarité, à protéger les droits sociaux et à améliorer la qualité de l'environnement de travail et le bien-être de tout·x·es les citoyen·nes européen·nes. Notre programme électoral vise à bâtir une Union européenne sociale, solidaire et inclusive, où chaque citoyen·ne peut bénéficier de droits sociaux, de soins de santé de qualité, de formations adaptées, d'une rémunération équitable et d'un soutien approprié. Nous croyons en une Europe qui place l'humain au cœur de ses préoccupations et qui travaille ensemble pour améliorer le bien-être de tout·x·es.
- **Adoption d'un protocole social** doté d'une valeur contraignante équivalente aux traités européens. Cette mesure vise à préserver les avancées sociales déjà réalisées au niveau de l'UE. Nous insisterons notamment sur l'importance d'intégrer une clause de non-régression pour garantir que les droits des travailleur·ses et les protections sociales ne puissent pas être remis en question.
- **Soutenir une Union européenne de la Santé** en renforçant l'approche « Une santé ». Nous prendrons des initiatives pour
 - favoriser une utilisation raisonnable des antibiotiques dans le domaine de la santé humaine, afin de lutter contre l'antibiorésistance et de préserver l'efficacité de ces médicaments vitaux.
 - permettre une nouvelle approche plus intégrée de la recherche européenne afin d'encourager le partage du savoir et de l'expertise entre les États membres, les institutions de recherche et les acteurs du secteur de la santé.
 - mettre en place une stratégie européenne compréhensive pour la santé mentale, dans le but de promouvoir le bien-être psychologique, la prévention des troubles mentaux et l'accès aux soins et au soutien appropriés pour tout·x·es les citoyen·nes européen·nes.
 - mettre en place un étiquetage obligatoire et harmonisé qui renseigne sur la valeur nutritive des produits alimentaires.
- **Investir dans la formation continue.** Nous croyons en l'apprentissage tout au long de la vie comme moyen essentiel pour s'adapter aux évolutions économiques et technologiques. Ainsi, nous créerons des synergies entre les différents pôles d'excellence existants à l'échelle européenne, favorisant ainsi le partage des meilleures pratiques et la mise en commun des ressources pour offrir une formation de haute qualité à tout·x·es.

- **Garantir des standards minimums aux stagiaires.** Nous souhaitons imposer des standards minimums pour assurer que tout·x·es les stagiaires européen·nes bénéficient de conditions de travail et de rémunération adéquates afin de leur permettre de se former tout en subvenant à leurs propres besoins. Cette mesure contribuera à faciliter l'ascenseur social, à réduire la précarité et à lutter contre la pauvreté en Europe.
- **Mise en place d'un revenu minimum en Europe.** Nous considérons qu'il est essentiel de garantir un niveau de vie décent pour tout·x·es les citoyen·nes européen·nes. Ce revenu minimum assurera une sécurité économique de base et permettra de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.
- **Mise en place d'une carte européenne du handicap** pour faciliter la vie des personnes handicapées lors de leurs déplacements ou de leur installation dans un autre pays de l'Union européenne. Cette carte permettra aux personnes handicapées d'obtenir plus facilement un soutien adéquat, des services spécifiques et des aménagements appropriés, favorisant ainsi leur inclusion et leur participation active à la société européenne.

9.2. Protection et promotion des Droits humains partout dans le monde

Le LSAP s'engage pour la défense des droits humains et du·de la citoyen·ne, la démocratie, l'état de droit ainsi que la coopération et la solidarité internationales. La protection et la promotion des droits humains partout dans le monde constitue le fil rouge de notre politique internationale, suivant en cela les idéaux humanistes que partage le LSAP. Notre action en faveur du multilatéralisme nous permet d'œuvrer en ce sens au sein des institutions internationales telles que l'ONU, l'OSCE ou encore le Conseil de l'Europe.

- **Une politique étrangère qui défend le droit international en tant que système d'ordre international.** Face à l'agression brutale et illégale de la Russie contre l'Ukraine, il est indispensable de défendre le droit international contre toute tentative de créer unilatéralement et militairement de nouvelles réalités sur le terrain.
- **Une politique étrangère qui mise sur la prévention des crises et la solidarité.** La guerre en Ukraine ne doit pas nous faire oublier les nombreux autres conflits à travers le monde. Notre devoir de solidarité exige que nous continuions à soutenir les pays vulnérables, notamment par le biais de notre coopération au développement.
- **Une politique étrangère basée sur la justice.** Des sanctions conséquentes pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité : le LSAP soutient la justice internationale qui vise à réparer les injustices commises. Dans le conflit du Proche-Orient, le LSAP continue de s'en tenir à une solution à deux États garantissant la cohabitation pacifique des Israéliens et des Palestiniens.
- **Une politique étrangère durable.** Le LSAP défend la mise en œuvre obligatoire de l'Agenda 2030 dans le cadre de la politique de coopération luxembourgeoise.

- **La protection et la promotion des droits humains** est au cœur de la politique étrangère du Luxembourg. Le LSAP continuera à s'engager pour créer un cadre en ce qui concerne le devoir de vigilance des grandes entreprises au niveau européen, afin de prévenir les atteintes contre les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement. Nous continuerons à appliquer le « Pacte national », basé sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.
- **À l'avant-garde d'une politique étrangère féministe et diverse.** Le Luxembourg, en devenant un des pays pionniers de la politique étrangère féministe, a fait de la promotion de l'égalité des genres, de protection des droits des femmes et des filles ainsi que des droits sexuels et reproductifs, un de ses chevaux de bataille. Outre l'élaboration d'un premier Plan d'action national intitulé « Femmes et paix et sécurité », nous soutenons financièrement, de manière directe ou en collaboration avec les organisations multilatérales, des programmes spécifiques et nous encourageons la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux de la société.

9.3. Coopération au développement – une politique solidaire durable et sensée

Pour le LSAP, la politique de coopération au développement et donc de la solidarité internationale revête une importance capitale dans notre vision d'un monde plus juste et équitable. Elle favorise la stabilité et la sécurité régionales et stimule l'innovation et la croissance au bénéfice des populations des pays concernés. La coopération au développement permet aussi de nouer des alliances pour relever les défis mondiaux tels que les changements climatiques ou encore la lutte contre les pandémies.

L'objectif principal du Luxembourg en matière de coopération au développement est de contribuer à la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Pour atteindre cet objectif, nous allons poursuivre les stratégies développées et appliquées par le ministère de la Coopération, et notamment la stratégie « En route pour 2030 » ainsi que les stratégies « environnement et changement climatique », « genre » et « stratégie finance inclusive et innovante ».

Le LSAP est déterminé à maintenir l'engagement du Luxembourg à consacrer 1% de notre Revenu National Brut à l'Aide publique au développement (ADP), tout en veillant à ce que les investissements soient effectués d'une manière ciblée, particulièrement en ce qui concerne l'agroécologie. De même, nous maintenons notre engagement pour le principe de l'additionnalité, c'est-à-dire que les dépenses pour le financement climatique international et l'accueil des réfugiés au Luxembourg s'ajoutent aux fonds dédiés à l'ADP et y sont complémentaires.

La politique de coopération est basée sur la durabilité des actions sur le terrain, favorisant par exemple la création d'emplois en offrant une formation professionnelle adaptée aux besoins locaux. La nécessité d'actions durables se montre aussi au niveau des transitions multiples,

notamment la décarbonation et la digitalisation qui sera essentielle afin de sortir davantage de personnes de la pauvreté. Dans cet esprit nous poursuivrons notre lutte contre l'utilisation des OGM dans l'agriculture.

9.3.1. Une collaboration solidaire

- **Partenariats avec acteur·rices tiers.** Pour réaliser les objectifs de développement durable en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté extrême et la lutte contre la faim, mais aussi dans des domaines spécifiques tels que la digitalisation ou la finance inclusive,
 - nous continuerons à collaborer avec le secteur de la recherche et de l'innovation luxembourgeois.
 - nous encouragerons l'implication du secteur privé dans nos projets de coopération, en valorisant les fonds, les compétences et la capacité d'innovation du secteur privé. Les entreprises privées sont aussi susceptibles de créer, de manière directe ou indirecte, des emplois décents dans les pays bénéficiant de l'aide à la coopération.
 - nous allons veiller à l'application des principes du « Responsible Business Conduct », c'est-à-dire le respect des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateur·rices et de la transparence fiscale dans le cadre de nos collaborations avec des acteur·rice tiers.
 - nous maintiendrons un soutien élevé à l'égard des ONG qui continueront à jouer un rôle essentiel dans notre politique de coopération.
 - nous renforcerons également notre coopération avec l'Union européenne, en particulier dans le cadre de la nouvelle « architecture financière européenne pour le développement », et nous allons promouvoir l'investissement d'impact. Nous allons aussi nous impliquer davantage dans les projets du « Team Europe Initiatives ».
 - nous renforcerons notre coopération avec les agences du système des Nations Unies, en alignant nos actions sur leurs objectifs et en renforçant notre coordination.
- **Action humanitaire.** Nous maintiendrons notre engagement à consacrer 15% de notre Aide publique au développement à l'action humanitaire et veillerons à renforcer la localisation de l'action humanitaire en favorisant la participation active d'acteur·rices locaux·les dans les projets. Nous continuons aussi à encourager l'innovation et la recherche dans le domaine de l'action humanitaire en soutenant des initiatives spécifiques ou en collaborant avec des acteurs multilatéraux (Humanitarian Innovation Accelerator, CICR Cyberdelegation, etc.). Les autres priorités de notre stratégie concernent le genre, l'action humanitaire inclusive, la santé mentale et le soutien psychosocial ainsi que l'écologisation de l'action humanitaire.
- **Mesurer l'impact de notre politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire.** Le LSAP va renforcer le dispositif en place pour permettre une évaluation continue de notre politique de coopération au développement et d'action

humanitaire, en mettant l'accent particulièrement sur l'impact qualitatif à moyen et long terme de nos actions.

- **Pays à risque sécuritaire.** Nous accordons aussi une attention particulière aux pays à risque sécuritaire, en renforçant le lien entre le développement et l'action humanitaire (« nexus développement-humanitaire ») dans le cadre de nos projets.
- **Cohérence.** Nous veillerons à la cohérence des politiques pour contribuer ainsi à la croissance durable et la stabilité.

9.4. Défense

Le LSAP affirme son engagement en faveur du multilatéralisme et des alliances internationales, telles que l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres partenariats essentiels. Nous croyons fermement, surtout en ces temps d'incertitude et d'instabilité, que la coopération multilatérale, aussi au niveau militaire, est vitale pour promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. La défense des intérêts démocratiques et de l'État de droit doit rester l'objectif prioritaire de toute politique de défense.

En tant que nation responsable, le Luxembourg reconnaît qu'il est de notre devoir de contribuer, chacun à sa façon et selon ses moyens, à ces efforts collectifs. Nous continuerons à soutenir nos alliés et à participer de manière directe et indirecte aux missions et aux opérations internationales visant à préserver la paix, à protéger les droits humains et à garantir la sécurité mondiale.

- **Recrutements.** Pour agir contre le manque de ressources humaines, nous allons œuvrer pour garantir des recrutements stables dont l'armée a besoin pour faire face à des tâches de plus en plus nombreuses et complexes.
- **Positionnement budgétaire.** Nous préconisons l'alignement du budget de la Défense sur le budget de l'Aide publique au développement.
 - Nous confirmons l'engagement d'augmenter notre budget de défense à 1% de notre PIB à l'horizon 2028.
 - Nous investirons en priorité dans la poursuite des activités ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) et dans le développement des technologies spatiales, des communications par satellite et la cybersécurité.
 - Nous favoriserons le financement de missions civiles et humanitaires au sein des alliances internationales ou directement par le Luxembourg.
- **Collaboration bilatérale avec la Belgique.** En ce qui concerne la création d'un « Bataillon de reconnaissance binational » basé à Arlon, avec des antennes à Diekirch et à Marche-en-Famenne, nous insistons sur la nécessité du principe de codécision, voire d'un droit de veto pour le Luxembourg concernant les missions du bataillon, en particulier si celles-ci sont initiées uniquement par la Belgique.

- **Développer de nouveaux domaines d'activité.** Nous allons renforcer la recherche et l'innovation technologique au sein de notre armée, en particulier dans les domaines du cyberspace et de l'espace. Nous approfondirons la collaboration avec des acteurs nationaux tels que Luxinnovation, Uni.lu ou encore les centres de recherche, ainsi qu'avec le ministère de l'Économie. Des efforts seront déployés pour développer, au sein de l'armée, les compétences, la formation et le recrutement nécessaires dans ces domaines.
- **Utilisation civile d'infrastructures et de ressources militaires.** Pour permettre une utilisation plus efficace et coordonnée des capacités militaires et ainsi soutenir la population en période de crise, nous intégrerons une analyse approfondie de l'utilisation civile des infrastructures et des ressources militaires en cas de catastrophes naturelles ou de pandémies dans nos réflexions concernant la mise en place de plans de catastrophe.

Acronymes

(par ordre alphabétique)

ACD	Administration des contributions directes
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ALIA	Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel
ALVA	Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
AN	Archives nationales
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
APD	Aide publique au développement
A.S.B.L.	Association sans but lucratif
ASTA	Administration des services techniques de l'agriculture
BTS	Brevet de technicien supérieur
CEDIES	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur
CEC	Centre européen des consommateurs
CES	Conseil économique et social
CFL	Société nationale des chemins de fer luxembourgeois
CGDIS	Corps grand-ducal d'incendie et de secours
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIM	Crédit d'impôt monoparental
5G	Cinquième génération de la norme de réseau de téléphonie mobile
CLT-UFA	Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion – Universum Film AG
CNE	Conseil national des étrangers
CNJ	Conseil national de la justice
COSL	Comité olympique et sportif luxembourgeois
CPTE	Comité permanent du Travail et de l'Emploi
CUSS	Couverture universelle des soins de santé

DAB+	Digital Audio Broadcasting
DPI	Demandeur de protection internationale
ECTS	European Credits Transfer System
ESC	Enseignement secondaire classique
ESG	Enseignement secondaire général
FCC	Fonds de compensation
FHL	Fédération des hôpitaux Luxembourg
FNS	Fonds national de solidarité
FP	Formation professionnelle
FSIL	Fonds souverain intergénérationnel Luxembourg
G20	Groupe des vingt
GIE	Groupement d'intérêt économique
ha	Hectare
IA	Intelligence artificielle
IBBL	Integrated Biobank of Luxembourg
INAP	Institut national d'administration publique
INPA	Institut national du patrimoine architectural
ITM	Inspection du travail et des mines
IVG	Interruption volontaire de la grossesse
KEP	Kulturentwécklungsplang
Kultur LX	Arts Council Luxembourg
LCSB	Luxembourg Center for Systems Biomedicine
LEM	Lycée Ermesinde
LGBTQIA+	Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer, Intersex and Asexual Plus
LIH	Luxembourg Institute of Health
LISER	Luxembourg Institute for Socio-Economic Research
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONQS	Observatoire national de qualité scolaire
ONE	Office national de l'enfance
ONU	Organisation des nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'atlantique nord
PAC	Politique commune agricole
PAG	Plan d'aménagement général
PCDS	Product Circularity Data Sheet
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Procréation médicalement assistée
PME	Petites et moyennes entreprises
PNPN	Plan national de conservation de la nature
P&R	Parking park & ride
PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
PSZAE	Plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques »
REVIS	Revenu d'inclusion sociale
RGTR	Régime général des transports routiers
RNB	Revenu national brut
RTL	Radio Télé Lëtzebuerg
SEA	Services d'éducation et d'accueil (anc. Maisons Relais)
SEPAS	Service de psychologie et d'orientation scolaires
SER	Service d'économie rurale
SIS	Sociétés d'impact sociétal
SNCI	Société nationale de crédit et d'investissement
SnT	Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust

SSM	Salaire social minimum
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
ULC	Union luxembourgeoise des consommateurs
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
Uni.lu	Université de Luxembourg
ZAE	Zone d'activités économiques
ZPB	Zentrum fir politesch Bildung

